



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK GENT



Digitized by Google

153 R14

GRAMMAIRE HOLLANDAISE,

A

L'USAGE DES COLLÈGES ET DES INSTITUTIONS,

Rédigée d'après la grammaire adoptée par le gouvernement pour les provinces septentrionales du royaume,

PAR

G. VAN LENNEP,

Membre de la société de littérature hollandaise, à Leyde;

Publiée avec consentement de M. le Commissaire de l'Instruction, des Arts et Sciences.

PRIX 2 fr. 25 c.

500

A BRUXELLES,

Chez LE CHARLIER, Libraire de l'Académie, Montagne de la Cour,

1816



X

P R E F A C E.

CETTE grammaire est faite d'après celle de Mr. P. Weiland, à l'usage des écoles (1). Il eût été facile d'en composer une nouvelle; mais l'estimable ouvrage de ce grammairien ayant paru très-propre à bien enseigner la langue hollandaise, comprenant, quoiqu'en abrégé, tous les élémens de cette langue, toutes les règles de son orthographe et toutes les particularités qui appartiennent essentiellement à la grammaire, il était plus simple de la traduire, d'autant qu'il est aujourd'hui le seul qui puisse faire et qui fasse en effet autorité. On ne s'est toutefois pas astreint à une traduction servile, on a cru pouvoir et devoir même s'écarter de l'original, lorsqu'un ordre différent, une addition nécessaire, ont semblé propres à répandre plus de clarté dans l'ouvrage et à en faciliter l'intelligence aux lecteurs auxquels il est destiné. Si dans tout écrit la clarté est au nombre des qualités les plus essentielles, c'est surtout dans un livre élémentaire.

Plusieurs Grammaires hollandaises ont déjà été publiées en langue française; mais aucune ne me paraît propre à être mise entre les mains des

(1) Nederduitsche spraakkunst, ten dienste der scholen, uitgegeven door P. Weiland. Amsterdam, 1806, klein 8o.

jeunes élèves. C'est ce que prouveront la petite esquisse de l'histoire de la langue dans les derniers tems et les observations qu'on va lire sur les Grammaires publiées jusqu'à ce jour.

La langue hollandaise était depuis longtems une langue régulière, et vers le milieu du dernier siècle, ou même avant cette époque, on était assez généralement d'accord sur ses principes et ses règles; mais un grand point restait toujours indéterminé, savoir, l'orthographe, tant générale que particulière.

Cette indécision existait encore au commencement du siècle présent, lorsqu'en 1804 le gouvernement se proposa de régulariser cette partie de la langue. En conséquence il invita M. Siegenbeek, professeur de langue hollandaise à Leyde, à traiter particulièrement cette matière: il s'en acquitta avec tant de succès, que son *traité d'orthographe hollandaise* (1) fut généralement approuvé, et adopté par le gouvernement qui, afin de compléter le système de la langue, invita ensuite M. P. Weiland à composer une Grammaire hollandaise, conformément aux principes d'orthographe établis par le professeur Siegenbeek. Cette

(1) *Verhandeling over de Nederduitsche spelling, ter bevordering van eenparigheid in dezelve, door M. Siegenbeek, hoogleraar in de Nederduitsche Letterkunde te Leijden; uitgegeven in naam en op last van het Staats-bewind der Bataafsche Republiek. Amsterdam, 1804, in 8°.*

Grammaire parut en 1805, sous le titre de *Grammaire hollandaise*, par P. Weiland, publiée au nom et par ordre du Gouvernement de la république batave (1) : et par son décret du 30 août 1805, qui en ordonna la publication, le gouvernement statua encore : « 1.° Que les principes de la langue hollandaise, contenus dans cet ouvrage, seraient adoptés et suivis dans toutes les pièces imprimées qui sont publiées par la secrétairerie d'état et par les bureaux de tous les départemens nationaux, subordonnés au gouvernement ; qu'en outre l'assemblée de leurs Hautes-Puissances, la chambre des comptes, la cour suprême de justice, les états provinciaux, ainsi que les conseillers de finances dans les différens départemens et le pays de Drenthe, seraient invités d'introduire également dans leurs bureaux cette Grammaire, et d'en faire observer les principes. »

« 2.° Que les règles et principes de la langue, établis par cette Grammaire, seraient suivis dans tous les livres d'enseignement qui seraient publiés par le gouvernement, à l'usage des écoles ; qu'il serait écrit aux inspecteurs des écoles pour qu'ils eussent à faire tous leurs efforts, afin que ces règles et ces principes fussent adoptés partout dans les écoles, etc. (2). »

(1) *Nederduitsche spraakkunst door P. Weiland, mitgegeven in naam en op last van het Staats-be-stuur der Bataafsche Republiek. Amsterdam 1805, in 8°.*

(2) « *Dat de taalkundige grondstellingen daarbij (deze nederduitsche spraakkunst) aangeprezen, zul-*

Le système de M. Weiland, adopté par le gouvernement, et approuvé par les sociétés savantes du pays, fut d'abord généralement suivi, malgré les critiques de quelques grammairiens, qui cependant ont fini par s'y conformer: et maintenant on peut dire que la langue hollandaise, fixée comme elle l'est par ces deux habiles grammairiens MM. Siegenbeek et Weiland, est aussi régulière qu'aucune autre langue de l'Europe. Ses règles sont sûres, son orthographe n'est plus incertaine.

Il résulte de ce qui précède, que les grammaires hollandaises publiées avant l'an 1805, soit en langue

len worden aangenomen en gevolgd in alle gedrukte stukken, welke door de Staats-secretarij en de bureaux van alle nationale departementen, ondergeschikt aan het Staats-bestuur, worden uitgegeven; met uitnoodiging tevens aan de vergadering van Hun Hoogmogenden, de nationale rekenkamer, het nationaal gerechtshof, de respectieve departementale- en landschaps-besturen, mitsgaders de raden van financien in de onderscheidene departementen en het landschap Drenthe, om de voorschreven spraakkunst in hunne bureaux insgelijks te introduceren en te doen navolgen.

» Dat de regels en gronden van taalkunde, bij deze nederduitsche spraakkunst vastgesteld, zullen worden gevolgd in alle onderwijs-boeken, welke van 's Lands wege ten dienste der scholen zullen worden uitgegeven, met aanschrijving aan alle school-opzieners om hunne beste pogingen aan te wenden, ten einde dezelve regels en gronden alom in de scholen worden geadopteerd. »

hollandaise , soit en français , ou tout autre idiôme , quelque mérite qu'elles puissent d'ailleurs avoir , sont , plus ou moins , inexactes et irrégulières , et réproouvées aujourd'hui , la grammaire de M. Weiland étant la seule qui soit adoptée et généralement suivie. Mais qu'on ne s'y trompe pas , les rammaires hollandaises publiées en langue française , après cette époque (car c'est de celles-ci seulement que je parlerai) , n'en sont pas moins d'anciennes grammaires , auxquels on a donné un nouveau titre , ou qu'on a réimprimées telles qu'elles avaient paru , lors de leur première édition. Les principales sont celles de Philippe la Grue , revue par Guillaume Sewel , et d'Ernest Zeydelaar. Elles ont été composées long-tems avant qu'il fût question de la réforme de la langue : elles ont eu plusieurs éditions , et celle du dernier auteur même a été réimprimée à Dordrecht en 1811 , et à Bruxelles en 1815 , sans qu'on y ait fait les changemens que les travaux de MM. Siegenbeek et Weiland avaient rendus nécessaires. L'orthographe y est constamment vicieuse , et les règles inexactes et souvent erronées.

Il se peut qu'il existe encore d'autres grammaires hollandaises ou élémens de cette langue , publiés en français , que je ne connaisse pas , mais il est certain que toutes celles qui ne sont pas calquées sur la grammaire de M. Weiland , ou du moins , dans lesquelles on n'a pas suivi l'orthographe nouvellement adoptée , ne peuvent être mises entre les mains des personnes qui ont le désir d'apprendre la langue hollandaise dans toute sa pureté et son étendue , et d'après les règles les plus nouvelles et aujourd'hui généralement adoptées. C'est l'ob-

servation exacte de ces règles qui distingue la présente grammaire de toutes les autres , composées en langue française , qui l'ont précédée.

J'avais achevé mon ouvrage et même composé la préface jusqu'à cet endroit , lorsqu'il me tomba entre les mains la Grammaire hollandaise pratique de M. Van der Pyl , instituteur et maître de langues à Dordrecht , publiée en 1815. On ne peut , sans doute , lui appliquer les remarques qu'on vient de faire sur les Grammaires de La Grue , Sewel et Zeydehaar ; l'auteur a suivi l'orthographe qui est maintenant reçue , et s'est conformé à la Grammaire de M. Weiland. Son ouvrage mérite donc , sous ce rapport , la préférence sur ceux de ses prédécesseurs ; mais l'incorrection de son style dans la langue qu'il emploie , et sa prolixité ne permettent pas que son livre soit mis entre les mains des jeunes-gens auxquels j'ai principalement destiné cet ouvrage. J'ai donc cru que le travail de l'instituteur de Dordrecht ne devait pas empêcher la publication du mien.

Puisse cette grammaire contribuer à faciliter la connaissance d'une langue qui , sous le rapport de la richesse et de l'énergie , ne le cède à aucune autre langue de l'Europe , et qui , de jour en jour devient plus nécessaire aux habitans d'un royaume où elle est employée dans les actes du gouvernement et de la représentation nationale !

INTRODUCTION.

§ I. er

TOUTE langue étant composée de mots ; la Grammaire a pour objet deux choses principales : les mots considérés séparément, ou *l'orthographe*, et la place que chacun d'eux doit occuper dans le discours, en observant les tournures de phrases et les locutions qu'admettent l'usage et le génie de la langue, ou *la syntaxe*. La première consiste donc dans le choix des lettres, dont un mot est formé ; l'autre dans le choix des mots et dans l'ordre où ils doivent être placés, afin d'exprimer sa pensée.

§ II.

Pour apprendre à parler et écrire correctement une langue, il ne suffit pas d'en connaître les règles générales : il faut encore pouvoir en raisonner les principes et distinguer les diverses nuances des mots qui expriment nos pensées.

§ III.

C'est pour cette raison que de savans grammairiens ont toujours tâché, de se pénétrer de la connaissance de tout ce qui est propre à la langue, et d'en analyser les parties séparées, afin de poser des principes

A

sûrs ; d'après lesquels il faut se régler dans des cas douteux. Ce sont ces principes qui font loi. Nous allons les indiquer.

1. L'usage, ou l'orthographe uniformément admise par les meilleurs auteurs. Cet usage est le législateur suprême dans toutes les langues.

2. L'analogie de la langue, c'est-à-dire, la manière uniforme de procéder dans tous les cas semblables.

3. L'étymologie, ou l'origine des mots, douteuse dans plusieurs cas ; et enfin,

4. L'euphonie, qui est d'un grand poids dans la langue d'un peuple civilisé, mais dont la connaissance suppose aussi un tact fin, un goût sûr, et d'après laquelle il ne faut se diriger qu'avec une grande réserve.

§ IV.

Mais comme des mots pris isolément, et considérés indépendamment de toute liaison avec d'autres mots, ne forment proprement pas une langue, la *syntaxe* ou la *construction des mots* est naturellement aussi nécessaire à la Grammaire ; c'est par elle qu'on lie des mots isolés, et qu'on en forme un tout pour composer un discours intelligible. La Grammaire hollandaise comprend donc deux choses principales, l'*Orthographe* et la *Syntaxe*.

r dans
es qui
ormes.
s. Ces
toutes
dire,
s tous
nots,
voide
nais
tact
il ne
erve
et
son
ent
re-
es-
a
in
gi-
nd
a-

GRAMMAIRE HOLLANDAISE.

PREMIÈRE PARTIE.

DE L'ORTHOGRAPHE.

CHAPITRE PREMIER.

Des Lettres de l'Alphabet hollandais, et de leur formation en mots.

§. 1. Pour écrire des mots purement hollandais, on n'a besoin que de vingt-deux lettres, savoir ; *a, b, c,* (dans *ch*) *d, e, f, g, h, i, k, l, m, n, o, p, r, s, t, u, v, w, z.* On les prononce *a, bé, cé, dé, é, ef, gé,* (ou à-peu-près comme on prononce en français *gai*), *ha, i, ka, el, em,*

en, o, pé, er, es, té, u, vé, wé, zed; les quatre autres lettres, savoir: *c*, (dans des mots autres que ceux qui s'écrivent avec *ch*) *q*, *x* et *y*, peuvent être considérées comme des lettres étrangères à la langue.

§. 2. Quelques-unes de ces lettres se prononcent en ouvrant la bouche, et elles portent le nom de *voyelles*, parce qu'elles forment seules une *voix*, un *son*; les autres se prononcent en rapprochant plus ou moins les lèvres, et se nomment *consonnes*, parce qu'on ne peut les prononcer sans le secours d'une voyelle.

DES VOYELLES.

Leur nombre et la manière dont elles sont formées.

§ 3. La langue hollandaise n'a que cinq *voyelles*, savoir: *a, e, i, o, u*, et il ne lui en faut pas un plus grand nombre pour exprimer tout ce qu'on veut: on y a ajouté l'*ij*, mais cette lettre n'est qu'un double *i*. Il faut observer que les autres voyelles sont également doubles dans la langue hollandaise, car on écrit *aa, ee, ij*, (ou *ii*, comme anciennement), *oo, uu*, et quant à l'*y*, on

est aujourd'hui assez d'accord sur ce point ; cette lettre étant le *υ* des grecs , on ne peut s'en servir que dans des mots d'origine grecque , comme *cypres* , cyprès ; *cylinder* , cylindre ; etc.

§ 4. En prononçant les voyelles de l'*a* jusqu'à l'*u* , on observe un rapprochement graduel des lèvres , de sorte que c'est en prononçant l'*a* que la bouche est le plus ouverte ; en prononçant l'*e* , elle l'est moins ; en prononçant l'*i* et l'*o* , elle l'est encore moins , et en prononçant l'*u* , les lèvres se resserrent plus que pour former tout autre son.

Des Diphthongues et Triphthongues.

§ 5. Quand la bouche passe d'une ouverture à une autre , elle produit alors deux ou trois voyelles , qui font toujours entendre un son composé. On appelle les premières *diphthongues* , et les dernières *triphthongues*.

§ 6. Une diphthongue se forme par l'union de la simple lettre *a* , *e* , *i* , *o* , *u* , avec un *e* , *i* , ou *u* , comme :

A avec *u* , dans *dauw* , rosée ; *paus* ; pape.

E avec *i*, dans *hai*, bruyère; *wei*, petit lait.

E avec *u*, dans *beuk*, hêtre; *reuk*, odorat.

I avec *e*, dans *die*, ce; *vriend*, ami.

O avec *e*, dans *goed*, bon; *hoed*, chapeau.

O avec *u*, dans *hout*, du bois; *koud*, froid.

U avec *i*, dans *bruid*, fiancée; *guis*, fripon.

Et quoique les premières voyelles soient doublées, et qu'ainsi les mots changent de forme et de prononciation, elles restent néanmoins des diphthongues, comme: *ik maai*, je fauche; *flaauw*, fade, faible; *leeuw*, lion; *hooi*, du foin; etc.

Il y a triphthongue, quand *ie* et *oe* sont unis avec un *u* ou un *i*, comme: *nieuw*, nouveau; *boei*, chaîne; etc.

§ 7. Quand à la prolongation des diphthongues et triphthongues, qui se terminent en *i*, on peut observer que la lettre *j*, placée derrière l'*i*, paraissant le mieux convenir à la prononciation, la manière d'écrire *maaijen*, faucher; *vleijen*, flatter; *groeijen*, croître; *gooijen*, jeter; *bruijen*, tourmenter, etc., est préférable à toute autre.

§ 8. A l'égard des diphthongues, on observe encore, qu'*au* se prononce souvent mal à propos comme *ou*: la différence étant ma-

nifeste dans les mots *het dauwt*, il tombe de la rosée ; et *hij douwt*, il presse ; qu'on employait autrefois souvent *ue* pour *eu*, *ui* et *ou* pour *oe* ; et qu'ainsi on écrivait *duegde* pour *deugde*, ou *deugd*, vertu ; *guid* pour *goed*, bon ; *bouk* pour *boek*, livre ; etc. ; qu'enfin *ei* est souvent confondu avec *ai* ; *eu* avec *oe*, *e* et *o* ; *ui* avec *ie*, et *ie* avec *uu*, comme : *klei*, *klai*, argile ; *geneugte*, *genoegte*, contentement ; *leunen*, *lenen*, appuyer ; *steuren*, *storen*, troubler ; *kuiken*, *kieken*, poulet ; *bestier*, *bestuur*, gouvernement.

De l'Orthographe des Voyelles simples et doubles.

§ 9. Les voyelles sont brèves ou longues :

A est bref dans *dag*, jour ; *dak*, toit.

A est long dans *dagen*, jours ; *daken*, toits.

E est bref dans *de*, le ; *dewijl*, puisque.

E est long dans *leven*, vie ; *week*, semaine.

E est bref dans *bel*, sonnette ; *snel*, vite.

E est long dans *been*, jambe ; *steen*, pierre.

I est bref dans *min*, amour ; *zin*, sens.

I est long dans *mijn*, mon ; *zijn*, son.

O est bref dans *bot*, stupide ; *dom*, stupide.

O est long dans *boom*, arbre ; *stroom*, courant d'eau.

U est bref dans *dun*, mince; *mug*, cousin.
U est long dans *muur*, muraille; *zuur*, aigre.

§ 10. Toutes les voyelles qui sont prolongées dans la prononciation et qui se terminent par une consonne, sont doubles; ainsi on écrit *daad*, fait; *week*, semaine; *kool*, charbon; *muur*, muraille. Ces mots, comme beaucoup d'autres de cette espèce, perdent une voyelle au pluriel; car on écrit *daden*, *weken*, *kolen*, *muren*; mais la prononciation n'en est pas pour cela moins longue.

On peut adopter comme règle générale, que ni l'*a* ni l'*u* ne sont doublés, quand ils sont suivis d'une seule consonne et d'une voyelle, comme : *straten*, rues; *muren*, murailles; *dwalen*, errer; *duren*, durer. Mais l'*e* et l'*o* sont souvent redoublés, comme dans les mots *beenen*, jambes; *steenen*, pierres; *koopen*, acheter; *loopen*, courir. Il est cependant très-difficile pour un étranger et souvent même pour un hollandais, de bien distinguer les mots qui exigent les doubles voyelles *ee* et *oo* de ceux qui ne les demandent pas. On en a formé des tables séparées, qu'il est utile, sur-tout pour un étranger, de consulter, afin de ne pas se tromper. Il y

a cependant des règles par lesquelles on peut savoir si un mot exige seulement *e* ou *ee*, *o* ou *oo* (1). Je vais les indiquer.

(1) On prétend qu'il y a dans la prononciation une différence, quoique légère, entre le simple *e* long et le double *ee* long, ainsi qu'entre le simple *o* long et le double *oo* long; que les doubles *ee* et *oo* ont une prononciation plus longue, plus aiguë que les *e* et les *o* simples; cependant il n'est pas aisé de toujours bien saisir cette différence, et M. Weiland convient que les hollandais mêmes ne l'aperçoivent pas tous également bien, et qu'elle ne peut presque pas être sentie par les habitans d'Amsterdam. Elle n'en est pourtant pas moins fondée sur la nature de la langue, et on l'observe distinctement dans différentes parties du royaume, principalement en Zélande et dans les pays entre la Meuse et la mer du Nord (*Maasland*). Ce qui prouve bien la nécessité de se servir du double *ee* pour former un son long aigu, et différent du son long, mais plus doux, de l'*e* simple, c'est qu'il existe dans la langue hollandaise plusieurs mots, dans lesquels la double voyelle *ee* est souvent confondue avec *ei* long et aigu, comme *heilen*, guérir; d'où dérive *heiland*, sauveur; *teiken*, signe; *deilen*, partager; *meinen*, penser, etc., mots surannés, et seulement usités dans quelques provinces, pour lesquels on emploie généralement *heelen*, *teeken*, *deelen*, *meenen*, etc. L'usage de la double voyelle *oo* n'est pas seulement fondé sur la prononciation prolongée et aiguë des habitans de la Zélande, de Rotterdam, de Gouda, et de tout le

§ 11. 1.° Le simple *e* doit figurer dans les verbes irréguliers, comme : *lezen*, lire ; *treden*, marcher ; *wij leden*, nous souffrîmes, de *lijden*, souffrir.

2.° Dans les verbes qui ont deux syllabes brèves à la fin, comme : *bedelen*, mendier ; *verdedigen*, défendre ; etc., ainsi que dans les mots qui en dérivent. Il y a cependant une exception dans les mots qui dérivent des noms substantifs, lesquels ont un double *ee* long, comme : *beëedigen*, affirmer par serment ; de *eed*, serment ; *beledigen*, offenser ; de *leed*, chagrin ; etc.

3.° Dans le pluriel des noms substantifs qui ont l'*e* bref au singulier, comme : *bevelen*, commandemens ; de *bevel*, etc.

4.° Dans le pluriel de tous les mots, qui, au singulier, finissent en *heid*, comme : *bevalligheden*, graces ; de *bevalligheid*, etc.

5.° Dans les verbes qui se terminent en

pays entre la Meuse et la mer ; mais il est encore confirmé par l'analogie qu'à la langue hollandaise avec d'autres langues étrangères ou de même origine ; de sorte que toutes les fois que le mot étranger, analogue au mot hollandais, ou duquel ce dernier dérive, s'écrit par *au*, il faut *oo* en hollandais. Voyez les exemples dans le texte, § 14.

eren, comme: *regeren*, régner; *waarderen*, priser, apprécier.

6.° Dans les mots qui prennent souvent l'*e* pour l'*eu*, comme: *lenen*, *leunen*, s'appuyer; *krepel*, *kreupel*, boiteux; etc.

7.° Dans les mots d'origine étrangère, qui ont l'accent sur l'*e* long, comme: *zegel*, timbre; *kemel*, chameau; *peper*, poivre; etc.

§ 12. La double voyelle *ee* longue figure:

1.° Dans les mots qui, dans un autre dialecte, ont *ei* ou *ie*, comme: *gemeen*, *gemein*, commun; *bleek*, *blick*, pâle; etc.

2.° Dans les mots qui se terminent en *eeuw*, comme: *leeuw*, lion; *eeuw*, siècle; etc.

3.° Dans les substantifs qui ont la terminaison en *eel*, comme: *juweel*, bijou; *tooneel*, scène; etc.

4.° Enfin, dans la plupart des mots qui ont en allemand *ei*, comme: *alleen*, *allein*, seul; *deel*, *theil*, partie; etc.

Dans le pluriel de ces mots, et dans les mots qui en dérivent, la double voyelle *ee* est toujours conservée.

§ 13. On se sert de l'*o* simple, tout comme de l'*e* simple:

1.° Dans les verbes irréguliers, comme: *komen*, venir; *bedrogen*, trompé; de *be-*

driegen, tromper. Sont exceptés : *koop**en*, acheter ; *loop**en*, courir ; *stoot**en*, pousser.

2.° Dans les mots qui souvent changent l'o en eu, comme : *log**en*, *leug**en*, mensonge ; *mole**n*, *meul**en*, moulin ; etc.

3.° Dans le pluriel des mots qui ont au singulier l'o bref, comme : *gebod**en*, commandemens, de *gebod* ; *God**en*, Dieux, de *God*, Dieu ; etc.

4.° Dans les mots d'origine étrangère, qui ont l'accent sur l'o, comme : *koper*, cuivre ; *mode*, mode ; *toren*, tour ; etc. Sont exceptés : *kroon**en*, couronnes ; *troon**en*, trônes ; *toon**en*, montrer.

§ 14. La double voyelle *oo* est employée :

1.° Dans les mots qui sont d'origine étrangère, et dont la diphthongue originale *au* est changée en *oo*, comme : *klooster*, CLAUSTRUM, cloître ; *kool*, CAULIS, chou ; *moor*, MAURUS, maure ; etc.

2.° Dans les mots, qui ont en allemand *au*, comme : *boom*, *baum*, arbre ; *koop**en*, *kauf**en*, acheter ; etc.

Dans le pluriel et dans les mots qui en dérivent, la double voyelle *oo* est également conservée.

§ 15. Il faut encore faire observer, que

tous les mots d'une prononciation prolongée et qui se terminent par deux ou plusieurs consonnes, conservent toujours dans leur déclinaison ou leur conjugaison les doubles voyelles. Exemples: *paard*, cheval; *paarden*, chevaux; *laars*, botte; *laarzen*, bottes; *ik kaats*, je joue à la paume; *wij kaatsen*, nous jouons à la paume; *stuursch*, brusque, *stuursche*, brusques; *buurt*, voisinage, *buurten*, voisinages. Et il en est de même des mots qui ont les doubles *ee* et *oo*, comme: *kreeft*, écrevisse, *kreeften*; *beest*, bête, *beesten*; *geest*, esprit, *geesten*; *boord*, bord, *boorden*; *koord*, corde, *koorden*; *hoofd*, tête, *hoofden*; etc.

De l'Orthographe de l'ij et de l'ei.

§ 16. La différence qu'il y a entre *ij* et *ei* est basée, de même que celle qui existe entre l'*e* et l'*o* simple, et les *ee*, et les *oo* doubles, sur la seule prononciation, qui est encore aperçue dans plusieurs provinces, mais qu'un étranger ne distingue pas facilement. Pour faire connaître cette différence, j'indiquerai quelques règles.

§ 17. On se sert toujours de l'*ij* dans les noms substantifs, qui indiquent un état ou une action, comme: *slavernij*, esclavage;

heerschappij, domination ; *dieverij*, filouterie , larcin. La diphthongue *ei* s'emploie dans tous les mots qui se terminent en *heid*, *lei* et *stein*, comme : *waarheid*, vérité ; *velerlei*, divers ; *Ysselstein*, nom d'une ville , etc. On s'en sert encore dans tous les mots qui dérivent d'un mot français, lequel a l'accent aigu sur l'*é* ou *ée*, comme : *majesteit*, du français *majesté* ; ou qui est écrit par *ai*, comme : *fontein*, fontaine ; etc. (Est excepté de cette règle , *dozijn*, douzaine) ; dans les mots où *eg* ou *ege*, est contracté en *ei*, comme : *zeil*, voile ; de *zegel*, etc. On pourrait établir encore d'autres règles ; mais le plus sûr sera pour ceux qui sont embarrassés dans l'emploi de ces lettres , ainsi que des doubles *ee* et *oo*, de consulter le *dictionnaire pour l'orthographe hollandaise de M. le professeur Siegenbeek*.

De la prolongation ou du redoublement des voyelles.

§ 18. Nos ancêtres avaient l'habitude de prolonger une voyelle par une autre : ainsi on écrivait non-seulement *maet*, *doer*, *muer*, par un *e* ; mais aussi *mait*, *doir*, *muir*, par un *i*, pour *maat*, mesure ; *door*, par ; *muur*, muraille ; comme on écrit aujourd'hui

d'hui. On peut établir maintenant comme règle générale que la prolongation d'une voyelle s'opère en redoublant la même voyelle. Ainsi, l'*a* se prolonge par un *a*, l'*e* par un *e*, etc. ; et il suffira d'avoir indiqué cette règle pour ôter tout embarras à l'étranger qui trouverait, dans les livres d'anciens auteurs hollandais, des mots qui ont la première voyelle prolongée par une autre. Cet ancien usage de doubler la voyelle par une autre, subsistait encore vers la fin du siècle dernier, dans les mots qui s'écrivent aujourd'hui par *aa*. On les écrivait alors par *ae*, comme : *staen*, se tenir debout ; *gaên*, aller ; *laen*, allée ; pour *staan*, *gaan*, *laan*. On fit cette exception pour la seule voyelle *a*, les autres voyelles étant toujours redoublées par elles mêmes.

§ 19. Il y a cependant des grammairiens qui prétendent que, dans quelques mots, il faut se servir de *ae*, comme dans *gaern*, volontiers ; *naerstig*, diligent ; *paerd*, cheval ; *paerel*, perle ; *waereld*, monde ; *regtvaerdig*, juste ; etc. ; ainsi que dans *blaên* pour *blâden*, feuilles ; *paên* pour *paden*, sentiers ; *versmaên* pour *versmâden*, rejeter. Dans les mots de la première espèce ;

on se fonde sur ce qu'il y aurait dans ceux-ci un son mêlé, semblable à celui des mots français qui ont *ai*, comme *clair*, *pair*, etc. Mais il n'existe pas en hollandais de diphthongue *ae*, et le son qu'on attribue à ces mots approche le plus de l'*e* long, de sorte qu'on écrit maintenant tous ces mots, soit par un *e*, soit par un *a* simple ou double *aa*, d'après l'usage établi par les meilleurs écrivains modernes; car il faut remarquer qu'anciennement les voyelles *a* et *e* étaient souvent confondues, comme cela est évident dans les mots *aarde*, terre, qui s'écrivait anciennement aussi *eerde*, *naarstig* et *neerstig*, diligent; *parel* et *perel*, perle. Il est maintenant généralement reçu d'écrire *naarstig*, *gaarn*, *paard*, *parel*, *regtvaardig*, *zwaard*, épée; *waard*, cher

§ 20. Quant à l'*ae* dans les mots *blaên*, *paên*, *versmaên*, etc., qu'on veut conserver pour indiquer la contraction de *bladen*, *paden*, *versmaden*, etc., il paraît que cette orthographe doit être rejetée pour la même raison qui milite en général contre la prolongation de l'*a* par un *e*, puisque dans les mots contractés *goon* pour *goden*, dieux; *staag* pour *stadig*, continuellement;

et autres semblables , on ne prolonge pas le son , en ajoutant un *e* ou un *i* , mais en redoublant l'*o* et l'*a*.

§ 21. Il faut encore remarquer que la voyelle *u* , suivie d'un *w* , n'est jamais doublée , quoique sa prononciation soit prolongée , parce que la consonne *w* a quelque chose du son de l'*u* , de sorte que cette voyelle peut être considérée comme prolongée par cette consonne ; ainsi on écrit : *ruw* , rude ; *schaduw* , ombre ; *gehuwd* , marié ; etc. On prononce ces mots comme s'ils avaient un double *uu*.

DES CONSONNES.

De quelques lettres placées à tort parmi les consonnes hollandaises.

§ 22. Le *c* , le *q* et l'*x* , étant des lettres d'origine étrangère , ne sont employés que pour exprimer des mots étrangers , comme *Cicero* , Cicéron ; *cijfer* , chiffre ; *Quintilianus* , *Xerxes* , etc. Le *c* n'est employé que dans les mots purement hollandais où il est suivi d'un *h* , comme dans *schoon* , beau ; *vrucht* , fruit ; *mensch* , homme ; etc. On ne s'en sert plus dans les mots *kamer* , chambre ; *stuk* , pièce ; *sieren* , etc. Les hollandais se servent des lettres *kw* , pour

exprimer le *q*, et des lettres *ks*, pour imiter le son de l'*x*. Ainsi on écrit *kwaad*, mal ; *kwellen*, tourmenter ; *volks*, du peuple ; *dagelijks*, journallement.

§ 23. La lettre *h* se prononce en hollandais, comme l'*h aspiré* des français, dans les mots *haine*, *hameau*. Les zélandais, et quelques autres habitans de la province de Hollande ne la prononcent pas, et pour *hond*, chien ; *haan*, coq ; *huis*, maison ; ils disent *ond*, *aan*, *uis*. Ils ont dans ces sortes de mots la même prononciation que les français, dans les mots *histoire*, *homme* : qu'ils prononcent *istoire*, *omme*.

§ 24. La lettre *j* n'est proprement que la voyelle *i* qui, placée au commencement des mots, avant une autre voyelle, produit par la vitesse de la prononciation, le son d'une consonne. Ainsi au lieu d'écrire *iäcob*, *iägen*, on écrit et on prononce, avec vitesse : *jakob*, jacques ; *jagen*, chasser.

Des consonnes reçues dans la langue hollandaise, et de leur prononciation.

§ 25. Le *b* se prononce comme en français. Le *c* n'est employé que dans les mots

purs hollandais , qui s'écrivent par *ch* , comme : *vrucht* , fruit ; *schoon* , beau ; *mensch* , homme ; *juichen* , pousser des cris de joie. Les lettres *ch* se prononcent à-peu-près comme le *g* en hollandais , et anciennement elles étaient souvent confondues , de sorte qu'on écrivait *vrucht* , et autres mots semblables , tantôt *vrugt* par un *g* ; et tantôt *vrucht* par un *ch* ; mais aujourd'hui l'orthographe de tous ces mots est fixée , et il n'y a plus aucune incertitude à cet égard. Les lettres *ch* ont toutefois une prononciation un peu plus aiguë que le *g*.

Le *d* se prononce encore comme en français. Il en est de même de la lettre *f* : sa prononciation est aiguë , et elle diffère en cela de la lettre *v* , qui a une prononciation douce. On remarque la même chose en français : ainsi , on prononce *feest* , fête ; et *veel* , beaucoup , comme un français prononcerait ces mots.

Le *g* est d'une prononciation très-difficile pour un français. On le prononce à-peu-près comme le *g* devant un *a* , *o* , *u* , en français , mais plus doucement.

Nous avons parlé ci-dessus (§ 23) de la lettre *h* , ainsi que de la lettre *j* (§ 24).

§ 26. Les consonnes *k, l, m, n; p,* se prononcent comme en français.

Quant à la lettre *q*, voyez le § 22.

L'*r* ne diffère guères dans la prononciation de la même lettre en français.

L'*s* a toujours un son aigu, et diffère en cela du *z*, qui a un son doux. Cette consonne se prononce comme dans les mots français : *sabre, sabel; soldat, soldaat.*

Le *t* se prononce comme en français.

Le *v* a une prononciation douce, comme dans les mots français, *vivre, vuiden, végétier*, et c'est cette prononciation douce qui ne permet pas que cette lettre soit placée à la fin d'un mot, quoique l'analogie l'exige; en ce cas, elle est toujours remplacée par un *f*. Exemple : on n'écrit pas *ik blijv*, je reste; *ik bleev*, je restais; de *blijven*, rester; mais toujours *ik blijf*, *ik bleef*, par un *f*.

Le *w* se prononce à-peu-près comme le *v* en français.

Le *z* a une prononciation très-douce, comme dans les mots français, *douze, treize, zéro* : il est à remarquer que cette lettre n'est jamais finale, par la même raison qui empêche le *v* de l'être. On écrit *huis* au sin-

gulier par un *s*, et au pluriel *huizen*, par un *z*; *boos*, méchant; au pluriel *boozen*, méchants; *ik vrees*, je crains; *wij vreezen*, nous craignons; etc.

Du doublement des consonnes.

§ 27. La prononciation exige que dans plusieurs mots les consonnes soient doublées; par exemple, dans les mots *bidden*, prier; *zeggen*, dire; quoiqu'on écrive *ik bid*, je prie; *ik zeg*, je dis, par une simple consonne. Il en est de même de beaucoup d'autres mots semblables, comme *leggen*, mettre; *hakken*, hacher; *pakken*, emballer; mais l'usage veut que dans les mots *lagchen*, rire; *pragchen*, se glorifier; *pogchen*, se vanter; les lettres *ch* soient doublées par un *g*: car on écrit *ik lach*, je ris; *ik prach*, je me glorifie; *ik poch*, je me vante. Il faut observer qu'on écrit encore avec *gch*, *ligchaam*, corps; *bogchel*, bosse; *rogchelen*, cracher; mais on écrit avec un simple *ch*, *huichelen*, faire l'hypocrite, *juichen*, pousser des cris de joie.

§ 28. Quoique l'analogie de la langue pût justifier le redoublement des *d* et *t* dans les mots *gehaatte*, haï, de *haten*, haïr; *gemeldde*,

mentionné, de *melden*, mentionner, etc. ; on ne l'a pas observé anciennement, et aujourd'hui on écrit constamment *gehate*, *gemelde*, etc., sans doubler les consonnes *d* et *t*, ainsi que dans d'autres mots semblables.

§ 29. Un simple *s* suffit aussi dans les mots suivans : *asem*, haleine ; *brasem*, brême ; *wasem*, vapeur ; *deesem*, levain ; *bloesem*, fleur ; *geesel*, fléau ; *hersen*, cerveau ; *dansen*, danser ; *schansen*, redoutes ; *kansen*, chances ; *lansen*, lances ; *prinsen*, princes ; *kersen*, cerises, *schorsen*, écorces ; etc. : tandis que dans les mots, *dassen*, cravattes ; *bessen*, groseilles ; *lessen*, leçons ; le double *ss* est nécessaire.

§ 30. L'usage veut qu'on écrive par *sch* les mots *druischen*, faire du bruit ; *ruischen*, ruisseler ; *blusschen*, éteindre ; *lasschen*, enfiler ; *lesschen*, éteindre ; *wasschen*, laver, etc., tandis qu'on écrit *beslissen*, décider ; *missen*, manquer ; *bruisen*, rendre un son confus, mugir ; *kussen*, donner un baiser ; *wassen*, croître ; etc. Cette orthographe a été observée par les meilleurs auteurs, tant anciens que modernes.

De l'union des lettres pour en former des syllabes et des mots.

§ 31. Une syllabe se forme par l'union des lettres ; elle peut être formée d'une seule lettre , savoir d'une voyelle , comme dans les mots *a-del* , noblesse ; *e-del* , noble ; ou de plusieurs lettres , comme : *al-le* , tous ; *dwa-len* , errer ; *schrij-ven* , écrire. Un mot est composé d'une ou de plusieurs syllabes. Exemples : *strijd* , combat ; *God* , Dieu ; *go-den* , dieux ; *God-de-lijk* , divin ; *ver-ont-waar-di-ging* , indignation.

§ 32. Les mots sont simples ou composés ; un mot simple est un mot qui ne peut pas être divisé , par exemple : *veld* , campagne ; *zee* , mer. Un mot composé est un mot formé par l'assemblage de plusieurs mots simples , par exemple : *veld-heer* , général , de *veld* et *heer* , maître ; *zee-visch* , poisson de mer , de *zee* et *visch* , poisson ; *zee-visch-markt* , marché aux poissons de mer ; *wijn-azyn-makerij* , fabrique de vinaigre de vin.

§ 33. Les mots composés ne se forment pas tous de la même manière ; il y en a qui ne prennent pas d'autre lettre , comme ceux que nous avons cités dans le dernier paragraphe , et auxquels on peut encore join-

dre les mots suivans: *bier-glas*, verre à bierre; *gunst-rijk*, favorable, *hoog-moed*, orgueil; *vrij-willig*, libre; *zelf-moord*, suicide, et quantité d'autres; mais il y en a aussi qui prennent un *s*, comme *huwelijks-goed*, dot; *lands-man*, compatriote; ou un *e*, comme *zinne-beeld*, emblème; *penne-mes*, canif; *honde-kot*, chenil. On n'apprend ces différences, comme beaucoup d'autres, que par l'usage.

§ 34. C'est l'usage seul qui décide de la composition de plusieurs mots; ainsi on écrit, par exemple; *uitgaan*, sortir; mais *regtuit gaan*, aller tout droit; *altijd*, toujours; mais *te allen tijde*, en tout tems; *brandschatten*, mettre à contribution sous peine d'incendie; *raadplegen*, consulter; *weerlichten*, faire des éclairs; en joignant les mots; mais *storm loopen*, monter à l'assaut, *huis houden*, tenir ménage; *dank zeggen*, rendre grâces; *krijg voeren*, faire la guerre, en séparant les mots; parce qu'on dit: *ik raadpleeg*, je consulte; *het weerlicht*, il fait des éclairs; et au contraire: *ik loop storm*, je monte à l'assaut; *ik houd huis*, je tiens un ménage; *ik zeg dank*, je rends grâces; en plaçant le substantif après le verbe avec lequel il est composé:
pour

pour la même raison on écrira *te binnen brengen*, se rappeler; *te moede zijn*, être disposé; *vol gieten*, remplir de liquides; *veel gelden*, coûter cher; *overeen komen*, être conforme; *schoon maken*, nettoyer; *zamen voegen*, joindre; *te rug keeren*, retourner; *te leur stellen*, tromper l'attente; *te keer gaan*, s'opposer. Il faut écrire, avec une séparation, *rijk geladen*, richement chargé; *vooruit stekend*, [proéminent; *boven genoemd*, susnommé; *even eens*, semblable, pareil; *eene hand vol*, une main pleine, *twee handen vol*, deux mains pleines; *hoe veel*, combien; *zoo wel als*, aussi bien que, *drie en dertig*, trente-trois; *de een en vijftigste*, le cinquante-unième; *een zes en dertig pponder*, une pièce de trente-six, etc. Cependant, quand l'usage n'a pas entièrement décidé à cet égard, il vaut mieux écrire les mots séparément, parce que la composition n'est souvent d'aucune utilité, et que de longues compositions causent ordinairement de l'obscurité.

§ 35. Il faut encore observer ici qu'en combinant plusieurs mots, qui tous se rapportent au substantif, placé à la fin, on met un tiret (-) après chaque mot qui n'est pas

B

écrit en entier ; par exemple , on écrira *doop-trouw-en-sterflijsten*, c'est-à-dire, *dooplijsten trouwlijsten en sterflijsten*, registres de baptêmes, de mariages et de décès ; *leer-hekel-punt-en heldendichten*, au lieu de *leerdichten*, poèmes didactiques ; *hekaldichten*, satires ; *punt-dichten*, épigrammes ; *en heldendichten*, et poèmes épiques ; cette répétition fréquente du même substantif aurait quelque chose de très-désagréable à l'oreille, et serait une véritable cacophonie.

RÈGLES GÉNÉRALES D'ORTHOGRAPHE.

De la prononciation, de l'étymologie, de l'usage, et de l'euphonie.

§ 36. La prononciation, l'étymologie, l'usage et l'euphonie déterminent l'orthographe d'un mot. Pour écrire un mot, il faut se servir des lettres nécessaires pour former le son que ce mot exige, il faut en cela se régler d'après la prononciation des personnes de la bonne société : la prononciation, par exemple, s'oppose, comme on l'a déjà remarqué plus haut, à ce qu'on employe les lettres *v* et *z* à la fin d'un mot, parce qu'elles ont un son trop doux : elle exige qu'on mette à leur place les lettres *f* et *s*. Ainsi on dit *leven*,

vivre ; *ik leef*, je vis ; *lezen*, lire ; *ik lees*, le lis. Elle veut qu'on écrive *glanzig*, luisant ; *vleezig*, charnu ; quoiqu'on dise *glans*, éclat ; *vleesch*, chair.

§ 37. L'étymologie exige qu'on écrive avec un *g*, et pas avec *ch*, *klagt*, plainte ; *dragt*, fardeau ; parce qu'on dit *klagen*, se plaindre ; *dragen*, porter ; etc. Il ne faut cependant pas trop s'y attacher, car on la trouve souvent en opposition avec l'usage, qu'il faut toujours observer comme étant la loi suprême en matière de langue.

§ 38. C'est l'usage qui veut qu'on écrive :

| | | |
|--------------------|----------------------------|-----------------|
| <i>Thans</i> , | au lieu de <i>thands</i> , | maintenant. |
| <i>Doorgaans</i> , | <i>doorgaands</i> , | ordinairement. |
| <i>Volgens</i> , | <i>volgends</i> , | selon. |
| <i>Willens</i> , | <i>willends</i> , | volontairement. |
| <i>Wetens</i> , | <i>wetends</i> , | sciemment. |

Il veut aussi qu'on écrive, sans *s*, *eenigzins*, en quelque manière ; *eerstdaags*, au premier jour ; *oudtijds*, anciennement ; *anderdeels*, d'autre part ; quoiqu'on l'emploie dans *eensdeels*, d'une part ; *geenszins*, nullement.

On change la lettre *n* en *l* dans les mots qui dérivent de *midden*, milieu : on dit *middebaar*, moyen ; *Middellandsche zee*, mer Méditerranée ; *middelmaat*, milieu ; *middeleweg*, chemin qui est au milieu ; au lieu de *middenbaar*, etc. On change encore le *g* en *k*

dans les mots *afhankelijk*, dépendant; *aanvankelijk*, d'abord; *vergankelijk*, périssable; *oorspronkelijk*, originaire; *koninklijk*, royal, qui dérivent des mots *afhangen*, *aanvangen*, *gang*, *oorsprong*, *koning*. On écrit *antwoord*, réponse; *mits*, pourvu que; *voortaan*, dorénavant; *voortbrengen*, produire, avec un *t*, tandis que ces mots exigeraient un *d*, si l'orthographe se réglait constamment sur l'étymologie.

L'usage veut encore qu'on écrive *dertien*, *veertien*, au lieu de *drietien*, treize; *viertien*, quatorze; de *drie*, trois; et *vier*, quatre;

Bevorderen, au lieu de *bevoorderen*, avancer.

Verschil, *verscheel*, différence.

Onverschillig, *onverschelig*, indifférent.

Gebrekkig, *gebrekig*, défectueux.

Overtollig, *overtallig*, superflu.

Insgelijks, *eensgelijks*, également.

Weleer, *wijleer*, auparavant.

Lessenaar, *lezenaar*, pupitre.

§ 39. Il est incontestable que l'euphonie a aussi une grande influence sur l'orthographe; c'est par elle qu'une lettre est souvent retranchée d'un mot, ou y est ajoutée: ainsi on dit:

Meest, au lieu de *meerst*, le plus, la plupart.

Best, *betst*, le mieux.

Elders, *ellers*, ailleurs.

Minder, *minner*, moindre.

| | | |
|---------------------|-----------------------------|-----------------|
| <i>Hoenders</i> , | au lieu de <i>hoeners</i> , | poulets. |
| <i>Boender</i> , | <i>boener</i> , | brosse. |
| <i>Tweederlei</i> , | <i>tweeërlei</i> , | de deux sortes. |
| <i>Zinnelijk</i> , | <i>zinnenlijk</i> , | sensucl. |
| <i>Zedeleer</i> , | <i>zedenleer</i> , | morale. |

§ 40. Dans les mots qui ont après la lettre *r* la terminaison *er*, on intercale toujours la lettre *d*, comme : *hoorder*, auditeur ; *zwaarderd*, plus pesant ; *duurder*, plus cher ; etc. Mais il n'en est pas de même dans les mots où la terminaison *er* est précédée d'un *l* ou d'un *n*. L'euphonie ne permet pas alors d'y intercaler un *d* : ainsi on écrit *ijdel*, plus vain ; *bediller*, chicaneur, critique ; *schooner*, plus beau ; *dunner*, plus mince ; *kleiner*, plus petit. On ajoute un *t* dans les mots *mijnt-halve*, quant à moi ; *uwentwege*, de votre part ; ainsi que dans les mots qui se terminent en *nis*, comme : *gebeurtenis*, événement ; *bekentenis*, aveu. La lettre *t* est employée dans ces mots pour appuyer ou fortifier la prononciation qui, sans cela, serait tant soit peu languissante. C'est pour la même raison que l'*e* muet est placé au milieu de quelques mots, comme : *huwelijk*, mariage ; *willekeurig*, arbitraire ; etc. ; ainsi que dans les mots qui se terminent en *ling*, *aar*, *ier*, et *nis*, comme : *vondeling*, enfant trouvé ;

ambtenaar, fonctionnaire; *hovenier*, jardinier; *gedachtenis*, souvenir; et ensuite dans les mots qui ont la terminaison en *lijk* et *loos*, comme: *vrijelijk*, librement; *krachteloos*, sans force; etc. Mais comme il y a des exceptions à cette dernière règle, nous la déterminerons plus exactement.

§ 41. L'intercalation d'un *e* muet est exigée:

1.° Dans les mots où la lettre *l* est précédée d'un *b* ou d'un *p*, comme: *hebbelijk*, habituel; *hopeloos*, sans espoir.

2.° Dans les mots qui ont la lettre *d* ou *t* avant la lettre *l*, comme: *vriendelijk*, aimable; *hartelijk*, cordial; *radeloos*, désespéré.

3.° Dans les mots qui ont un *f* avant la lettre *l*, comme: *liefelijk*, charmant; *straffeloos*, impuni. Il y a exception dans le mot *vergeestlijk*, pardonnable.

4.° Dans les mots qui ont la lettre *g* avant la lettre *l*, comme: *bedriegelijk*, trompeur, *zorgeloos*, insouciant.

5.° Dans les mots où la terminaison *lijk* est précédée par les diphthongues, *aai*, *oei*, ou *ui*, comme: *fraaijelijk*, joliment; *verfoeielijk*, détestable; *luijelijk*, paresseusement.

6.° Dans les mots qui ont la lettre *k*,

avant la lettre *l*, comme : *gemakkelijk*, facilement ; *schrikkelijk*, terriblement ; *sprakeloos*, muet.

7.° Dans les mots où la lettre *l* est précédée de la lettre *m*, comme : *namelijk*, savoir ; *toomeloos*, sans bride.

8.° Dans les mots qui ont la lettre *n* avant la lettre *l*, comme : *minnelijk*, aimable ; *zineloos*, insensé.

9.° Dans les mots où la terminaison *lijk* est précédée d'un *s*, comme : *wijselijk*, sagement ; *gewisselijk*, certainement. Sont exceptés cependant *geneeslijk*, curable ; *verkiezelijk*, préférable.

10.° Dans les mots qui ont, avant la terminaison *lijk*, les lettres *sch*, comme : *menschelijk*, humain ; *vleeschelijk*, charnel.

11.° Dans les mots enfin qui ont la lettre *l* après le *w*, comme : *vrouwelijk*, féminin ; *trouweloos*, infidèle.

§ 42. L'e muet n'est pas intercalé :

1.° Dans les mots qui ont la lettre *l* ou *r* avant la terminaison *lijk* ou *loos*, comme : *heileloos*, funeste ; *snellijk*, promptement ; *gevaarlijk*, dangereux ; *kinderloos*, sans enfans.

2.° Dans les mots qui se terminent en *nis*, comme : *stoornis*, trouble ; *deernis*, pitié.

3.° Dans les mots *leerling*, disciple; *haur-ling*, mercenaire, etc.

Des Homonymes, ou mots qui ont la même prononciation, mais une signification différente.

§ 43. On a souvent voulu introduire une règle, d'après laquelle des mots qui se prononcent de la même manière, mais dont la signification est tout-à-fait différente, doivent être distingués: ainsi on a écrit *waaren*, denrées, et *wij waren*, nous étions; *baaden*, se baigner, et *wij baden*, nous priâmes; *zucht*, désir, et *zugt*, soupir; etc. Mais cette distinction est impraticable dans la plupart des mots. Comment, par exemple, distinguera-t-on, au moyen de l'orthographe, *arm*, bras, de *arm*, pauvre; *lokken*, boucles de cheveux, de *lokken*, appeler; et cent autres mots? Aussi cette règle est entièrement arbitraire, parce qu'il n'y a aucune raison pour écrire certains mots plutôt de cette manière que d'une autre.

§ 44. Cependant, il y a déjà plusieurs mots dont la différente orthographe est assez généralement reçue, et dont le sens est déterminé par cette différence seule. En voici

quelques-uns : *nog*, encore ; *noch*, ni ; *ligt*, léger ; *licht*, lumière ; *dog*, chien ; *doch*, mais ; *geene*, point ; *gene*, celui-là.

*Des mots qui tirent leur origine
d'une langue étrangère.*

§ 44. Il y a dans la langue hollandaise sans doute beaucoup de mots empruntés de langues étrangères, qui ont déjà acquis par l'usage droit de bourgeoisie, et qui étant assimilés aux mots hollandais dans leur forme et leur prononciation, sont par conséquent écrits conformément à l'orthographe des mots hollandais. C'est à cette classe qu'appartiennent les mots *agent*, *apostel*, *artikel*, *barbier*, *bisschop*, *diaken*, *engel*, *glorie*, *kamer*, *kanaal*, *kasteel*, *kerker*, *klooster*, *kroon*, *lantaarn*, *leek*, *munnik*, *paleis*, *paradijs*, *persoon*, *pest*, *poezij*, *predikant*, *pruik*, *regent*, *register*, *som*, *student*, *tafel*, *tempel*, *titel*, *wijn*, et beaucoup d'autres.

§ 45. Quant aux mots *koor*, *kantoor*, *kleur*, *klasse*, *karakter*, *kanselier*, *nimf*, *punt*, *feniks*, *filosoof* (1), *profeset*, *schep-*

(1) Pour le mot *filosoof*, philosophe, il y a un autre mot hollandais, *wijsgeer*, qui mérite la préférence.

ter, sekse, sekte, singel, triumf, etc. ; l'opinion des grammairiens ne s'accorde pas aussi généralement, puisque quelques-uns prétendent qu'il faut écrire *choor, comp-toir, couleur*, etc., en conservant les lettres de la langue d'où les mots sont empruntés. La première manière d'écrire est cependant préférable, d'abord parce qu'elle est conforme à la prononciation commune ; ensuite parce que ces mots ont déjà perdu leur physionomie étrangère et sont, pour ainsi dire, déjà incorporés dans la langue hollandaise.

§ 46. C'est à une autre classe de mots étrangers, adoptés par la langue hollandaise, qu'appartiennent ceux dans lesquels l'usage a conservé quelque lettre étrangère, comme : *ceder, cel, cement, cyfer, cijns, cipier, cirkel, oceaen, cilinder, cijmbaal, citer, christus, christen, apotheker, advocaat, procureur, commissaris, collecteur, cachet, fiscaal, genie, natie, secretaris, officier* (2) et plusieurs autres.

(2) Quoiqu'on puisse dire en pur hollandais *krijgsbevelhebber* pour *officier*, on ne peut cependant pas se passer dans cette langue de la plupart des

§ 47. Des mots étrangers proprement dits sont des mots bâtards, des barbarisines, ou des noms propres étrangers ; si l'on veut s'en servir en dépit de l'élégance de la langue, il faut conserver l'orthographe qu'ils ont dans la langue de laquelle ils sont empruntés, et par conséquent on écrira *justitie*, *executie*, *beneficie*, *attestatie*, etc., et non pas, comme quelques-uns ont prétendu, *justisie*, *eksekusie*, etc.

§ 48. Quoique la langue hollandaise puisse remplacer la plupart des mots étrangers, que l'usage a introduits dans cette langue, par d'autres mots purement hollandais, et dont on doit même se servir dans le discours grave, il y en a cependant encore beaucoup dont on ne peut pas se passer, sans tomber dans de longues périphrases, ou sans courir ris-

mots cités. On garde donc aussi généralement l'orthographe originale et différente de l'idiôme hollandais, et l'on place, par exemple, la lettre *h* derrière la lettre *t*, dans le mot *apotheker*. On donne aux lettres *g* dans *genie*, *ch* dans *cachet*, *t* dans *natie*, et autres mots semblables, la prononciation que ces lettres ont dans la langue d'où elles sont prises, et qui est entièrement différente de celle qu'exigerait la langue hollandaise.

que de se rendre moins intelligible, comme : *acte*, *actie*, *cessie*, *recepis*, *vacantie* et beaucoup d'autres. Il s'est aussi introduit dans la langue hollandaise une grande quantité de termes techniques qu'on ne traduit pas, surtout lorsqu'il s'agit de politique, de jurisprudence, de guerre, de physique, de la toilette des dames, etc. ; on se rendrait même ridicule en les traduisant : ce purisme nuirait extrêmement à la clarté.

§ 49. A l'égard des noms propres étrangers, la règle est que l'on conserve, autant que possible, l'orthographe originale. Ainsi il faut écrire : *Cato*, *Cesar*, *Cicero*, *Codrus*, *Corinthe*, *Cupido*, *Cyrenius*, *Creta*, *Mattheus*, *Timotheus*, *Quintus*, *Rhodus*, *Alexander*, *Anaxagoras*, *Egypte*, *Judea*, *Phrygie*, *Phaëton*, *Phebus*, *Philippus*. Il y a cependant une exception pour les noms propres, écrits par les lettres *ph*, qui peuvent être considérés comme des noms indigènes, et dont la terminaison fait voir qu'ils ne sont pas d'origine étrangère, comme *Josef*, *Filip* ou *Flip*. Il en est de même des noms propres de *Jacobus*, *Cornelius*, *Catharina*, etc., lesquels étant employés comme des mots hollandais, doivent être

écrits avec un *k* : *Jakob*, *Kornelius*, *Katrijn*, etc. Dans quelques mots on change la lettre *s* en *z*, parce que la prononciation semble exiger cette dernière lettre qui a un son plus doux, comme : *Azie*, *Mozes*, *Jeruzalem*, *Jezus* et autres : on en excepte cependant tous les noms propres romains, comme : *Cesar*, *Cesarea*, etc., parce que la lettre *z* est étrangère à la langue latine.

CHAPITRE SECOND.

Des Parties du discours.

§ 50. Il y a dix espèces de mots dans la langue hollandaise, qu'on appelle les *parties du discours*, savoir : le *nom*, l'*article*, l'*adjectif*, le *pronom*, le *verbe*, le *nombre*, l'*adverbe*, la *préposition*, la *conjonction* et l'*interjection*.

DU NOM.

§ 51. Chaque objet connu dans la nature, soit substantiel, soit spirituel, a un nom qui lui est propre et spécial ; ce nom s'appelle nom substantif, parce qu'il désigne

une substance, comme : *man*, homme ; *huis*, maison ; *stoel*, chaise ; etc. L'objet qui n'existe que spirituellement ou comme abstraction, n'en est pas moins un nom substantif, comme : *deugd*, vertu ; *schoonheid*, beauté ; *wreedheid*, cruauté.

§ 52. Les noms substantifs sont *propres* ou *communs*. Des noms propres sont, par exemple : *Holland*, la Hollande ; *Parijs*, Paris ; *Willem*, Guillaume ; *Adam*, Adam ; etc. Par les noms communs nous entendons les noms par lesquels plusieurs choses de la même espèce sont désignées, comme : *mensch*, homme ; *man*, mari ; *vrouw*, femme ; *visch*, poisson ; *stad*, ville ; *water*, eau ; *volk*, peuple ; etc.

§ 53. Parmi les noms substantifs, il y a en hollandais des diminutifs, ou mots par lesquels un objet est désigné en petit. On les reconnaît à la terminaison, qui est *je*, *tje* et *pje*, comme : *huisje*, maisonnette, de *huis*, maison ; *koetje*, petite vache, de *koe*, vache ; *bloempje*, petite fleur, de *bloem*, fleur. Pour *je*, on employe aussi *jen*, *ken*, ou *sken*, comme : *draadjen*, petit fil, de *draad*, fil ; *wijfken*, petite femme,

de *wijf*, femme ; *boekskén*, petit livre , de *boek*, livre ; etc.

Du Nombre, ou du Singulier et du Pluriel des noms substantifs.

§ 54. Il y a deux nombres, le *singulier* et le *pluriel*. On se sert du singulier, quand on parle d'une seule personne ou d'une seule chose, et du pluriel, quand on parle de plusieurs personnes, ou de plusieurs choses, comme : *een man*, un homme ; *mannen*, des hommes ; *eene tafel*, une table ; *tafels*, des tables.

§ 55. Il y a dans la langue hollandaise plusieurs noms substantifs dont on ne se sert qu'au singulier, comme : *roof*, rapine ; *stof*, poussière ; *vee*, bétail, etc ; ainsi que ceux qui désignent une matière, comme : *aarde*, terre ; *vet*, graisse ; *ijzer*, fer ; *goud*, or ; *blik*, fer-blanc, *koorn*, blé ; *zand*, sable ; *meel*, farine ; etc. Lorsqu'on se sert de ces mots au pluriel, ils changent tout-à-fait de signification : ainsi quand on dit *aarden*, le pluriel de *aarde*, terre, on n'entend pas parler de plusieurs terres, mais de différentes espèces de terre. Exemple : *men heeft in Frankrijk verscheiden soorten van aar-*

den, il y a en France plusieurs sortes de terres.

C'est aussi à cette classe qu'appartiennent les mots qui commencent par la syllabe *ge* et qui sont dérivés des verbes, comme : *gehuil*, lamentation; de *hûilen*, se lamenter; *gezucht*, soupir, de *zuchten*, soupirer; *geschreeuw*, cri, de *schreeuwen*, crier, etc.; ainsi que les noms des vertus, des vices et des passions: *argwaan*, soupçon; *hulde*, hommage; *overspel*, adultère; *lof*, louange; *vrees*, crainte; *hoop*, espoir; etc.; ceux qui attribuent à une chose certaine qualité, par exemple: *zwaarte*, pesanteur; *koude*, froid; *rust*, repos; *moeite*, peine; et enfin l'infinitif des verbes, considéré comme nom substantif, en y préposant l'article *het*, le; comme: *het zitten*, l'action de s'asseoir; *het gaan*, l'action de marcher ou la marche; *het schreeuwen*, l'action de crier, ou le cri; ainsi que le neutre des adjectifs, considéré également comme nom substantif, en y préposant le même article *het*, le, comme: *het schoone*, le beau; *het goede*, le bon.

§ 56. Il y a d'autres noms substantifs, dont le pluriel seulement est usité, comme *inkomsten*, revenus; *onkosten*, frais; ou-

deren, parens; *Alpen*, Alpes; *hersens*, cerveaux; *lieden*, gens; *gebroeders*, frères; etc.

§ 57. Le pluriel se forme ordinairement en ajoutant *s*, *n* ou *en* au singulier.

EXEMPLES :

| SINGULIER. | PLURIEL. |
|----------------------------|------------------------------|
| <i>Vader</i> , père; | <i>Vaders</i> , pères. |
| <i>Tafel</i> , table; | <i>Tafels</i> , tables. |
| <i>Knikker</i> , chique; | <i>Knikkers</i> , chiques. |
| <i>Hoogte</i> , hauteur; | <i>Hoogten</i> , hauteurs. |
| <i>Gemeente</i> , commune; | <i>Gemeenten</i> , communes. |
| <i>Gedeelte</i> , partie; | <i>Gedeelten</i> , parties. |
| <i>Hoofd</i> , tête; | <i>Hoofden</i> , têtes. |
| <i>Kerk</i> , église; | <i>Kerken</i> , églises. |
| <i>Slang</i> , serpent; | <i>Slangen</i> , serpens. |

J'ai dit *ordinairement*, parce qu'il y a des exceptions à cette règle générale, comme :

| SINGULIER. | PLURIEL. |
|--------------------------|-----------------------------|
| <i>Lid</i> , membre; | <i>Leden</i> , membres. |
| <i>Schip</i> , vaisseau; | <i>Schepen</i> , vaisseaux. |
| <i>Stad</i> , ville; | <i>Steden</i> , villes. |
| <i>Smid</i> , maréchal; | <i>Smeden</i> , maréchaux. |
| <i>Split</i> , fente; | <i>Spletten</i> , fentes. |

Tous ces pluriels sont formés des mots anciens et inusités, *led*, *schep*, *sted*, *smed*, *splet*, etc.

Tous les substantifs qui se terminent en *heid*, font, au pluriel, *heden*.

E X E M P L E S :

SINGULIER.

PLURIEL.

Waarheid, vérité; *Waarheden*, vérités.
Zotheid, folie; *Zoitheden*, folies.
Kleinigheid, bagatelle; *Kleinigheden*, bagatelles.

Il y a d'autres noms substantifs qui ont le pluriel en *ers* et *eren*.

E X E M P L E S :

SINGULIER.

PLURIEL.

Kind, enfant; *Kinders*, *kinderen*, enfans.
Kalf, veau; *Kalvers*, *kalveren*, veaux.
Blad, feuille; *Bladers*, *bladeren*, feuilles.

Il en est aussi qui doublent la consonne et prennent *en*.

E X E M P L E S :

SINGULIER.

PLURIEL.

Bron, fontaine; *Bronnen*, fontaines.
Klip, écueil; *Klippen*, écueils.
Strik, nœud; *Strikken*, nœuds.

Du Genre des Noms substantifs.

§ 58. Les noms substantifs hollandais ont trois genres, le masculin, le féminin et le neutre. Cette distinction de genre a été ob-

servée de tout tems dans la langue hollandaise. Il y a cependant des mots qui, par l'effet du tems, ont subi quelque changement à cet égard, tandis que d'autres ont conservé les trois genres ; par exemple, les noms *tijd*, temps, et *dood*, mort, sont du genre masculin et féminin ; *oorlog*, guerre, est du genre masculin et neutre.

§ 59. Pour connaître le genre des noms substantifs, il est utile de graver dans sa mémoire les règles suivantes :

Noms substantifs du genre masculin.

1.° Tous les noms propres d'hommes, comme : *Jakob*, Jacques ; *Pieter*, Pierre ; etc.

2.° Tous les noms de qualités masculines et d'états masculins, comme : *heer*, seigneur ; *koopman*, marchand ; *soldaat*, soldat ; *knecht*, valet ; etc.

3.° Tous les noms qui se terminent en *aar* et en *er*, et qui dérivent de verbes, lorsqu'ils transfèrent l'action à une personne masculine, par exemple : *makelaar*, courtier, de *makelen*, faire le métier de courtier ; *wandelaar*, promeneur, de *wandelen*, se promener ; *kuiper*, tonnelier, de *kuipen*, faire le métier de tonnelier ; *verwer*, tein-

turier ; de *verwen*, teindre ; *maaijer*, faucheur, de *maaijen*, faucher ; ou ceux qui transportent l'action d'un verbe à la machine ou à l'outil avec lequel on agit, par exemple : *snuiten*, mouchettes, de *snuiten*, moucher ; *stamper*, pilon, de *stampen*, piler ; ou ceux qui sont dérivés d'un autre nom substantif, tels que : *zondaar*, pêcheur, de *zonde*, pêcher ; *schuldenaar*, débiteur, de *schulden*, dettes.

4.° Tous les noms qui se terminent en *ier*, comme : *hovenier*, jardinier ; *herbergier*, aubergiste. Cependant la personne désignée détermine le genre plus que la terminaison, comme on le voit par le nom *kamenier*, femme de chambre, nom nécessairement féminin.

5.° Les noms qui, quoiqu'ils aient un autre genre, doivent être considérés comme des noms d'hommes ; tels que : *ondeugd*, méchant homme ; *booswicht*, monstre ; etc. remarquez que le mot *ondeugd* signifie, dans un autre sens, *vice*, et que, pris dans cette signification, il est du genre féminin ; *wicht*, enfant, est du genre neutre, *het wicht*.

6.° Les noms de pierres précieuses, quand

ils signifient une pierre particulière, comme : *een agaat*, une agate; *een diamant*, un diamant.

7.° Les mots qui se terminent en *dom*, et qui marquent une situation; un état ou une puissance, comme : *adeldom*, noblesse; *rijkdom*, richesse, etc. Il y a cependant des exceptions, dont nous parlerons tantôt.

8.° Les mots qui se terminent en *em*, *sem*, *lm*, *rm*, sont aussi ordinairement du genre masculin, comme : *adem*, haleine; *balsem*, baume; *halm*, brin; *arm*, bras.

Noms substantifs du genre féminin.

§ 60. 1.° Les noms propres de femmes, comme : *Maria*, Marie; *Julia*, Julie.

2.° Les noms de qualités féminines et d'états féminins, comme; *zuster*, sœur; *dienstmaagd*, servante; et ceux qui se terminent en *in*, *es* ou *ster*, comme *vorstin*, princesse; *zondares*, pécheresse; *zangster*, chanteuse. Il y a exception de cette règle générale dans le nom *wijf*, *het wyf*, la femme, qui est du genre neutre.

3.° Les noms qui se terminent en *schap*, qui dérivent de noms adjectifs, et qui désignent une qualité, comme : *gramschap*, colère; ou qui sont dérivés de noms substan-

tifs et qui marquent une collection de personnes assemblées en un corps, comme : *de priesterschap*, le clergé, etc. On parlera ci-dessous des exceptions des mots qui se terminent en *schap*, et qui sont du genre neutre.

4.° Les noms qui se terminent en *ing*, dérivent d'un verbe, et en expriment l'action, comme : *vermaning*, exhortation, de *vermanen*, exhorter ; *berisping*, reproche, de *berispen*, reprocher. Les noms qui ne dérivent pas de quelque verbe, comme : *kring*, cercle, etc., et les mots qui se terminent en *ling*, comme : *vreemdeling*, étranger ; font une classe à part.

5.° Les mots qui se terminent en *ij*, et qui marquent un état, une fonction ou une action, comme ; *abdij*, abbaie ; *dieverij*, filouterie ; *maatschappij*, société ; etc.

6.° Les mots qui se terminent en *nis*, comme : *belijdenis*, confession ; *begravenis*, enterrement. Exceptez-en le seul nom substantif *vonnis*, jugement, qui est neutre.

7.° Les noms qui se terminent en *heid*, et en *te*, comme : *wijsheid*, sagesse ; *dwaasheid*, folie ; *hoogte*, hauteur ; *moeite*, peine ; *begeerte*, désir ; *gedachte*, pensée ; etc.

8.° Les lettres de l'alphabet et les chiffres : *eene groote a* , un grand *a* ; *eene kleine b* , un petit *b* ; *de zes* , le six ; *de twintig* , le vingt , etc. Mais en rassemblant les chiffres , ils sont neutres : *het honderd* , la centaine ; *het duizend* , le millier ; etc.

Noms substantifs du genre neutre.

§ 61. 1.° Tous les noms de pays , de villes , de villages et d'endroits ; *het kooprijke Amsterdam* , la commerçante *Amsterdam* . Il y a exception pour tous ceux qui commencent par un article , sans qu'il y soit joint un adjectif ; ils sont de différens genres , ce qui est déterminé par l'article ; par exemple : *de Betuw* , la Bétuw , féminin ; *het Gooi* , le Gooi , neutre , etc.

2.° Les noms qui indiquent une universalité de matière ou de métal , par exemple : *het graan* , le blé ; *het koper* , le cuivre ; *het goud* , l'or ; etc.

3.° Les noms qui commencent par *ge* et qui dérivent de verbes , comme : *gejammer* , lamentation ; de *jammeren* , se lamenter ; *geraas* , bruit , de *razen* , faire du bruit ; *gebied* , commandement , de *gebieden* , commander , etc. ; où qui commencent par d'au-

tres prépositions, comme : *beslag*, saisie ; *ontslag*, congé ; *verslag*, rapport ; *toeval*, cas fortuit, accident ; *verval*, dépérissement ; *voorval*, événement.

4.° Les noms qui commencent par *ge*, et qui finissent par *te*, étant dérivés des noms substantifs originaux, comme : *gebergte*, de *berg*, montagne ; *gebloemte*, de *bloem*, fleur ; *gevogelte*, volaille, de *vogel*, oiseau ; etc.

5.° Tous les diminutifs, comme : *mannetje*, petit homme, de *man*, homme ; *jongskén*, petit garçon, de *jongen*, garçon.

6. Tous les noms qui se terminent en *sel*, comme : *schepsel*, créature ; *baksel*, cuisson ; *blanketsel*, fard ; etc.

7.° Tous les noms qui se terminent en *schap*, et qui indiquent un emploi ou une qualité, comme : *het priesterschap*, la pétrisse, le sacerdoce ; *het burgemeesterschap*, la dignité de bourgmestre, le consulat, etc. (Voyez page 45.)

8.° Tous les noms qui se terminent en *dom*, lorsqu'ils désignent une société de personnes, comme : *het christendom*, la chrétienté. (Voyez page 45.)

Des

*Des cas , ou déclinaison des noms
substantifs.*

§ 62. Dans la langue hollandaise , il n'y a proprement que quatre cas , le *nomina-
tif* , le *génitif* , le *datif* et l'*accusatif* : car le *vocatif* est toujours comme le *nomina-
tif* , et l'*ablatif* est toujours formé par quel-
que préposition. On distingue aussi ces cas
par *premier* , *second* , etc.

*Exemples de déclinaisons de noms
substantifs.*

Avec l'article défini.

S I N G U L I E R .

| | MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|------|---------------------------------|---|--|
| Nom. | <i>De leeuw</i> , le lion. | <i>De vrouw</i> , la femme. | <i>Het veld</i> , le champ. |
| Gén. | <i>Des leeuws</i> , du lion. | <i>Der vrouw</i> , de la femme. | <i>Des velds</i> , du champ. |
| Dat. | <i>Den leeuw</i> , au lion. | <i>De ou der vrouw</i> , à la femme. | <i>Het veld</i> ou <i>den velde</i> , au champ. |
| Acc. | <i>Den leeuw</i> , le lion. | <i>De vrouw</i> , la femme. | <i>Het veld</i> , le champ. |

P L U R I E L .

| | MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|------|------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| Nom. | <i>De leeuwen</i> , les lions. | <i>De vrouwen</i> , les femmes. | <i>De velden</i> , les champs. |
| Gén. | <i>Der leeuwen</i> , des lions. | <i>Der vrouwen</i> , des femmes. | <i>Der velden</i> , des champs. |
| Dat. | <i>Den leeuwen</i> , | <i>De ou der vrouwen</i> , | <i>Den velden</i> , |

C

| | | | |
|------|---------------------|---------------------|--------------------|
| | aux lions. | aux femmes. | aux champs. |
| Acc. | <i>De leeuwen</i> , | <i>De vrouwen</i> , | <i>De velden</i> , |
| | les lions. | les femmes. | les champs. |

Avec l'article indéfini.

S I N G U L I E R.

| | MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|------|-----------------------------------|--|--|
| Nom. | <i>Een leeuw</i> , un lion. | <i>Eene vrouw</i> , une femme. | <i>Een veld</i> , un champ. |
| Gén. | <i>Eensleeuws</i> , d'un lion. | <i>Eener vrouw</i> , d'une femme. | <i>Eens velds</i> , d'un champ. |
| Dat. | <i>Eenenleeuw</i> , à un lion. | <i>Eene ou eener vrouw</i> , à une femme. | <i>Eenen veld</i> ou <i>een veld</i> , à un champ. |
| Acc. | <i>Eengn leeuw</i> , un lion. | <i>Eene vrouw</i> , une femme. | <i>Een veld</i> , un champ. |

Il n'y a naturellement pas de pluriel à l'article indéfini.

Observations sur les cas.

§ 63. Le *nominatif* existe quand une personne ou une chose est représentée comme active, passive ou existante, par exemple : *Het kind leert*, l'enfant apprend ; *de hond wordt geslagen*, le chien est battu ; *de waarheid is kenbaar*, la vérité est connue, etc. Le *génitif* désigne les rapports des noms substantifs ; par exemple : *Gods geboden*, les commandemens de Dieu ; *de heer des hui-*

zes, le maître de la maison ; *de zeden der eeuw*, les mœurs du siècle ; *eene menigte volks*, une foule de personnes ; *een duim grond*, un pouce de terrain ; *de beste der menschen*, le meilleur des hommes. Il paraît que la lettre *s* a été le signe caractéristique du génitif, et que l'on s'en est servi même dans les noms substantifs féminins. Ainsi on dit : *moeders zuster*, au lieu de *zuster der moeder* ou *van de moeder*, la sœur de la mère ; *de stads poorten*, au lieu de *de poorten der stad*, ou *van de stad*, les portes de la ville. On se sert souvent de la préposition *van* pour exprimer le génitif, par exemple : *een man van geringe afkomst*, un homme de basse origine ; *een ring van goud*, une bague d'or ; *een kind van twee jaren*, un enfant de deux ans. On employe le *datif* quand une chose est donnée, envoyée ou prise à quelqu'un ; ou quand on peut se servir des prépositions *aan*, à ; ou *voor*, pour ; par exemple : *geef hem zijn geld*, donnez-lui son argent ; *zend hem dat boek*, envoyez-lui ce livre ; *ontneem hem zijn mes*, prenez-lui son couteau ; *dit is hem schadelijk*, cela lui est nuisible. L'*accusatif* est employé quand une ac-

tion est exercée sur un objet , par exemple : *de vader slaat den zoon* , le père bat le fils ; *het meisje bemint den jongeling* , la fille aime le jeune-homme. Au reste , l'accusatif est régi par des prépositions , par exemple : *naar huis gaan* , aller à la maison , *in den tuin komen* , venir au jardin ; *op eenen boom zitten* , être assis sur un arbre , etc. Voyez ci-après à l'article *des prépositions*.

Dans le style noble , et afin de rendre la phrase plus harmonieuse , on place souvent l'*e* muet après le génitif des noms substantifs féminins , par exemple : *de schoonheid dezer vrouwe* , la beauté de cette femme ; ainsi qu'après le datif , dans tous les genres , par exemple : *Gode* , à Dieu ; *zijner zorge toevertrouwd* , confié à ses soins ; *den volgenden geslachte* , à la génération suivante.

DES ARTICLES.

§ 64. Les articles servent à rendre la signification des noms substantifs commune ou déterminée , et en font connaître le genre. Il y en a deux dans la langue hollandaise , l'article défini *de* , qui détermine le substantif qui le suit , et l'article indéfini , qui ne le détermine point d'une manière par-

ticulière. Par exemple, quand on dit : *geef mij eenen stoel*, donnez-moi une chaise, on ne détermine pas la chaise qu'on désire, et il paraît alors indifférent, laquelle on donne; mais quand on dit : *geef mij den stoel, die*, etc. donnez-moi la chaise, qui, etc., on désigne la chaise qu'on désire particulièrement. Ainsi il y a quatre différentes significations dans les exemples suivans : *een zoon eens konings*, un fils d'un roi ; *een zoon des konings*, un fils du roi ; *de zoon eens konings*, le fils d'un roi ; *de zoon des konings*, le fils du roi.

§ 65. La déclinaison de ces articles se fait de la manière suivante :

L'article défini.

SINGULIER.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|-----------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Nom. <i>De</i> , le. | <i>De</i> , la. | <i>Het</i> , le. |
| Gén. <i>Des</i> , du. | <i>Der</i> , de la. | <i>Des</i> , du. |
| Dat. <i>Den</i> , au. | <i>De</i> , <i>der</i> , à la. | <i>Den</i> , <i>het</i> , au. |
| Acc. <i>Den</i> , le. | <i>De</i> , la. | <i>Hot</i> , le. |

PLURIEL.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|-----------------------|------------------|------------------|
| Nom. <i>De</i> , les. | <i>De</i> , les. | <i>De</i> , les. |

| | | | |
|------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| Gen. | <i>Der</i> , des. | <i>Der</i> , des. | <i>Der</i> , des. |
| Dat. | <i>Den</i> , aux. | <i>De</i> , <i>der</i> , aux. | <i>Den</i> , aux. |
| Acc. | <i>De</i> , les. | <i>De</i> , les. | <i>De</i> , les. |

L'article indéfini.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|---------------------------|---|---------------------|
| Nom. <i>Een</i> , un. | <i>Eene</i> , une. | <i>Een</i> , un. |
| Gén. <i>Eens</i> , d'un. | <i>Eener</i> , d'une. | <i>Eens</i> , d'un. |
| Dat. <i>Eenen</i> , à un. | <i>Eene</i> , <i>Eener</i> , <i>Eenen</i> , <i>een</i> , à une. | <i>Een</i> , à un. |
| Acc. <i>Eenen</i> , un. | <i>Eene</i> , une. | <i>Een</i> , un. |

Il est évident que cet article n'a pas de pluriel.

DES ADJECTIFS.

§ 66. Les adjectifs, auxquels appartiennent aussi les participes des verbes, sont des mots qui marquent la qualité des personnes ou des choses auxquelles ils sont ajoutés, comme : *groot*, grand ; *klein*, petit ; *dapper*, courageux, etc. ; ainsi quand on dit *de dappere krijgsman*, le soldat courageux, *dapper*, courageux, est l'adjectif qui fait connaître la qualité du soldat.

§ 67. Les adjectifs hollandais sont ou originaux, comme : *groot*, grand ; *klein*, petit ; *breed*, large ; *lang*, long ; *kort*, court ; *goed*, bon ; *kwaad*, mauvais ; etc. ou dé-

Fivés, comme : *eerlijk*, honnête, dérivé du nom substantif *eer*, honneur; *goddelijk*, divin, de *God*, Dieu; *zorgeloos*, insouciant, de *zorg*, souci; etc.

Les principales terminaisons des adjectifs dérivés sont en *baar*, *ig*, *lijk*, *loos*, *zaam*, *achtig*, *haftig*, comme: *vruchtbaar*, fertile; *handig*, adroit; *goddelijk*, divin; *moedeloos*, découragé; *deugdzaam*, vertueux; *witachtig*, blanchâtre; *heldhaftig*, valeureux; etc. Il y en a d'autres qui se terminent en *sch*, *de*, *ste*, *lei* et *hande*, comme: *aardsch*, terrestre; *de tweede*, le second; *de duizendste*, le millième; *eenerlei*, du même genre; *velerhande*, de différentes sortes; etc.

§ 68. Il faut encore remarquer que les adjectifs tiennent souvent lieu de substantifs, comme: *de wijze*, le sage; *de geleerde*, le savant; *het goede*, le bien; *het kwade*, le mal; etc.

§ 69. Les adjectifs s'accordent toujours en genre, nombre et cas, avec les substantifs auxquels ils appartiennent, et se mettent ordinairement avant le substantif, comme on le verra dans les exemples de déclinaisons que nous allons donner. Il en

est cependant qui ne changent pas leur terminaison , quelque soit le genre ou le cas. A cette classe appartiennent 1° les adjectifs qui se terminent en *lei* et *hande*, comme: *allerlei menschen*, des hommes de toute espèce; *ve-lerhande geld*, de l'argent de différente espèce; etc. 2° tous les adjectifs exprimant des objets matériels, comme: *gouden vaten*, des vaisseaux d'or; *houten tafels*, des tables de bois; *marmereen schoorsteen*, cheminée de marbre; etc. 3° les adjectifs dérivés d'un pays ou d'une ville, et qui se terminent en *er*, comme: *straatsburger snuif*, du tabac en poudre de Strasbourg; *Amsterdammer schippers*, des bateliers d'Amsterdam; etc. Dans les adjectifs dérivés des nombres, la dernière partie seule peut être déclinée. Par exemple: *De een en dertigste*, le trente-unième, *in den honderd drie en veertigsten psalm*, dans le psaume quarante-trois, etc.

§ 70. Les adjectifs prennent à la fin un *e*, tant dans le genre masculin, que féminin, comme: *grootte dienst*, grand service; *die wijze man*, cet homme sage; *mijne lieve dochter*, ma chère fille; *zie daar, waarde broeder*, voilà, mon cher frère; etc., ils en prennent un également

au neutre , comme : *het goede kind* , le bon enfant ; *het sterke paard* , le cheval vigoureux ; etc. , mais on dit , sans *e* : *wit zand* , du sable blanc ; *een hoog huis* , une haute maison ; *zeker schoon dier* , certain bel animal ; etc. C'est l'euphonie principalement qui décide , dans plusieurs cas , si la lettre *e* doit être ajoutée ou non ; par exemple , on dit : *eene hoogere verordening* , une plus haute destinée , avec l'*e* à la fin du comparatif , et au contraire : *eene verhevener verordening* , une destinée plus sublime , sans *e*.

§ 71. Les noms substantifs personnels du genre masculin qui désignent un fonctionnaire public , un administrateur ou un serviteur , et qui se terminent en *er* , *aar* , *ier* ou *ling* , comme : *arbeider* , journalier ; *leeraar* , instituteur ; *hovenier* , jardinier ; *hoyeling* , courtisan ; ainsi que les mots *koning* , roi ; *prins* , *vorst* , prince ; *admiraal* , amiral ; *overste* , chef ; *heer* , seigneur ; *meester* , maître ; *knecht* , valet ; *onderdaan* , sujet ; *vriend* , ami ; *vijand* , ennemi ; *huisvader* , père de famille ; *man* , homme ou mari ; *mensch* , homme ; exigent que leurs adjectifs , lorsqu'ils se rapportent à leur action et non à leurs personnes , soient écrits

sanse à la fin , comme : *een groot krijgsman* , un grand guerrier ; *zeker goed koning* , certain bon roi ; c'est-à-dire , qui est grand comme soldat , et bon comme roi. On dit au contraire : *een groote krijgsman* , un grand soldat , pour exprimer un soldat qui est d'une grande taille.

§ 72. Les adjectifs sont indéclinables , quand ils sont placés derrière leurs substantifs , ou quand ils en sont séparés par le verbe *zijn* , ou *worden* , être ; par exemple : *dit paard is sterk* , ce cheval est fort ; et au pluriel , *deze paarden zijn sterk* , non pas *sterke* , ces chevaux sont forts. Lorsqu'on dit : *die paarden loopen sterk* , ces chevaux courent fort , le mot *sterk* n'est pas un adjectif , mais un adverbe.

Du Comparatif et Superlatif.

§ 73. Le comparatif se forme en hollandais en ajoutant *er* , et le superlatif en ajoutant *st* au positif. Exemples : *hoog* , *hooger* , *hoogst* , haut , plus haut , le plus haut ; *kort* , *korter* , *kortst* , court , plus court , le plus court. Il en est de même des participes , par exemple : *drukkend* , *drukkender* , *drukkendst* , pressant , plus pressant , le plus pres-

sant ; *gedrukt* , *gedrukker* , *gedruktst* , pressé , plus pressé , le plus pressé . Il y en a quelques-uns qui ne souffrent point cette formation , comme : *beminnend* , aimant ; *hatend* , haïssant ; il y en a d'autres qui demandent les adverbes *meer* , plus ; et *meest* , le plus , pour former le comparatif et le superlatif , comme : *doordrongen* , *meer doordrongen* , *meest doordrongen* , pénétré , plus pénétré , le plus pénétré ; etc . Pour exprimer le superlatif , on se sert aussi souvent du mot *aller* , par exemple : *voortreffelijk* , excellent ; *allervoortreffelijkst* , le plus excellent ; etc .

§ 74. Dans les mots composés , on n'ajoute les lettres *er* du comparatif , et les lettres *st* du superlatif , qu'au dernier mot ; par exemple , on dit : *welluidender* , plus harmonieux , et non pas *beterluidend* ; *goedhartiger* , plus cordial , et non pas *beterhartig* .

Il faut encore observer que l'euphonie défend quelquefois la déclinaison du comparatif ; par exemple , on ne dit pas : *ik heb nooit eenen hatelijkeren man gezien* , je n'ai jamais vu d'homme plus odieux , mais il faut dire : *ik heb nooit een' hatelijker man gezien* .

§ 75. Il y a dans la langue hollandaise, comme dans toute autre langue, des comparatifs et des superlatifs irréguliers. Exemples: *goed*, bon; *beter*, meilleur, *best*, le meilleur; *veel*, beaucoup; *meer*, plus; *meest*, le plus; *weinig*, peu; *minder*, moins; *minst*, le moins. On dit cependant aussi: *weiniger*, *weinigst*. Le superlatif est seul en usage dans les mots suivans: *uiterst*, extrême; *achterst*, postérieur; *benedenst*, inférieur; *bovenst*, supérieur; *onderst*, inférieur.

Exemples de déclinaison d'adjectifs.

§ 76. Avec l'article défini.

S I N G U L I E R.

| | MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|------|--|---|--|
| Nom. | <i>De sterke leeuw</i> , le fort lion. | <i>De brave vrouw</i> , la bonne femme. | <i>Het vruchtbaar veld</i> , le champ fertile. |
| Gén. | <i>Des sterken leeuws</i> , du fort lion. | <i>Der brave vrouwen</i> , de la bonne femme. | <i>Des vruchtbaren velds</i> , du champ fertile. |
| Dat. | <i>Den sterken leeuw</i> , au fort lion. | <i>De ou der brave vrouw</i> , à la bonne femme. | <i>Den vruchtbaren veld</i> , <i>het vruchtbaar veld</i> , le champ fertile. |
| Acc. | <i>Den sterken leeuw</i> , le fort lion. | <i>De brave vrouw</i> , la bonne femme. | <i>Het vruchtbaar veld</i> , le champ fertile. |

PLURIEL.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|---|------------------------|--------------------------|
| Nom. <i>De sterke</i> | <i>De brave vrou-</i> | <i>De vruchtbare</i> |
| <i>leeuwen ,</i> | <i>wen ,</i> | <i>velden ,</i> |
| lesfortslions. lesbonnes femmes. leschampsfertiles. | | |
| Gén. <i>Der sterke</i> | <i>Der brave vrou-</i> | <i>Der vruchtbare</i> |
| <i>leeuwen ,</i> | <i>wen ,</i> | <i>velden ,</i> |
| desfortslions. desbonnesfemmes. deschampsfertiles. | | |
| Dat. <i>Den sterken</i> | <i>De ou der brave</i> | <i>Den vruchtbaar en</i> |
| <i>leeuwen ,</i> | <i>vrouwen ,</i> | <i>velden ,</i> |
| auxfortslions. auxbonnesfemmes. auxchampsfertiles. | | |
| Acc. <i>De sterke</i> | <i>De brave vrou-</i> | <i>De vruchtbare</i> |
| <i>leeuwen ,</i> | <i>wen ,</i> | <i>velden ,</i> |
| lesfortslions. lesbonnesfemmes. leschampsfertiles. | | |

§ 77. Avec l'article indéfini.

SINGULIER.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|--|----------------------|------------------------|
| Nom. <i>Een sterke</i> | <i>Eene brave</i> | <i>Een vruchtbaar</i> |
| <i>leeuw ,</i> | <i>vrouw ,</i> | <i>veld ,</i> |
| un fort lion. une bonne femme. un champ fertile. | | |
| Gén. <i>Eens sterken</i> | <i>Eener brave</i> | <i>Eens vruchiba-</i> |
| <i>leeuws ,</i> | <i>vrouw ,</i> | <i>ren velds ,</i> |
| d'un fort lion. d'une bonne femme. d'un champ fertile. | | |
| Dat. <i>Eenen ster-</i> | <i>Eene ou eener</i> | <i>Een vruchtbaar</i> |
| <i>ken leeuw ,</i> | <i>brave vrouw ,</i> | <i>veld , ou eenen</i> |
| <i>vruchtbaren veld ,</i> | | |
| à un fort lion. à une bonne femme. à un champ fertile. | | |
| Acc. <i>Eenen ster-</i> | <i>Eene brave</i> | <i>Een vruchbaar</i> |
| <i>ken leeuw ,</i> | <i>vrouw ,</i> | <i>veld ,</i> |
| un fort lion. une bonne femme. un champ fertile. | | |

L'article indéfini n'a pas de pluriel.

§ 78. Lorsque les adjectifs sont employés comme substantifs, ils sont déclinés comme ceux-ci. Quant au *pluriel*, l'usage est constant; on dit: *de vromen*, les pieux; *de geleerden*, les savans; *de armen*, les pauvres; et on dirait, avec le substantif, *de vrome menschen*, les hommes pieux; etc., mais à l'égard du genre masculin du *singulier*, l'usage est différent, et l'adjectif, pris comme substantif, conserve sa déclinaison originale, comme: *de vrome*, le pieux; *des vromen*, du pieux; *de Almagtige*, le Tout-Puissant; *des Almagtigen*, du Tout-Puissant. Il la conserve également au pluriel, quand on omet un nom substantif précédent afin d'éviter une répétition désagréable, par exemple: *alle menschen moeten sterven, rijke zoo wel als arme*, tous les hommes doivent mourir, les riches comme les pauvres. Il ne faut pas dire *rijken zoo wel als armen*, parce qu'il y a ici un substantif qui précède, lequel est sous-entendu à la fin de la phrase, comme si on disait: *rijke zoo wel als arme menschen*.

DES PRONOMS.

§ 79. Les pronoms tiennent lieu des noms substantifs, et sont ordinairement divisés en six sortes, en :

- 1.° *Personnels*,
- 2.° *Réfléchis*,
- 3.° *Possessifs*,
- 4.° *Interrogatifs*,
- 5.° *Démonstratifs*,
- 6.° *Relatifs*.

§ 80. Les pronoms *personnels* sont trois, savoir : de la première personne, ou celle qui parle; de la seconde personne, ou celle à qui l'on parle; et de la troisième personne, ou celle de qui l'on parle.

Pronom de la première personne.

| SINGULIER. | PLURIEL. |
|-----------------------------|-------------------------|
| Nom. <i>Ik</i> , je ou moi. | <i>Wij</i> , nous. |
| Gén. <i>Mijns</i> , de moi. | <i>Onzer</i> , de nous. |
| Dat. <i>Mij</i> , à moi. | <i>Ons</i> , à nous. |
| Acc. <i>Mij</i> , moi. | <i>Ons</i> , nous. |

Pronom de la seconde personne.

| SINGULIER. | PLURIEL. |
|------------------------------|------------------------|
| Nom. <i>Gij</i> , tu ou toi. | <i>Gij</i> , vous. |
| Gén. <i>Uws</i> , de toi. | <i>Uwer</i> , de vous. |
| Dat. <i>U</i> , à toi. | <i>U</i> , à vous. |
| Acc. <i>U</i> , toi. | <i>U</i> , vous. |

Pronom de la troisième personne.

S I N G U L I E R.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|------------------------------------|------------------------|----------------------------|
| Nom. <i>Hij</i> , il, lui. | <i>Zij</i> , elle. | <i>Het</i> , il, lui. |
| Gén. <i>Zijns</i> , de lui. | <i>Harer</i> , d'elle. | <i>Zijns</i> , de lui. |
| Dat. <i>Hem</i> , lui ou à lui. | <i>Haar</i> , à elle. | <i>Het</i> , lui ou à lui. |
| Acc. <i>Hem</i> , le. | <i>Haar</i> , la. | <i>Het</i> , le. |

P L U R I E L.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|--------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Nom. <i>Zij</i> , ils. | <i>Zij</i> , elles. | Comme dans le |
| Gén. <i>Hunner</i> , d'eux. | <i>Harer</i> , d'elles. | genre masculin. |
| Dat. <i>Hun</i> , à eux. | <i>Haar</i> , à elles. | |
| Acc. <i>Hen</i> , les. | <i>Haar</i> , les. | |

Observez que le génitif et datif *hunner* et *hun*, s'expriment aussi par une préposition : pour *hunner*, on dit alors *van hen*, et pour *hun*, on dit *aan hen*.

§ 81. Les pronoms réfléchis *zich*, *zijn*, *haar*, *hun*, sont proprement des pronoms de la troisième personne. On les appelle ainsi, parce qu'ils marquent le rapport d'une personne ou d'une chose à elle-même.

Ils se déclinent de la manière suivante:

SINGULIER.

| | MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|------|---|--|----------------------------------|
| Nom. | | | |
| Gén. | <i>Zi ns</i> , (<i>van zich</i>) , desoi. | <i>Harer</i> , (<i>van haar</i>) de soi. | Comme dans le genre masculin. |
| Dat. | <i>Zich</i> , (<i>aan zich</i>) , à soi , se. | <i>Zich</i> , (<i>aan zich</i>) , à soi , se. | |
| Acc. | <i>Zich</i> , se , soi. | <i>Zich</i> , se , soi. | |

P L U R I E L.

| | MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|------|--|------------------------|----------------------------------|
| Nom. | | | |
| Gén. | <i>Hunner</i> , (<i>van zich</i>) , d'eux. | Comme au singulier. | Comme dans le genre masculin. |
| Dat. | <i>Zich</i> , (<i>aan zich</i>) , à eux. | | |
| Acc. | <i>Zich</i> , eux , se. | | |

On adapte souvent aux pronoms personnels et réfléchis les mots *alleen* , seul , et *zelf* , même ; comme : *ik alleen was daar* , moi seul j'étais-là ; *gij zelf hebt hem gezien* , vous-même vous l'avez vu ; *hij sloeg zich zelve voor het hoofd* , il se frappa lui-même à la tête ; etc. (1)

(1) Le mot *alleen* ne change jamais , mais le mot *zelf* est déclina- ble , et se conforme au mot

§ 82. Les pronoms *possessifs* sont ceux qui marquent une possession, comme : *mijn*, mon ; *ons*, notre ; *uw*, votre ; *zijn*, son ; *haar*, leur ; *hun*, leur. Les pronoms personnels de la troisième personne, *zijn*, *haar*, *hun*, signifient tant le genre du possesseur que celui de l'objet possédé. Ainsi lorsqu'on dit : *zijn akker*, son champ ; *zijne kamer*, sa chambre, on voit d'abord par *zijn* et *zijne* que la personne à qui appartient le champ

auquel il est joint : ainsi on écrit : *hij zelf*, lui-même ; *zij zelve*, elle-même ; *zij bedroog zich zelve*, elle se trompa elle-même ; *de zaak op zich zelve beschouwd*, la chose considérée en elle-même ; *dit is op zich zelf niets*, cela n'est rien en soi-même ; etc. : *zelf* est aussi placé derrière d'autres noms substantifs, ou employé avec une préposition ; l'usage veut qu'en ce cas il soit pris comme un adjectif, et décliné comme tel ; par exemple : *ik zag den man zelven*, de *vrouw zelve*, *het kind zelf*, je voyais l'homme, la femme, l'enfant même ; *deze zaak spreekt van zelve*, cela va sans dire, cette chose parle d'elle-même ; *het ontwerp verviel van zelf*, le projet tomba de lui-même ; dans ces deux derniers exemples, il y a peut-être une ellipse du pronom *zich*. Ce mot *zelf* n'est suivi d'un *s* que dans le génitif *mijns zelfs*, de moi-même ; etc. ; *zelfs* est aussi un adverbe, qui signifie *même*.

et la chambre est du genre masculin , et ensuite on remarque par *zijn akker* , que le mot *akker* est masculin , et par *zijne kamer* , que le mot *kamer* est féminin. Si la personne qui possède est du genre féminin , on dit *haar akker* , son champ ; *hare kamer* , sa chambre ; et de même au pluriel , *hun akker* , leur champ ; *hunne kamer* , leur chambre , au masculin ; *haar akker* , leur champ ; *hare kamer* , leur chambre , au féminin ; *hunne akkers* , leurs champs ; *hunne kamers* , leurs chambres , au masculin pluriel ; et *hare akkers* , leurs champs ; *hare kamers* , leurs chambres , au féminin pluriel ; etc.

§ 83. Le pronom possessif *mijn* , mon , se décline de la manière suivante :

S I N G U L I E R.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|--------------------------------|---|------------------------|
| Nom. <i>Mijn</i> , mon. | <i>Mijne</i> , ma. | <i>Mijn</i> , mon. |
| Gén. <i>Mijns</i> , de mon. | <i>Mijner</i> , de ma. | <i>Mijns</i> , de mon. |
| Dat. <i>Mijnen</i> , à mon. | <i>Mijne</i> , <i>mijner</i> , à ma. | <i>Mijnen</i> , à mon. |
| Acc. <i>Mijnen</i> , mon. | <i>Mijne</i> , ma. | <i>Mijn</i> , mon. |

P L U R I E L.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|---------------------------------|--|-----------------|
| Nom. <i>Mijne</i> , mes. | <i>Mijne</i> , mes. | Comme dans le |
| Gén. <i>Mijner</i> , de mes. | <i>Mijner</i> , de mes. | genre masculin. |
| Dat. <i>Mijnen</i> , à mes. | <i>Mijne</i> , <i>Mijner</i> , à mes. | |
| Acc. <i>Mijne</i> , mes. | <i>Mijne</i> , mes. | |

Les pronoms possessifs *ons*, *uw*, *zijn*, *haar* (1) et *hun* se déclinent de la même manière, avec cette différence que *ons*, notre, fait, au nominatif du genre masculin et au singulier, *onze*, comme : *onze vader*, notre père ; ensuite, que *hun*, leur, prend un *n* dans la déclinaison, par exemple : *hunne kamer*, leur chambre ; etc.

§ 84. Les pronoms *interrogatifs* sont *wie*, *welke*, *wat*, *hoedanige*. La déclinaison se fait ainsi :

S I N G U L I E R.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|---|--|--|
| Nom. <i>Wie</i> , qui, lequel. | <i>Wie</i> , qui, laquelle. | <i>Wat</i> , qui, lequel. |
| Gén. <i>Wiens</i> , de qui, duquel, dont. | <i>Wier</i> , de qui, de laquelle, dont. | <i>Wiens</i> (<i>van wat</i>), de qui, duquel, dont. |

(1) *Haar* et *heur* ne sont vraisemblablement que de différens dialectes ; le premier cependant est plus en usage, et on ne peut se servir du dernier que pour éviter une répétition du même son.

Dat. *Wien*, à qui, *Wie*, à qui, *Wat*, à qui, au-
 auquel. à laquelle. quel.
 Acc. *Wien*, qui, *Wie*, qui, la- *Wat*, lequel, que.
 lequel, que. quelle, que.

PLURIEL.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|--------------------------|---------------------------|-----------------|
| Nom. <i>Wie</i> , qui, | Comme dans le | N'a pas de plu- |
| | lesquels. genre masculin. | riel. |
| Gén. <i>Wier</i> , de | | |
| qui, desquels, | | |
| dont. | | |
| Dat. <i>Wie</i> , à qui, | | |
| auxquels. | | |
| Acc. <i>Wie</i> , qui. | | |

SINGULIER.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|---------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Nom. <i>Welke</i> , qui, | <i>Welke</i> , qui, la- | <i>Welk</i> , qui, le- |
| lequel, | quelle. | quel. |
| Gén. <i>Welks</i> , de | <i>Welker</i> , de qui, | <i>Welks</i> , de qui, |
| qui, duquel. | de laquelle. | duquel. |
| Dat. <i>Welken</i> , à | <i>Welke</i> , à qui, | <i>Welk</i> , <i>welken</i> , |
| qui, auquel. | à laquelle. | à qui, auquel. |
| Acc. <i>Welken</i> , qui, | <i>Welke</i> , qui, la- | <i>Welk</i> , qui, le- |
| lequel, que. | quelle, que. | quel, que. |

PLURIEL.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|--------------------------|--------------------------|-----------------|
| Nom. <i>Welke</i> , qui, | <i>Welke</i> , qui, les- | Comme dans le |
| lesquels. | quelles. | genre masculin. |
| Gén. <i>Welker</i> , de | <i>Welker</i> , de qui, | |
| qui, desquels, | desquelles. | |

Dat. *Welken* , *Welke* , *welker* ,
à qui , auxquels , à qui , aux-
quelles .

Acc. *Welke* , qui , *Welke* , qui , les-
lesquels , que . quelles , que .

Wat , que , quel , ne se décline ni en genre ni en cas , par exemple : *wat doet gij ?* que faites-vous ? *wat is dat ?* qu'est-ce que cela ? *aan wat tafel hebt gij gezeten ?* à quelle table étiez-vous assis ?

Hoedanige , quel , se décline ainsi :

M A S C U L I N .

Nom. *Hoedanige man* , quel homme .

Gén. *Hoedanigen mans* , ou *van hoedanigen man* , de quel homme .

Dat. *Hoëdanigen man* , ou *aan hoëdanigen man* , à quel homme .

Acc. *Hoëdanigen man* , quel homme .

Ce pronom se décline ensuite comme *welke* .

Dans les pronoms *hoëdanig een* , *welk een* et *wat voor een* , qu'on rend tous en français par *quel* , la première partie du mot reste indéclinable , et seulement la dernière *een* se décline comme l'article *een* , sans pluriel .

§ 85. Les pronoms démonstratifs sont :

deze, *die*, *ce*; *gene*, *ce*; *degene*, *diegene*, celui; *dezelve*, *dezelfde*, le même; *zulke*, tel; *zekere*, certain; *desgelijke*, *dergelijke*, *dusdanige*, *zoodanige*, tel, pareil, semblable. Ils se déclinent de la manière suivante :

SINGULIER.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|--|------------------------------|---|
| Nom. <i>Deze</i> , <i>ce</i> , <i>ce</i> . | <i>Deze</i> , cette, | <i>Dit</i> , <i>ce</i> , lui, celui-ci. celle-ci. celui. |
| Gén. <i>Dezes</i> , de <i>Dezer</i> , | de cette, | <i>Dezes</i> , de <i>ce</i> , ce, de celui. de celle-ci. de celui. |
| Dat. <i>Dezen</i> , à <i>ce</i> , | <i>Deze</i> , <i>dezer</i> , | <i>Dit</i> , <i>dezen</i> , à <i>ce</i> . à celui. à cette, à celle-ci. à celui. |
| Acc. <i>Dezen</i> , <i>ce</i> , | <i>Deze</i> , cette, | <i>Dit</i> , <i>ce</i> , celui. celui. celle-ci. |

PLURIEL.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|---|--|---|
| Nom. <i>Deze</i> , <i>ces</i> , <i>ceux</i> . | <i>Deze</i> , <i>ces</i> , <i>celles</i> . | Comme |
| Gén. <i>Dezer</i> , de <i>ces</i> , | <i>Dezer</i> , de <i>ces</i> , de | dans le de <i>ceux</i> . <i>celles</i> . genre mas- |
| Dat. <i>Dezen</i> , à <i>ces</i> , à | <i>Deze</i> , <i>dezer</i> , à | culin. <i>celles</i> <i>ces</i> , à <i>ceux</i> . |
| Acc. <i>Deze</i> , <i>ces</i> , <i>celles</i> . | <i>Deze</i> , <i>ces</i> , <i>ceux</i> . | |

Die, *dat* se déclinent comme *wie*, *wat*,
(voyez ci-dessus, page 61.)

SINGULIER.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|---------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Nom. <i>Gene</i> , ce, | <i>Gene</i> , cette, cel- | <i>Gene</i> , ce, celui, |
| celui. | le-ci. | |
| Gén. <i>Genes</i> , de | <i>Gener</i> , de cette, | <i>Genes</i> , de ce, |
| ce, de celui. | de celle-ci. | de celui. |
| Dat. <i>Genen</i> , à ce, | <i>Gene</i> , <i>gener</i> , à | <i>Gene</i> , <i>genen</i> , |
| à celui. | cette, à celle-ci. | ce, à celui. |
| Acc. <i>Genen</i> , ce, | <i>Gene</i> , cette, cel- | <i>Gene</i> , ce, celui, |
| celui. | le-ci. | |

P L U R I E L.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|----------------------------|------------------------------|-----------------|
| Nom. <i>Gene</i> , ces, | <i>Gene</i> , ces, | Comme dans le |
| ceux. | celles. | genre masculin. |
| Gén. <i>Gener</i> , de | <i>Gener</i> , de ces, | |
| ces, de ceux. | de celles. | |
| Dat. <i>Genen</i> , à ces, | <i>Gene</i> , <i>gener</i> , | |
| à ceux. | à ces, à celles. | |
| Acc. <i>Gene</i> , ces, | <i>Gene</i> , ces, | |
| ceux. | celles. | |

Degene et *diegene*, ce, celui-ci, se déclinent dans les deux parties, dont ces pronoms sont composés; ils suivent la déclinaison de l'article *de*, et du pronom *die* pour la première partie, et celle du pronom *gene*, pour la seconde, à l'exception du génitif du genre masculin, qui n'est pas *desgenes*, mais *desgenen*.

SINGULIER.

SINGULIER.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|------------------------|-------------------|--|
| Nom. <i>Degene</i> , | <i>Degene</i> , | celle. <i>Hetgene</i> ou <i>het-</i> <i>celui</i> . |
| Gén. <i>Desgenen</i> , | <i>Dergene</i> , | <i>Desgenen</i> , de de celui. de celle. ce qui. |
| Dat. <i>Dengenen</i> , | <i>Dergener</i> , | <i>dege-</i> <i>Dengenen</i> , <i>het</i> à celui. <i>ne</i> , à celle, <i>gene</i> , à ce qui. |
| Acc. <i>Dengenen</i> , | <i>Degene</i> , | celle. <i>Hetgene</i> , ce que celui. |

PLURIEL.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|------------------------|-------------------|--|
| Nom. <i>Degene</i> , | <i>Degene</i> , | celles. Comme dans le ceux. genre masculin. |
| Gén. <i>Dergener</i> , | <i>Dergener</i> , | de ceux. de celles. |
| Dat. <i>Dengenen</i> , | <i>Dergener</i> , | <i>de-</i> à ceux. <i>gene</i> , à celles. |
| Acc. <i>Degene</i> , | <i>Degene</i> , | celles. ceux. |

SINGULIER.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|------------------------|-------------------|--|
| Nom. <i>Dezelve</i> , | <i>Dezelve</i> , | <i>Hetzelve</i> , le le même. la même. même. |
| Gén. <i>Deszelfs</i> , | <i>Derzelve</i> , | <i>Deszelfs</i> , <i>deszel-</i> <i>deszelve</i> , du de la même. <i>ven</i> , du même. |
| Dat. <i>Denzelve</i> , | <i>Derzelve</i> , | <i>de-</i> <i>Hetzelve</i> , au au même. <i>zelve</i> , à la même. même. |
| Acc. <i>Denzelve</i> , | <i>Dezelve</i> , | <i>Hetzelve</i> , le le même. la même. même. |

D

P L U R I E L.

| MASCULIN. | FÉMININ. | NEUTRE. |
|---------------------------------------|--|----------------------------------|
| Nom. <i>Dezelve</i> , les mêmes. | <i>Dezelve</i> , les mêmes. | Comme dans le genre masculin. |
| Gén. <i>Derzelver</i> , des mêmes. | <i>Derzelver</i> , des mêmes. | |
| Dat. <i>Denzelven</i> , aux mêmes. | <i>Dezelve</i> , <i>derzelver</i> , aux mêmes. | |
| Acc. <i>Dezelve</i> , les mêmes. | <i>Dezelve</i> , les mêmes. | |

Dezelfde se décline de la même manière, à l'exception du génitif du genre masculin, qui ne peut être exprimé que par *dezselfden*. *Dezelve* et *dezelfde* ont à-peu-près la même signification : ils répondent aux pronoms français, *celui*, *celui-ci*; le dernier pronom *dezelfde* est cependant souvent pris dans la signification de *le même*. Par exemple : *dezelfde persoon, die gisteren in den tuin was, is er heden weder*, la même personne qui était hier au jardin, y est encore aujourd'hui.

Dusdanige et *zoodanige* se déclinent comme *hoedanige*; il en est de même des pronoms *dergelijke* et *desgelijke*. Voyez ei-dessus, pag. 70.)

Zulk een, dergelijk een, tel; etc. ne sont déclinables que dans la dernière partie du mot, savoir la terminaison *een*, sans pluriel.

§ 86. Les pronoms relatifs, c'est-à-dire ceux qui ont du rapport à une chose qui précède, sont: *welke*, *dewelke*, *die*, *wie*, qui, quel; par exemple: *gij zijt de eerste die mij dit zegt*, vous êtes le premier qui me dit cela; *hij is het wiens vriendschap mij dierbaar is*, c'est lui dont l'amitié m'est chère; *zij is gestorven, welke ik hoogachte*, elle est morte celle que j'estimais, etc. Il faut bien se garder d'employer le génitif du masculin, *wiens*, comme on le fait souvent mal-à-propos, pour *welks*, qui est le génitif du neutre. Ainsi on dira toujours: *de man, wiens geleerdheid*, l'homme dont l'érudition; etc., *het land, welks ligging*, le pays, dont la situation; etc.

Le pronom relatif *welke* se décline comme le pronom interrogatif *welke*, et *dewelke*, comme *dezelfde*; cependant le génitif n'est pas *deswelks*, mais *deswelken*. *Wat*, relatif, ne se décline pas.

DES VERBES.

§ 87. Les verbes servent à exprimer le mouvement, le repos, le tems, l'existence, un état actif ou passif, comme: *zijn*, être; *rusten*; reposer; *beminnen*, aimer; *loopen*,

courir, *lijden*, souffrir; etc. On distingue dans la langue hollandaise principalement trois sortes de verbes : 1.° réguliers, *gelijkvloeiende*; 2.° irréguliers simples, *ongelijkvloeiende*; 3.° irréguliers absolus, *onregelmatige*.

§ 88. Les verbes réguliers (*gelijkvloeiende*), sont ceux qui, dans tous leurs modes, ne subissent aucun changement dans la voyelle radicale, et qui ont à l'imparfait *de* ou *te*, et au participe passé *d* ou *t*, avec la syllabe *ge* au commencement, comme : *beminnen*, aimer, *ik beminde*, j'aimais, *bemind*, aimé; *leven*, vivre, *ik leefde*, je vivais, *geleefd*, vécu; *blaken*, brûler, *ik blaakte*, je brûlais, *geblaakt*, brûlé. Si le verbe commence par une préposition inséparable, le participe passé ne prend pas la syllabe *ge*, par exemple : *verzamelen*, rassembler, *ik verzamelde*, je rassemblais, *verzameld*, rassemblé; etc.

§ 89. Tous les verbes formés de noms substantifs qui sont dérivés de verbes irréguliers simples, sont réguliers. Ainsi, par exemple, de l'imparfait *ik gaf*, je donnais, vient *gaaf*, don, et de là, *begaven*, douer, *ik begaafde*, je douais, *begaafd*, doué. De l'imparfait *ik zoog*, je suçais,

vient *zogen*, lait de femme, de là *zogen*, allaiter, *ik zoogde*, j'allais, *gezoogd*, allaité. Du présent *ik krijg*, je prends, vient *krijg*, guerre, de là *krijgen*, faire la guerre, combattre, *ik krijgde*, je faisais la guerre, *gekrijgd*, combattu, etc. On peut adopter pour règle générale que les verbes dérivés de noms substantifs sont réguliers; par exemple: *tafel*, être à table, *ik tafelde*, j'étais à table, *getafeld*, été à table, de *tafel*, table; *verwelkomen*, souhaiter la bienvenue, *ik verwelkomde*, je souhaitais etc, *verwelkomd*, souhaité etc., de *welkomst*, bienvenue, etc.

§ 90. Les verbes *irréguliers simples*, (*ongelijkvloeiende*), sont ceux qui, étant conjugués, changent de voyelle radicale dans les modes, et qui ont dans le participe passé *en*, à la fin, et *ge*, au commencement, comme: *spreken*, parler, *ik sprak*, je parlais, *gesproken*, parlé. Cependant beaucoup de verbes irréguliers simples prennent, dans la conjugaison, la même voyelle, comme: *schrijven*, écrire, *ik schreef*, j'écrivais, *geschreven*, écrit; *sluiten*, fermer, *ik sloot*, je fermais, *gestoten*, fermé; *vinden*, trouver, *ik vond*, je trouvais, *gevonden*, trouvé.

Il y en a qui ne changent de voyelle radicale que dans l'imparfait, comme : *eten*, manger, *ik at*, je mangeais, *gegeten* (1), mangé; *laten*, laisser, *ik liet*, je laissais, *gelaten*, laissé; *dragen*, porter, *ik droeg*, je portais, *gedragen*, porté; *wasschen*, laver, *ik wiesch*, je lavais, *gewasschen*, lavé; *vangen*, attraper, *ik ving* ou *vong*, j'attrapais, *gevangen*, attrapé; *loopen*, courir, *ik liep*, je courais, *geloopen*, couru, etc. D'autres verbes changent de voyelle radicale tant dans l'imparfait que dans le participe passé, comme : *breken*, casser; *ik brak*, je cassais, *gebroken*, cassé; *zweren*, jurer, *ik zwoer*, je jurais, *gezwoeren*, juré; *bidden*, prier, *ik bad*, je priais, *gebeden*, prié; *helpen*, aider, *ik hielp* ou *holp*, j'aidais, *geholpen*, aidé; etc. Il y en a encore d'autres dans lesquels l'imparfait est devenu régulier par l'usage, comme : *bakken*, cuire au four, *ik bakte*, anciennement *ik bieck*, je cuisais, *gebakken*, cuit; *braden*, rôtir, *ik braadde*, anciennement *ik bried*, je rôtissais, *gebraden*, rôti; etc.

(1) Proprement *geëten*, mais on dit par euphonie : *gegeten*. On disait anciennement tant *geten*, que *eten*.

§ 91. Les verbes *irréguliers absolus* (*onregelmatige*), sont ceux qui s'écartent, d'une ou d'autre manière, des sortes de verbes dont on vient de parler. Ainsi les verbes *slaan*, battre; *gaan*, aller; *staan*, être debout; *doen*, faire; *zien*, voir; n'ont pas à l'infinitif *en*, comme les verbes réguliers, mais seulement *n*. Ainsi les verbes *kunnen*, pouvoir; *mogen*, être permis; *moeten*, devoir; n'ont pas de mode impératif, et de plus, les deux premiers n'ont pas de *t* à la fin de la troisième personne du présent, comme les autres verbes, car on dit: *hij kan*, il peut; *hij mag*, il lui est permis, il a le droit. Au contraire les verbes *brängen*, porter; *plegen*, être accoutumé; *denken*, penser; *koopen*, acheter; *zoeken*, chercher; *dunken*, sembler; prennent la lettre *t* à la fin de la première et troisième personne de l'imparfait, quoiqu'ils n'aient pas de *t* à l'infinitif, comme: *ik bragt*, je portais, *hij bragt*, il portait; *ik plagt*, j'étais accoutumé, *hij plagt*, il était accoutumé; *ik dacht*, je pensais; *ik kocht*, j'achetais; *mij dacht*, il me semblait.

§ 92. Parmi les verbes irréguliers absolus, on classe principalement les verbes auxiliaires *hebben*, avoir; *zijn*, être; *zullen*,

(verbe qui exprime le futur) *worden*, être, devenir. Ils portent le nom d'auxiliaires, parce qu'ils *aident* les verbes en ce qui leur manque dans leur forme et tems, comme : *ik heb geslagen*, j'ai battu ; *ik zal komen*, je viendrai ; *ik word gekweld*, je suis tourmenté ; *ik ben gevangen*, je suis pris. Toutefois ces verbes peuvent aussi être employés seuls, c'est-à-dire, sans être accompagnés d'un autre verbe auquel ils servent d'auxiliaires, (à l'exception du verbe *zullen*, qui ne peut servir qu'à former les futurs des verbes), comme : *ik heb geld*, j'ai de l'argent ; *gij zijt rijk*, vous êtes riche ; *hij wordt arm*, il devient pauvre.

Des Verbes actifs, passifs, neutres, réfléchis, et impersonnels.

§ 93. Un verbe *actif* est celui dont l'action porte sur un autre objet, comme : *onderwijzen*, enseigner ; *slaan*, battre ; *dragen*, porter, etc. Par exemple : *de vader onderwijst zijnen zoon*, le père instruit son fils ; ici l'action passe du père au fils. On reconnaît ces verbes principalement à ce qu'ils ont toujours un mode passif,

par exemple : *de zoon wordt onderwezen van den vader*, le fils est instruit par le père.

§ 94. Lorsqu'on subit une action quelconque produite par un agent étranger, alors le verbe qui marque cette action subie est appelé un verbe *passif*. Les verbes hollandais n'ont pas un mode passif qui leur soit propre ; mais ils l'empruntent du participe passé et des verbes auxiliaires *zijn* et *worden*, être, comme : *ik ben geslagen*, je suis battu ; *ik word bemind*, je suis aimé ; etc.

95. Les verbes *neutres* sont ceux qui ne peuvent être considérés ni comme des verbes actifs, ni comme des verbes passifs, vu qu'ils n'expriment ni une action exercée sur quelqu'un ou quelque chose, ni une action reçue par quelqu'un ou quelque chose. Par exemple : *staan*, être debout ; *zitten*, s'asseoir ; *slapen*, dormir ; *liggen*, reposer ; *blijven*, rester ; *gaan*, aller ; etc. Ils se conjuguent avec les verbes auxiliaires *hebben*, avoir, et *zijn*, être. Voici quelques verbes qui sont conjugués avec le verbe auxiliaire *hebben*, avoir ; *arbeiden*, travailler ; *bijstaan*, assister ; *grazen*, brouter ; *heerschen*, régner ; *kijven*, gronder ; *lagchen*, rire ; *razen*,

faire du bruit ; *vechten*, se battre, *woeden*, être furieux ; *zitten*, s'asseoir ; *zondigen*, pécher ; comme : *ik heb gearbeid*, j'ai travaillé ; *ik heb geheerscht*, j'ai régné ; *ik heb gelagchen*, j'ai ri, etc. On compte parmi ceux qui se conjuguent au moyen du verbe auxiliaire *zijn*, être : *aanbreken*, poindre, venir ; *sterven*, mourir ; *gelukken*, réussir ; *komen*, venir ; *sterven*, mourir ; *verdorren*, devenir aride ; *zinken*, couler bas ; comme : *de dag is aangebroken*, le jour a commencé ; *ik ben gekomen*, je suis venu ; *hij is gestorven*, il est mort ; etc.

§ 96. Beaucoup de verbes neutres qui marquent un mouvement se conjuguent également avec les verbes auxiliaires *hebben*, avoir ; et *zijn*, être ; avec le dernier verbe, quand le lieu, où le mouvement se fait, est indiqué ; ainsi on dit : *hij heeft gestruikeld*, il a trébuché, *hij is over dezen steen gestruikeld*, il est tombé sur cette pierre ; *hij heeft lang gegaan*, il a marché longtemps ; *hij is tot aan de poort gegaan*, il est allé jusqu'à la porte, etc.

§ 97. D'autres verbes, d'après leur nature, sont neutres, comme : *beven*, trembler ; *barsten*, fendre ; *spruiten*, pousser ;

zwellen, enfler, etc.; d'autres sont en même tems neutres et actifs, par exemple : *de klok slaat*, la cloche sonne, neutre; *ik sla den hond*, je frappe le chien, actif; *de deur klemt*, la porte serre, neutre; *ik klem mijne hand*, j'ai ma main froissée, actif. Ainsi, on dit aussi : *eenen goeden tred gaan*, aller bon train; *zich ziek lagchen*, mot-à-mot, se rire malade, ou au point d'en devenir malade; *daar wordt gewandeld*, on se promène. Ces verbes, qui sont ordinairement neutres, sont employés comme actifs en prenant la syllabe *be* au commencement du mot, comme : *lagchen*, rire; *iemand belagchen*, rire de quelqu'un; *weenen*, pleurer; *iemand bewezenen*, pleurer quelqu'un.

§ 98. Les verbes réfléchis expriment cette action qui opère sur la personne même par laquelle elle est faite, par exemple : *zich schamen*, avoir honte; *ik schaam mij*, j'ai honte; *gij schaamt u*, tu as honte; etc. *zich verwonderen*, s'étonner; *ik verwonder mij*, je m'étonne, *gij verwondert u*, tu t'étonnes; *hij verwondert zich*, il s'étonne, etc. Tels sont aussi les verbes *zich behelpen*, s'accommoder; *zich aanmengen*,

s'arroger ; *zich beroemen*, se glorifier ; *zich bezinnen*, se rappeler ; *zich vergissen*, se méprendre, etc. ; et ces verbes sont des verbes réfléchis absolus, ou proprement dits ainsi ; tandis que la plupart des verbes actifs peuvent aussi être employés comme des verbes réfléchis, par exemple : *zich wasschen*, se laver, *zich bedriegen*, se tromper ; *zich snijlen*, se couper ; *zich vereenigen*, se réunir ; *zich branden*, se brûler ; etc.

§ 99. On appelle verbes impersonnels ceux qui n'admettent pas l'emploi des pronoms personnels *ik*, je ; *gij*, tu ; *hij*, il ; etc., et qu'on reconnaît ordinairement au mot *het*, qui précède le verbe, par exemple : *het dondert*, il tonne ; *het regent*, il pleut ; etc. : *het berouwt mij*, j'ai du regret ; *het spiijt u*, il vous fâche, etc. À bien examiner les choses, ces verbes ne sont pas impersonnels, puisque la troisième personne est sous-entendue ou remplacée par quelque autre chose ; car lorsqu'on dit : *het dondert*, il tonne, c'est comme si l'on disait *daar is donder*, il y a du tonnerre ; *het lust mij aan u te schrijven*, j'ai envie de vous écrire, est la même chose comme *aan u te schrijven lust mij*, écrire à vous est mon envie ; etc.

Des Modes des Verbes.

§ 100. On appelle *modes* des verbes les différentes manières d'être, suivant lesquelles une chose peut être représentée. Il y en a cinq : *l'infinitif*, *l'indicatif*, *le conditionnel* (1), *l'impératif*, et *le subjonctif*.

§ 101. *L'infinitif* est le mode qui représente l'action du verbe en général, et seulement avec indication de tems, comme : *hooren*, entendre, *gehoord te hebben*, avoir entendu, *te zullen hooren*, c'est le futur de l'infinitif qui peut se rendre en français par le présent, par exemple : *dien redenaar te zullen hooren zal mij aangenaam zijn*, il me sera agréable, je serai charmé, d'entendre cet orateur. Les participes, ainsi nommés parce qu'ils contiennent quelque chose tant des verbes que des noms adjectifs et des adverbes, et qu'ainsi ils ont une *part* de ceux-ci, sont *actifs* et *passifs*; les premiers

(1) M. Weiland n'a pas ce mode dans sa grammaire; mais il a fait des conditionnels présent et passé des futurs du mode subjonctif. Il m'a paru qu'il étoit plus clair d'en faire un mode séparé, à l'exemple des plus savans grammairiens français. Si le nom diffère, la chose reste la même.

se terminent en *de*, les derniers en *d* ou *e* avec la syllabe *ge* au commencement du mot, comme : *hoorende*, entendant ; *gehoord*, entendu ; *drukkende*, pressant ; *gedrukt*, pressé ; etc. Il y a quelques participes qui se terminent en *en*, comme *geslagen*, frappé ; *gegeven*, donné, etc. Mais quand un verbe commence par *be*, *ge*, *her*, *ont*, *ver*, il n'admet pas dans le participe passif la syllabe *ge*, comme : *beminnen*, aimer ; *bemind*, et non pas *gebemind*, aimé ; *hernemen*, reprendre ; *hernomen*, repris ; *vermindereu*, diminuer ; *verminderd*, diminué, etc.

§ 102. *L'indicatif* est le mode par lequel on indique directement l'action qu'un verbe exprime, d'après la différence des tems, par exemple : *ik hoor*, j'entends ; *ik heb gehoord*, j'ai entendu ; *ik zal hooren*, j'entendrai ; *ik ben gehoord*, je suis entendu ; etc. ; c'est à ce mode qu'appartiennent donc aussi toutes les demandes positives, par exemple : *zal hij ons hooren*, nous entendra-t-il ? *weet gij het zeker*, en êtes-vous sûr ?

§ 103. Le *conditionnel* est le mode dont on se sert pour exprimer qu'une chose serait, ou qu'elle aurait été, moyennant une condition, par exemple : *ik zoude hooren*,

j'entendrais ; *ik zoude gehoord hebben*, j'aurais entendu ; etc.

§ 104. On se sert de *l'impératif* pour commander , prier , engager , exhorter , par exemple : *hoor*, entends , *hoort*, entendez ; etc. : ce mode n'a pas de tems , et permet seulement l'usage de la seconde personne du singulier et du pluriel , en prenant à sa suite le pronom personnel *gij*, tu , vous ; on dit *hoor* et *hoor gij*, au singulier , *hoort* et *hoort gij*, au pluriel , etc. Les verbes qui , à l'infinitif ont un *t*, s'écrivent , à l'impératif , au singulier et au pluriel , de la même manière , comme : *haat*, hais ou haïssez ; *weet*, sache ou sachez ; *stoot*, pousse ou poussez ; etc.

§ 105. Le *subjunctif* est le mode par lequel on exprime un doute ou une incertitude , et par lequel on marque un souhait , une nécessité , une concession ou une adhortation , par exemple : *hij leve*, qu'il vive ; *leve de Koning !* vive le Roi ! *hij ga waar hij kan*, qu'il aille où il voudra ; etc. , *gaan wij*, allons , mot-à-mot , allons nous ; etc. avec des conjonctions : *och*, *dat ik hem gezien hadde*, oh ! que je l'eusse vu ; ou plutôt , si je l'avais vu ! *aar hij , zoo*

het hem lust, *zijne gezondheid wage*, qu'il risque sa santé, si cela lui fait plaisir ; *ik spreek*, *opdat ik gehoord worde*, je parle ; afin que je sois, ou afin d'être entendu ; *dat hij zich haaste*, qu'il se dépêche ; avec d'autres conjonctions : *ik twijfel of hij mijn vriend wel zij*, je doute qu'il soit mon ami ; *ik zal niet rusten*, *ten zij men mij voldoening geve*, je ne reposerai pas à moins qu'on ne me donne satisfaction ; etc. Toutefois le mode subjonctif ne dépend pas ici des conjonctions, mais il consiste dans la nature de ces phrases mêmes, dans le doute et l'incertitude qu'elles expriment.

Des Tems des Verbes.

§ 106. Il y a cinq tems dans les verbes ; le présent, l'imparfait, le parfait, le plus-que-parfait et le futur. Les deux premiers tems se forment par la conjugaison du verbe même, les trois autres au moyen des verbes auxiliaires, *hebben*, avoir ; *zijn*, être ; et *zullen*, verbe qui sert uniquement à former les futurs, et auquel aucun verbe français ne répond précisément.

§ 107. Le tems *présent* marque que la chose dont on parle , a lieu dans le moment même où l'on parle , par exemple : *ik spreek* , je parle ; *gij zingt* , tu chantes ; etc.

Règle générale. Tous les verbes ont à la seconde et troisième personne du présent , un *t* à la fin , par exemple : *gij* et *hij zegt* , tu dis , il dit ; *leest* , tu lis , il lit ; *brandt* , tu brûles , il brûle ; *bidt* , tu pries , il prie. Sont exceptés , *hij is* , il est ; *hij kan* , il peut ; *hij zal* ; *hij mag* , il ose , il lui est permis ; *hij wil* , il veut.

§ 108. *L'imparfait* marque une action qui est simplement commencée , par exemple : *hij sliep* , il dormait ; *ik las* , je lisais ; *toen ik hem prees* , *lachte hij* , lorsque je le louais , il riait ; etc. Dans les verbes irréguliers simples , (*de ongelijkvloeiende werkwoorden*) , ce tems est formé en changeant la voyelle radicale (*de wortelklinker*) de différentes manières ; par exemple : *lezen* , lire ; imparfait ; *ik las* , je lisais ; *strijken* , frotter , imparfait , *ik streek* , je frottais ; *vinden* , trouver ; imparfait , *ik vond* , je trouvais ; et dans les verbes réguliers , en ajoutant la syllabe *de* ou *te* à la fin de la première personne du présent.

Exemples : *krabben*, gratter ; le présent, *ik krab*, je gratte ; l'imparfait, *ik krabde*, *zagen*, scier ; *ik zaag*, je scie ; *ik zaagde*, je sciais ; *leven*, vivre ; *ik leef*, je vis ; *ik leefde*, je vivais ; *blaffen*, aboyer ; *ik blaf*, j'aboye ; *ik blafte*, j'aboyais ; *schrikken*, s'effrayer ; *ik schrik*, je m'effraye ; *ik schrikte*, je m'effrayais ; *lagchen*, rire ; *ik lach*, je ris ; *ik lachte*, je riais, etc. La deuxième personne a toujours un *t* à la fin, comme : *gij bondt*, tu liais ; *gij greept*, tu prenais ; *gij krabdet*, tu grattais ; *gij schriktet*, tu t'effrayais ; etc. Quand le verbe a un *t* à l'infinitif, il ne faut qu'un *t* à la fin de la seconde personne de l'imparfait, comme : *sluiten*, fermer ; l'imparfait, *gij sloot*, tu fermais ; *smijten*, jeter, *gij smeed*, tu jettais ; etc. L'usage veut que l'*a* bref dans la première personne de l'imparfait soit doublée dans la seconde personne, comme : *ik gaf*, *gij gaaf*, tu donnais ; *ik las*, *gij laast*, tu lisais, *ik nam*, *gij naamt*, tu prenais ; *ik at*, *gij aat*, tu mangeais ; *ik lag*, *gij laagt*, tu couchais ; etc. La première et la troisième personne, qui ne diffèrent pas, n'ont jamais un *t* à la fin, à moins que le verbe n'en ait un dans l'inf-

nitif. Exemples, sans *t* : *ik had*, *hij had*, j'avais, il avait ; *ik las*, *hij las*, je lisais ; *ik leefde*, *hij leefde*, je vivais ; *ik brandde*, *hij brandde*, je brûlais, etc. ; avec *t* : *ik at*, *hij at*, je mangeais ; il mangeait, etc., *ik zat*, *hij zat*, j'étais assis ; *ik sloot*, *hij sloot*, je fermais ; etc., parce que l'infinitif de ces verbes a un *t* : *eten*, manger ; *zitten*, être assis ; *sluiten*, fermer ; etc. Sont exceptés de cette règle générale les verbes irréguliers *plegen*, être accoutumé ; *brengen*, porter ; *denken*, penser ; *mogen*, être permis, pouvoir, oser ; *zoeken*, chercher ; *koopen*, acheter ; et *dunken*, sembler, qui ont tous un *t*, tant dans la première, que dans la troisième personne de l'imparfait, *ik*, *hij plagt* ; *ik*, *hij bragt* ; *ik*, *hij dacht* ; *ik*, *hij mogt* ; *ik*, *hij zocht* ; *ik*, *hij kocht* ; *mij*, *hem dacht*, il me semblait, il lui semblait.

§ 109. Le *parfait* ou le *prétérit indéfini*, représente une chose comme entièrement terminée, au moment où l'on parle, comme : *ik heb bemind*, j'ai aimé ; *gij hebt gediend*, tu as servi ; *wij hebben geslapen*, nous avons dormi ; *zij zijn gestorven*, ils sont morts ; etc.

§ 110. Le *plusque-parfait* fait entendre qu'une chose est entièrement passée, quand une autre commence, par exemple : *ik had bemind*, j'avais aimé ; *gij hadt gediend*, tu avais servi ; *wij hadden geslapen*, nous avions dormi ; *zij waren gestorven*, ils étaient morts ; *ik had mijnen brief geschreven*, *toen zij kwamen*, j'avais écrit ma lettre lorsqu'ils vinrent ; etc.

§ 111. Le *futur* fait entendre qu'une chose arrivera : il y en a deux : le premier, et le second ou futur passé. Le *premier* indique simplement qu'une chose, au moment où l'on parle, est future ou arrivera, comme : *ik zal spreken*, je parlerai, *zij zullen sterven*, ils mourront ; etc. Le *second* ou le *futur passé* exprime qu'une chose est à venir au moment où l'on parle, mais qu'elle sera passée au moment dont on parle, comme : *ik zal geprezen hebben*, j'aurai loué ; *zij zullen gestorven zijn*, ils seront morts ; etc.

EXEMPLES DE CONJUGAISONS.
§ 112. Le verbe auxiliaire HEBBEN, AVOIR.
INFINITIF.**PRÉSENT.***Hebben*, avoir.**PASSÉ.***Gehad hebben*, avoir eu.**FUTUR.***Tc zullen hebben*,

devoir avoir.

Il n'y a pas en français de terme qui rende précisément ce tems : on peut l'exprimer par le présent de l'infinitif ou par la conjonction *que*, suivie du futur de l'indicatif. Exemple : *wij hopen weldra den vrede te zullen hebben*, nous espérons avoir bientôt la paix, ou, que nous aurons bientôt la paix.

PARTICIPES.**PRÉSENT.***Hebbende*, ayant,**PASSÉ.***Gehad hebbende*, ayant eu.**FUTUR.***Zullende hebben*, devant avoir.

Il n'y a également pas de terme français qui puisse bien rendre ce tems : il faut une

périphrase. Exemple: *mijn werk verrigt zullende hebben, zal ik uitgaan*, lorsque j'aurai achevé, ou après avoir achevé, ou ayant achevé mon travail, je sortirai.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Ik heb, j'ai.
Gij hebt, tu as.
Hij heeft, il a.
Wij hebben, nous avons.
Gij hebt, vous avez.
Zij hebben, ils ont.

IMPARFAIT.

Ik had, j'avais.
Gij hadt, tu avais.
Hij had, il avait.
Wij hadden, nous avions.
Gij hadt, vous aviez.
Zij hadden, ils avaient.

PARFAIT OU PRÉTÉRIT

INDÉFINI.

Ik heb gehad, j'ai eu.
Hij hebt gehad, tu as eu.
Hij heeft gehad, il a eu.
Wij hebben gehad, nous
avons eu.

Gij hebt gehad, vous
avez eu.
Zij hebben gehad, ils
ont eu.

PLUSQUE-PARFAIT.

Ik had gehad, j'avais eu.

Gij hadt gehad, tu avais
eu.

Hij had gehad, il avait eu.
Wij hadden gehad, nous
avions eu.

Gij hadt gehad, vous
aviez eu.

Zij hadden gehad, ils
avaient eu.

PREMIER FUTUR.

Ik zal hebben, j'aurai.
Gij zult hebben, tu au-
ras.

Hij zal hebben, il aura.
Wij zullen hebben, nous
aurons.

Gij zult hebben, vous
auvez.

Zij zullen hebben, ils
auront.

SECOND FUTUR OU FUTUR

PASSÉ.

Ik zal gehad hebben, j'aurai eu.

Gij zult gehad hebben, tu
auras eu.

Hij zal gehad hebben, il
aura eu.

Wij zullen gehad hebben, nous
aurons eu.

Gij zult gehad hebben,
vous aurez eu.
Zij zullen gehad hebben,
ils auront eu.

Dat gij hebbet, que vous
ayez.
Dat zij hebben, qu'ils
aient.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Ik zoude hebben, j'aurais.
Gij zoudet hebben, tu
aurais.
Hij zoude hebben, il
aurait.
Wij zouden hebben, nous
aurions.
Gij zoudet hebben, vous
auriez.
Zij zouden hebben, ils
auraient.

IMPARFAIT.

Dat ik hadde, que j'eusse.
Dat gij haddet, que tu
eusses.
Dat hij hadde, qu'il eût.
Dat wij hadden, que
nous eussions.
Dat gij haddet, que vous
eussiez.
Dat zij hadden, qu'ils
eussent.

PASSÉ.

Ik zoude gehad hebben,
j'aurais eu.
Gij zoudet gehad hebben,
tu aurais eu.
Hij zoude gehad hebben,
il aurait eu.
Wij zouden gehad hebben,
nous aurions eu.
Gij zoudet gehad hebben,
vous auriez eu.
Zij zouden gehad hebben,
ils auraient eu.

PARFAIT OU PRÉTÉRIT

INDÉFINI.

Dat ik hebbe gehad, que
j'aie eu.
Dat gij hebbet gehad,
que tu aies eu.
Dat hij hebbe gehad, qu'il
ait eu.
Dat wij hebben gehad,
que nous ayons eu.
Dat gij hebbet gehad,
que vous ayez eu.
Dat zij hebben gehad,
qu'ils aient eu.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Dat ik hebbe, que j'aie.
Dat gij hebbet, que tu aies.
Dat hij hebbe, qu'il ait.
Dat wij hebben, que nous
ayons.

PLUSQUE-PARFAIT.

Dat ik hadde gehad, que
j'eusse eu.
Dat gij haddet gehad,
que tu eusses eu.
Dat hij hadde gehad,
qu'il eût eu.

| | |
|---|---|
| Dat wij hadden gehad , que nous eussions eu. | IMPÉRATIF. <i>Point de première per- sonne.</i> <i>Heb gij , aie.</i> <i>Hebt gij , ayez.</i> |
| Dat gij haddet gehad , que vous eussiez eu. | |
| Dat zij hadden gehad , qu'ils eussent eu. | |
| | |

§ 113. Du verbe auxiliaire **ZOLLEN** , qui sert pour exprimer le futur , on n'emploie que ce qui suit :

| | |
|---|---|
| INFINITIF. | CONDITIONNEL. |
| <i>Te zullen</i> , ne peut se rendre en français , non plus que les autres parties de ce verbe. Voyez le § 112. | <i>Ik zoude.</i> <i>Gij zoudet.</i> <i>Hij zoude.</i> <i>Wij zouden.</i> <i>Gij zoudet.</i> <i>Zij zouden.</i> |
| PARTICIPE. | |
| <i>Zullende.</i> Voyez le § 112. | |
| INDICATIF. | |
| <i>Ik zal.</i> <i>Gij zult.</i> <i>Hij zal.</i> <i>Wij zullen.</i> <i>Gij zult.</i> <i>Zij zullen.</i> | |
| | } Termes pour exprimer le conditionnel. |
| | } Termes pour exprimer le futur. |

§ 114. Le verbe auxiliaire **ZIJN** , ÊTRE.

| | |
|-------------------------------------|---|
| INFINITIF. | FUTUR. |
| PRÉSENT. | |
| <i>Zijn</i> ou <i>wezen</i> , être. | <i>Te zullen zijn</i> ou <i>wezen</i> , devoir être. |
| PASSÉ. | |
| <i>Geweest zijn</i> , avoir été. | |

Ce mode ne peut également être bien rendu en français. Pour l'exprimer , on se sert du présent de l'infinitif , par exemple :

ik hoop gelukkig in mijne ondernemingen te zullen zijn , j'espère être heureux dans mes entreprises.

PARTICIPES.

PRÉSENT.

*Zijnde ou wczende ,
étant.*

PASSÉ.

Geweest zijnde, ayant été.

FUTUR.

*Zullende zijn, ou wezen,
devant être.*

On ne rend pas bien ce mode en français ; on se sert d'une périphrase. (Voyez le § 112.)

INDICATIF.

PRÉSENT.

*Ik ben , je suis.
Gij zijt , tu es.
Hij is , il est.
Wij zijn , nous sommes.
Gij zijt , vous êtes.
Zij zijn , ils sont.*

IMPARFAIT.

*Ik was , j'étais.
Gij waart , tu étais.
Hij was , il était.
Wij waren , nous étions.*

*Gij waart , vous étiez.
Zij waren , ils étaient.*

**PARFAIT OU PRÉTÉRIT
INDÉFINI.**

*Ik ben geweest , j'ai été.
Gij zijt geweest , tu as
été.*

*Hij is geweest , il a été.
Wij zijn geweest , nous
avons été.*

*Gij zijt geweest , vous
avez été.*

*Zij zijn geweest , ils ont
été.*

PLUSQUE-PARFAIT.

*Ik was geweest , j'avais
été.*

*Gij waart geweest , tu
avais été.*

*Hij was geweest , il avait
été.*

*Wij waren geweest ,
nous avions été.*

*Gij waart geweest , vous
aviez été.*

*Zij waren geweest , ils
avaient été.*

PREMIER FUTUR.

Ik zal zijn , je serai.

Gij zult zijn , tu seras.

Hij zal zijn , il sera.

*Wij zullen zijn , nous
serons.*

Gij zult zijn , vous serez.

*Zij zullen zijn , ils se-
ront.*

E

SECOND FUTUR OU FUTUR
PASSÉ.

Ik zal geweest zijn, j'au-
rai été.
Gij zult geweest zijn, tu
auras été.
Hij zal geweest zijn, il
aura été.
Wij zullen geweest zijn,
nous aurons été.
Gij zult geweest zijn,
vous aurez été.
Zij zullen geweest zijn,
ils auront été.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Ik zoude zijn, je serais.
Gij zoudet zijn, tu serais.
Hij zoude zijn, il serait.
Wij zouden zijn, nous
serions.
Gij zoudet zijn, vous
seriez.
Zij zouden zijn, ils se-
raient.

PASSÉ.

Ik zoude geweest zijn,
j'aurais été.
Gij zoudet geweest zijn,
tu aurais été.
Hij zoude geweest zijn,
il aurait été.
Wij zouden geweest zijn,
nous aurions été.
Gij zoudet geweest zijn,
vous auriez été.

Zij zouden geweest zijn,
ils auraient été.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Dat ik zij, que je sois.
Dat gij zijt, que tu sois.
Dat hij zij, qu'il soit.
Dat wij zijn, que nous
soyons.
Dat gij zijt, que vous
soyez.
Dat zij zijn, qu'ils soient.

IMPARFAIT.

Dat ik ware, que j'eusse.
Dat gij waret, que tu fus-
ses.
Dat hij ware, qu'il fût.
Dat wij waren, que nous
fussions.
Dat gij waret, que vous
fussiez.
Dat zij waren, qu'ils fus-
sent.

PARFAIT OU PRÉTÉRIT
INDÉFINI.

Dat ik zij geweest, que
j'aie été.
Dat gij zijt geweest, que
tu aies été.
Dat hij zij geweest, qu'il
ait été.
Dat wij zijn geweest,
que nous ayons été.
Dat gij zijt geweest, que
vous ayez été.
Dat zij zijn geweest,
qu'ils aient été.

| | |
|---|--|
| <p>PLUSQUE-PARFAIT.</p> <p>Dat ik ware geweest, que j'eusse été.</p> <p>Dat <i>gij</i> waret geweest, que tu eusses été.</p> <p>Dat <i>hij</i> ware geweest, qu'il eût été.</p> <p>Dat <i>wij</i> waren geweest, que nous eussions été.</p> | <p>Dat <i>gij</i> waret geweest, que vous eussiez été.</p> <p>Dat <i>zij</i> waren geweest, qu'ils eussent été.</p> <p>IMPÉRATIF.</p> <p><i>Wees</i> <i>gij</i>, sois.</p> <p><i>Zijt</i> ou <i>weest</i> <i>gij</i>, soyez.</p> |
|---|--|

§ 115. Le verbe auxiliaire WORDEN ,
 DEVENIR, ÊTRE. (1)

| | |
|--|---|
| <p>INFINITIF.</p> <p>PRÉSENT.</p> <p><i>Worden</i>, devenir, être.</p> <p>PASSÉ.</p> <p><i>Geworden zijn</i>, être devenu.</p> <p>FUTUR.</p> <p><i>Tezullen worden</i>, devoir devenir. (Voyez § 112.)</p> | <p>PARTICIPES.</p> <p>PRÉSENT.</p> <p><i>Wordende</i>, devenant.</p> <p>PASSÉ.</p> <p><i>Geworden zijnde</i>, étant devenu.</p> <p>FUTUR.</p> <p><i>Zullende worden</i>, devant devenir. (Voyez § 112.)</p> |
|--|---|

(1) Lorsque ce verbe est employé comme auxiliaire d'un autre verbe, on le rend en français par le verbe auxiliaire *être*, par exemple : *bemind worden*, être aimé ; *ik word bemind*, je suis aimé ; mais il faut le traduire par *devenir*, quand, au lieu d'un participe, il a un adjectif ou quelquefois un substantif avec lui, par exemple : *rijk worden*, devenir riche ; *ik word rijk*, je deviens riche ; *ik ben gelukkig geworden*, je suis devenu heureux ; *hij zal Koning worden*, il deviendra Roi, etc.

INDICATIF.

PRÉSENT.

Ik word, je deviens.
Gij wordt, tu deviens.
Hij wordt, il devient.
Wij worden, nous devenons.
Gij wordt, vous devenez.
Zij worden, ils deviennent.

IMPARFAIT.

Ik werd, je devenais.
Gij werdt, tu devenais.
Hij werd, il devenait.
Wij werden, nous devenions.
Gij werdt, vous deveniez.
Zij werden, ils devenoient.

PARFAIT OU PRÉTÉRIT
INDÉFINI.

Ik ben geworden, je suis devenu.
Gij zijt geworden, tu es devenu.
Hij is geworden, il est devenu.
Wij zijn geworden, nous sommes devenus.
Gij zijt geworden, vous êtes devenus.
Zij zijn geworden, ils sont devenus.

PLUSQUE-PARFAIT.

Ik was geworden, j'étais devenu.

Gij waart geworden, tu étais devenu.

Hij was geworden, il était devenu.

Wij waren geworden, nous étions devenus.

Gij waart geworden, vous étiez devenus.

Zij waren geworden, ils étaient devenus.

PREMIER FUTUR.

Ik zal worden, je deviendrai.

Gij zult worden, tu deviendras.

Hij zal worden, il deviendra.

Wij zullen worden, nous deviendrons.

Gij zult worden, vous deviendrez.

Zij zullen worden, ils deviendront.

SECOND FUTUR OU FUTUR

PASSÉ.

Ik zal geworden zijn, je serai devenu.

Gij zult geworden zijn, tu seras devenu.

Hij zal geworden zijn, il sera devenu.

Wij zullen geworden zijn, nous serons devenus.

Gij zult geworden zijn, vous serez devenus.

Zij zullen geworden zijn, ils seront devenus.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Ik zoude worden, je deviendrais.

Gij zoudet worden, tu deviendrais.

Hij zoude worden, il deviendrait.

Wij zouden worden, nous deviendrions.

Gij zoudet worden, vous deviendriez.

Zij zouden worden, ils deviendraient.

PASSÉ.

Ik zoude geworden zijn, je serais devenu.

Gij zoudet geworden zijn, tu serais devenu.

Hij zoude geworden zijn, il serait devenu.

Wij zouden geworden zijn, nous serions devenus.

Gij zoudet geworden zijn, vous seriez devenus.

Zij zouden geworden zijn, ils seraient devenus.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Dat ik worde, que je devienne.

Dat gij wordet, que tu deviennes.

Dat hij worde, qu'il devienne.

Dat wij worden, que nous devenions.

Dat gij wordet, que vous deveniez.

Dat zij worden, qu'ils deviennent.

IMPARFAIT.

Dat ik wierde, que je devinsse.

Dat gij wierdet, que tu devinsses.

Dat hij wierde, qu'il devînt.

Dat wij wierden, que nous devinssions.

Dat gij wierdet, que vous devinssiez.

Dat zij wierden, qu'ils devinssent.

PARFAIT OU PRÉTÉRIT

INDÉFINI.

Dat ik zij geworden, que je sois devenu.

Dat gij zijt geworden, que tu sois devenu.

Dat hij zij geworden, qu'il soit devenu.

Dat wij zijn geworden, que nous soyons devenus.

Dat gij zijt geworden, que vous soyez devenus.

Dat zij zijn geworden, qu'ils soient devenus.

PLUSQUE-PARFAIT.

Dat ik ware geworden, que je fusse devenu.

Dat gij waret geworden, que tu fusses devenu.

| | |
|--|-------------------------------------|
| Dat <i>hij</i> ware geworden , qu'il fût devenu . | IMPÉRATIF. |
| Dat <i>wij</i> waren geworden , que nous fussions devenus . | |
| Dat <i>gij</i> waret geworden , que vous fussiez devenus . | |
| Dat <i>zij</i> waren geworden , qu'ils fussent devenus . | |
| | |
| | <i>Word</i> <i>gij</i> , deviens . |
| | <i>Wordt</i> <i>gij</i> , devenez . |

§ 116. Le verbe *regulier* DRUKKEN , PRESSER.

ACTIF.

| INFINITIF. | INDICATIF. |
|--|---|
| PRÉSENT. | PRÉSENT. |
| <i>Drukken</i> , presser. | <i>Ik</i> druk , je presse. |
| PASSÉ. | <i>Gij</i> drukt , tu presses. |
| <i>Gedrukt hebben</i> , avoir pressé. | <i>Hij</i> drukt , il presse. |
| FUTUR. | <i>Wij</i> drukken , nous pres- sons. |
| <i>Te zullen drukken</i> , devoir presser. (Voyez § 112.) | <i>Gij</i> drukt , vous pressez. |
| PARTICIPES. | <i>Zij</i> drukken , ils pressent. |
| PRÉSENT. | IMPARFAIT. |
| <i>Drukkende</i> , pressant. | <i>Ik</i> drukte , je pressais. |
| PASSÉ. | <i>Gij</i> druktet , tu pressais. |
| <i>Gedrukt hebbende</i> , ayant pressé. | <i>Hij</i> drukte , il pressait. |
| FUTUR. | <i>Wij</i> drukten , nous pres- sions. |
| <i>Zullende drukken</i> , devant presser. (Voyez § 112.) | <i>Gij</i> druktet , vous pres- siez. |
| | <i>Zij</i> drukten , ils pres- saient. |
| | PARFAIT OU PRÉTÉRIT |
| | INDÉFINI. |
| | <i>Ik heb gedrukt</i> , j'ai pressé. |

Gij hebt gedrukt, tu as
-pressé.
Hij heeft gedrukt, il a
-pressé.
Wij hebben gedrukt,
nous avons pressé.
Gij hebt gedrukt, vous
avez pressé.
Zij hebben gedrukt, ils
ont pressé.

PLUSQUE-PARFAIT.

Ik had gedrukt, j'avais
-pressé.
Gij hadt gedrukt, tu avais
-pressé.
Hij had gedrukt, il avait
-pressé.
Wij hadden gedrukt,
nous avions pressé.
Gij hadt gedrukt, vous
aviez pressé.
Zij hadden gedrukt, ils
avaient pressé.

PREMIER FUTUR.

Ik zal drukken, je pres-
-serai.
Gij zult drukken, tu pres-
-seras.
Hij zal drukken, il pres-
-sera.
Wij zullen drukken, nous
-presserons.
Gij zult drukken, vous
-presserez.
Zij zullen drukken, ils
-presseront.

SECOND FUTUR OU FUTUR
PASSÉ.

Ik zal gedrukt hebben,
j'aurai pressé.

Gij zult gedrukt hebben,
tu auras pressé.
Hij zal gedrukt hebben,
il aura pressé.
*Wij zullen gedrukt heb-
-ben*, nous aurons pressé.
Gij zult gedrukt hebben,
vous aurez pressé.
*Zij zullen gedrukt heb-
-ben*, ils auront pressé.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Ik zoude drukken, je pres-
-serais.
Gij zoudet drukken, tu
-presserais.
Hij zoude drukken, il
-presserait.
Wij zouden drukken,
nous presserions..
Gij zoudet drukken, vous
-presseriez.
Zij zouden drukken, ils
-presseraient.

PASSÉ,

Ik zoude gedrukt hebben,
j'aurais pressé.
*Gij zoudet gedrukt heb-
-ben*, tu aurais pressé.
*Hij zoude gedrukt heb-
-ben*, il aurait pressé.
*Wij zouden gedrukt heb-
-ben*, nous aurions pressé.
*Gij zoudet gedrukt heb-
-ben*, vous auriez pressé.
*Zij zouden gedrukt heb-
-ben*, ils auraient pressé.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Dat ik drukke, que je
-presse.

Dat *gij druktet*, que tu presses.
 Dat *hij drukke*, qu'il presse.
 Dat *wij drukken*, que nous pressions.
 Dat *gij druktet*, que vous pressiez.
 Dat *zij drukken*, qu'ils pressent.

IMPARFAIT.

Dat *ik drukte*, que je pressasse.
 Dat *gij druktet*, que tu pressasses.
 Dat *hij drukte*, qu'il pressât.
 Da *wij drukten*, que nous pressassions.
 Dat *gij druktet*, que vous pressassiez.
 Dat *zij drukten*, qu'ils pressassent.

PARFAIT OU PRÉTÉRIT
INDÉFINI.

Dat *ik hebbe gedrukt*, que j'aie pressé.
 Dat *gij hebbet gedrukt*, que tu aies pressé.
 Dat *hij hebbe gedrukt*, qu'il ait pressé.
 Dat *wij hebben gedrukt*, que nous ayons pressé.
 Dat *gij hebbet gedrukt*, que vous ayez pressé.
 Dat *zij hebben gedrukt*, qu'ils aient pressé.

PLUSQUE-PARFAIT.

Dat *ik hadde gedrukt*, que je eusse pressé.
 Dat *gij haddet gedrukt*, que tu eusses pressé.
 Dat *hij hadde gedrukt*, qu'il eût pressé.
 Dat *wij hadden gedrukt*, que nous eussions pressé.
 Dat *gij haddet gedrukt*, que vous eussiez pressé.
 Dat *zij hadden gedrukt*, qu'ils eussent pressé.

IMPERATIF.

Druk *gij*, presse.
 Drukt *gij*, pressez.

PASSIF.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Gedrukt worden, être pressé.

PASSÉ.

Gedrukt geworden zijn, avoir été pressé.

FUTUR.

Gedrukt te zullen worden, devoir être pressé. (Voy. § 112.)

PARTICIPES.

PRÉSENT.

Gedrukt wordende, étant pressé.

PASSÉ.

Gedrukt geworden zijnde,
ayant été pressé.

FUTUR.

Gedrukt zullende worden,
devant être pressé. (Voy.
§ 112.)

INDICATIF.

PRÉSENT.

Ik word gedrukt, je suis
pressé.

Gij wordt gedrukt, tu es
pressé.

Hij wordt gedrukt, il est
pressé.

Wij worden gedrukt,
nous sommes pressés

Gij wordt gedrukt, vous
êtes pressés.

Zij worden gedrukt, ils
sont pressés.

IMPARFAIT.

Ik werd gedrukt, j'étais
pressé.

Gij werdt gedrukt, tu
étais pressé.

Hij werd gedrukt, il était
pressé.

Wij werden gedrukt, nous
étions pressés.

Gij werdt gedrukt, vous
étiez pressés.

Zij werden gedrukt, ils
étaient pressés.

PARFAIT OU PRÉTÉRIT

INDÉFINI.

Ik ben gedrukt geworden
ou *geweest,* j'ai été pressé.

Gij zijt gedrukt geworden
ou *geweest,* tu as été
pressé.

Hij is gedrukt geworden
ou *geweest,* il a été pressé.

Wij zijn gedrukt gewor-
den ou *geweest,* nous
avons été pressés.

Gij zijt gedrukt geworden
ou *geweest,* vous avez
été pressés.

Zij zijn gedrukt geworden
ou *geweest,* ils ont été
pressés.

PLUSQUE-PARFAIT.

Ik was gedrukt geworden
ou *geweest,* j'avais été
pressé.

Gij waart gedrukt gewor-
den ou *geweest,* tu avais
été pressé.

Hij was gedrukt gewor-
den ou *geweest,* il avait
été pressé.

Wij waren gedrukt ge-
worden ou *geweest,*
nous avions été pressés.

Gij waart gedrukt gewor-
den ou *geweest,* vous
aviez été pressés.

Zij waren gedrukt gewor-
den ou *geweest,* ils
avaient été pressés.

PREMIER FUTUR.

Ik zal gedrukt worden,
je serai pressé.

Gij zult gedrukt worden,
tu seras pressé.

Hij zal gedrukt worden,
il sera pressé.

Wij zullen gedrukt worden, nous serons pressés.

Gij zult gedrukt worden, vous serez pressés.

Zij zullen gedrukt worden, ils seront pressés.

SECOND FUTUR OU FUTUR
PASSÉ.

Ik zal gedrukt geworden zijn ou *geweest zijn*, j'aurai été pressé.

Gij zult gedrukt geworden zijn ou *geweest zijn*, tu auras été pressé.

Hij zal gedrukt geworden zijn ou *geweest zijn*, il aura été pressé.

Wij zullen gedrukt geworden zijn ou *geweest zijn*, nous aurons été pressés.

Gij zult gedrukt geworden zijn ou *geweest zijn*, vous aurez été pressés.

Zij zullen gedrukt worden zijn ou *geweest zijn*, ils auront été pressés.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Ik zoude gedrukt worden, je serais pressé.

Gij zoudet gedrukt worden, tu serais pressé.

Hij zoude gedrukt worden, il serait pressé.

Wij zouden gedrukt worden, nous serions pressés.

Gij zoudet gedrukt worden, vous seriez pressés.

Zij zouden gedrukt worden, ils seraient pressés.

PASSÉ.

Ik zoude gedrukt geworden zijn ou *geweest zijn*, j'aurais été pressé.

Gij zoudet gedrukt geworden zijn ou *geweest zijn*, tu aurais été pressé.

Hij zoude gedrukt geworden zijn ou *geweest zijn*, il aurait été pressé.

Wij zouden gedrukt geworden zijn ou *geweest zijn*, nous aurions été pressés.

Gij zoudet gedrukt geworden zijn ou *geweest zijn*, vous auriez été pressés.

Zij zouden gedrukt geworden zijn ou *geweest zijn*, ils auraient été pressés.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Dat ik gedrukt worde, que je sois pressé.

Dat gij gedrukt wordet, que tu sois pressé.

Dat hij gedrukt worde, qu'il soit pressé.

Dat wij gedrukt worden, que nous soyons pressés.

Dat gij gedrukt wordet, que vous soyez pressés.

Dat zij gedrukt worden, qu'ils soient pressés.

IMPARFAIT.

- Dat ik gedrukt wierde ,
 que je fusse pressé.
 Dat gij gedrukt wierdet ,
 que tu fusses pressé.
 Dat hij gedrukt wierde ,
 qu'il fût pressé.
 Dat wij gedrukt wierden ,
 que nous fussions pressés.
 Dat gij gedrukt wierdet ,
 que vous fussiez pressés.
 Dat zij gedrukt wierden ,
 qu'ils fussent pressés.

PARFAIT OU PRÉTÉRIT

INDÉFINI.

- Dat ik gedrukt geworden
 zij ou geweest zij , que
 j'aie été pressé.
 Dat gij gedrukt geworden
 zijt ou geweest zijt , que
 tu aies été pressé.
 Dat hij gedrukt geworden
 zij ou geweest zij , qu'il
 ait été pressé.
 Dat wij gedrukt geworden
 zijn ou geweest zijn ,
 que nous ayons été pres-
 sés.
 Dat gij gedrukt geworden
 zijt ou geweest zijt , que
 vous ayez été pressés.
 Dat zij gedrukt geworden

zijn ou geweest zijn ,
 qu'ils aient été pressés.

PLUSQUE-PARFAIT.

- Dat ik gedrukt geworden
 ware ou geweest ware ,
 que j'eusse été pressé.
 Dat gij gedrukt geworden
 waret ou geweest waret ,
 que tu eusses été pressé.
 Dat hij gedrukt geworden
 ware ou geweest ware ,
 qu'il eût été pressé.
 Dat wij gedrukt geworden
 waren ou geweest wa-
 ren , que nous eussions
 été pressés.
 Dat gij gedrukt geworden
 waret ou geweest waret ,
 que vous eussiez été
 pressés.
 Dat zij gedrukt geworden
 waren ou geweest wa-
 ren , qu'ils eussent été
 pressés.

IMPÉRATIF.

Word gij gedrukt , sois
 pressé.
 Wordt gij gedrukt , soyez
 pressés.

§ 113. Le verbe irrégulier **GEVEN, DONNER.**

INFINITIF.

PRÉSENT.

Geven , donner.

PASSÉ.

Gegeven hebben , avoir
 donné.

FUTUR.

Te zullen geven, devoir donner. (Voyez § 112.)

PARTICIPES.

PRÉSENT.

Gevende, donnant.

PASSÉ.

Gegevenhebbende, ayant donné.

FUTUR.

Zullende geven, devant donner. (Voyez § 112.)

INDICATIF.

PRÉSENT.

Ik geef, je donne.
Gij geeft, tu donnes.
Hij geeft, il donne.
Wij geven, nous donnons.
Gij geeft, vous donnez.
Zij geven, ils donnent.

IMPARFAIT.

Ik gaf, je donnais.
Gij gaast, tu donnais.
Hij gaf, il donnait.
Wij gaven, nous donnions.
Gij gaast, vous donniez.
Zij gaven, ils donnaient.

PARFAIT OU PRÉTÉRIT
INDÉFINI.

Ik heb gegeven, j'ai donné.
Gij hebt gegeven, tu as donné.
Hij heeft gegeven, il a donné.
Wij hebben gegeven, nous avons donné.
Gij hebt gegeven, vous avez donné.
Zij hebben gegeven, ils ont donné.

PLUSQUE-PARFAIT.

Ik had gegeven, j'avais donné.
Gij hadt gegeven, tu avais donné.
Hij had gegeven, il avait donné.
Wij hadden gegeven, nous avions donné.
Gij hadt gegeven, vous aviez donné.
Zij hadden gegeven, ils avaient donné.

PREMIER FUTUR.

Ik zal geven, je donnerai.
Gij zult geven, tu donneras.
Hij zal geven, il donnera.
Wij zullen geven, nous donnerons.
Gij zult geven, vous donnerez.
Zij zullen geven, ils donneront.

SECONDE FUTUR OU FUTUR
PASSÉ.

Ik zal gegeven hebben,
j'aurai donné.

Gij zult gegeven hebben,
tu auras donné.

Hij zal gegeven hebben,
il aura donné.

Wij zullen gegeven hebben,
nous aurons donné.

Gij zult gegeven hebben,
vous aurez donné.

Zij zullen gegeven hebben,
ils auront donné.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Ik zoude geven, je don-
nerais.

Gij zoudet geven, tu
donnerais.

Hij zoude geven hebben,
il donnerait.

Wij zouden geven, nous
donnerions.

Gij zoudet geven, vous
donneriez.

Zij zouden geven, ils
donneraient.

PASSÉ.

Ik zoude gegeven hebben,
j'aurais donné.

*Gij zoudet gegeven heb-
ben,* tu aurais donné.

*Hij zoude gegeven heb-
ben,* il aurait donné.

*Wij zouden gegeven heb-
ben,* nous aurions don-
né.

*Gij zoudet gegeven heb-
ben,* vous auriez donné.

*Zij zouden gegeven heb-
ben,* ils auraient donné.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Dat ik geve, que je donne.
Dat gij gevet, que tu don-
nes.

Dat hij geve, qu'il donne.
Dat wij geven, que nous
donnions.

Dat gij gevet, que vous
donniez.

Dat zij geven, qu'ils don-
nent.

IMPARFAIT.

Dat ik gave, que je don-
nasse.

Dat gij gavet, que tu don-
nasses.

Dat hij gave, qu'il don-
nât.

Dat wij gaven, que nous
donnassions.

Dat gij gavet, que vous
donnassiez.

Dat zij gaven, qu'ils don-
nassent.

PARFAIT OU PRÉTÉRIT

INDÉFINI.

Dat ik hebbe gegeven,
que j'aie donné.

Dat gij hebt gegeven,
que tu aies donné.

Dat hij hebbe gegeven,
qu'il ait donné.

F

| | |
|--|---|
| Dat wij hebben gegeven, que nous ayons donné. | Dat hij hadde gegeven, qu'il eût donné. |
| Dat gij hebbet gegeven, que vous ayez donné. | Dat wij hadden gegeven, que nous eussions donné. |
| Dat zij hebben gegeven, qu'ils aient donné. | Dat gij haddet gegeven, que vous eussiez donné. |
| | Dat zij hadden gegeven, qu'ils eussent donné. |

PLUSQUE-PARFAIT.

| | |
|---|--------------------|
| Dat ik hadde gegeven, que j'eusse donné. | IMPÉRATIF. |
| Dat gij haddet gegeven, que tu eusses donné. | Geef gij, donne. |
| | Geeft gij, donnez. |

P A S S I F.

Il se conjuge comme *gedrukt worden*,§ 118. Le verbe irrégulier **SLAAN**, **FRAP-**

PER.

I N F I N I T I F.

P R É S E N T.

Slaan, frapper.

P A S S É.

Geslagen hebben, avoir
frappé.

F U T U R.

Te zullen slaan, devoir
frapper. (voyez § 112)

P A R T I C I P E S.

P R É S E N T.

Slaande, frappant.

P A S S É.

Geslagen hebbende, ayant
frappé.

F U T U R.

Zullende slaan, devant
frapper. (Voy. § 112.)

I N D I C A T I F.

P R É S E N T.

Ik sla, je frappe.*Gij slaat*, tu frappes.*Hij slaat*, il frappe.*Wij slaan*, nous frappons*Gij slaat*, vous frappez.*Zij slaan*, ils frappent.

I M P A R F A I T.

Ik sloeg, je frappais.

Gij sloegt, tu frappais.
Hij sloeg, il frappait.
Wij sloegen, nous frap-
 pions.
Gij sloegt, vous frappiez.
Zij sloegen, ils frappaient.

PARFAIT OU PRÉTÉRIT
 INDÉFINI.

Ik heb geslagen, j'ai frap-
 pé.
Gij hebt geslagen, tu as
 frappé.
Hij heeft geslagen, il a
 frappé.
Wij hebben geslagen,
 nous avons frappé.
Gij hebt geslagen, vous
 avez frappé.
Zij hebben geslagen, ils
 ont frappé.

PLUSQUE-PARFAIT.

Ik had geslagen, j'avais
 frappé.
Gij hadt geslagen, tu avais
 frappé.
Hij had geslagen, il avait
 frappé.
Wij hadden geslagen,
 nous avions frappé.
Gij hadt geslagen, vous
 aviez frappé.
Zij hadden geslagen, ils
 avaient frappé.

PREMIER FUTUR.

Ik zal slaan, je frapperai.

Gij zult slaan, tu frap-
 peras.
Hij zal slaan, il frappera.
Wij zullen slaan, nous
 frapperons.
Gij zult slaan, vous frap-
 Perez.
Zij zullen slaan, ils frap-
 peront.

SECOND FUTUR OU FUTUR
 PASSÉ.

Ik zal geslagen hebben,
 j'aurai frappé.
Gij zult geslagen hebben,
 tu auras frappé.
Hij zal geslagen hebben,
 il aura frappé.
*Wij zullen geslagen heb-
 ben*, nous aurons frappé.
Gij zult geslagen hebben,
 vous aurez frappé.
*Zij zullen geslagen heb-
 ben*, ils auront frappé.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Ik zoude slaan, je frap-
 perais.
Gij zoudet slaan, tu frap-
 perais.
Hij zoude slaan, il frap-
 perait.
Wij zouden slaan, nous
 frapperions.
Gij zoudet slaan, vous
 frapperiez.
Zij zouden slaan, ils frap-
 peraient.

PASSÉ.

Ik zoude geslagen hebben,
j'aurais frappé.

Gij zoudet geslagen hebben,
tu aurais frappé.

Hij zoude geslagen hebben,
il aurait frappé.

Wij zouden geslagen hebben,
nous aurions frappé.

Gij zoudet geslagen hebben,
vous auriez frappé.

Zij zouden geslagen hebben,
ils auraient frappé.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Dat ik sla, que je frappe.
Dat gij slaat, que tu frappes.

Dat hij sla, qu'il frappe.
Dat wij slaan, que nous frappions.

Dat gij slaat, que vous frappiez.

Dat zij slaan, qu'ils frappent.

IMPARFAIT.

Dat ik sloege, que je frappasse.

Dat gij sloeget, que tu frappasses.

Dat hij sloege, qu'il frappât.

Dat wij sloegen, que nous frappassions.

Dat gij sloeget, que vous frappassiez.

Dat zij sloegen, qu'ils frappassent.

PARFAIT OU PRÉTÉRIT

INDÉFINI.

Dat ik hebbe geslagen,
que j'aie frappé.

Dat gij hebt geslagen,
que tu aies frappé.

Dat hij hebbe geslagen,
qu'il ait frappé.

Dat wij hebben geslagen,
que nous ayons frappé.

Dat gij hebt geslagen,
que vous ayez frappé.

Dat zij hebben geslagen,
qu'ils aient frappé.

PLUSQUE-PARFAIT.

Dat ik hadde geslagen,
que j'eusse frappé.

Dat gij haddet geslagen,
que tu eusses frappé.

Dat hij hadde geslagen,
qu'il eût frappé.

Dat wij hadden geslagen,
que nous eussions frappé.

Dat gij haddet geslagen,
que vous eussiez frappé.

Dat zij hadden geslagen,
qu'ils eussent frappé.

IMPÉRATIF.

Sla gij, frappe.

Slaat gij, frappea.

Le PASSIF se conjugue comme *gedrukt worden*, être pressé. (Voy. p. 104.)

§ 119. Le verbe réfléchi **ZICH SCHAMEN**, AVOIR HONTE.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Zich schamen, avoir honte.

PASSÉ.

Zich geschaamd hebben, avoir eu honte.

FUTUR.

Zich te zullen schamen, devoir avoir honte. Voy. § 112.)

PARTICIPES.

PRÉSENT.

Zich schamende, ayant honte.

PASSÉ.

Zich geschaamd hebben-de, ayant eu honte.

PASSÉ.

Zich zullende schamen, devant avoir honte. V. § 112.)

INDICATIF.

PRÉSENT.

Ik schaam, j'ai honte.

Gij schaamt u, tu as honte.

Hij schaamt zich, il a honte.

Wij schamen ons, nous avons honte.

Gij schaamt u, vous avez honte.

Zij schamen zich, ils ont honte.

IMPARFAIT.

Ik schaamde mij, j'avais honte.

Gij schaamdet u, tu avais honte.

Hij schaamde zich, il avait honte.

Wij schaamden ons, nous avions honte.

Gij schaamdet u, vous aviez honte.

Zij schaamden zich, ils avaient honte.

PARFAIT OU PRÉTÉRIT

INDÉFINI.

Ik heb mij geschaamd, j'ai eu honte.

Gij hebt u geschaamd, tu
as eu honte.

Hij heeft zich geschaamd,
il a eu honte.

*Wij hebben ons ge-
schaamd*, nous avons eu
honte.

Gij hebt u geschaamd,
vous avez eu honte.

*Zij hebben zich ge-
schaamd*, ils ont eu honte.

PLUSQUE-PARFAIT.

Ik had mij geschaamd,
j'avais eu honte.

Gij hadt u geschaamd, tu
avais eu honte.

Hij had zich geschaamd,
il avait eu honte.

*Wij hadden ons ge-
schaamd*, nous avions
eu honte.

Gij hadt u geschaamd,
vous aviez eu honte.

*Zij hadden zich ge-
schaamd*, ils avaient eu
honte.

PREMIER FUTUR.

Ik zal mij schamen, j'au-
rai honte.

Gij zult u schamen, tu
aaras honte.

Hij zal zich schamen, il
aura honte.

Wij zullen ons schamen,
nous aurons honte.

Gij zult u schamen, vous
aurez honte.

Zij zullen zich schamen,
ils auront honte.

SECOND FUTUR ON FUTUR

PASSÉ.

*Ik zal mij geschaamd heb-
ben*, j'aurai eu honte.

*Gij zult u geschaamd heb-
ben*, tu auras eu honte.

*Hij zal zich geschaamd
hebben*, il aura eu honte.

*Wij zullen ons geschaamd
hebben*, nous aurons eu
honte.

*Gij zult u geschaamd heb-
ben*, vous aurez eu honte.

*Zij zullen zich geschaamd
hebben*, ils auront eu
honte.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Ik zoude mij schamen,
j'aurais honte.

Gij zoudet u schamen, tu
aurais honte.

Hij zoude zich schamen,
il aurait honte.

*Wij zouden ons scha-
men*, nous aurions honte.

Gij zoudet u schamen,
vous auriez honte.

Zij zouden zich schamen,
ils auraient honte.

PASSÉ,

*Ik zoude mij geschaamd
hebben*, j'aurais eu honte.

*Gij zoudet u geschaamd
hebben*, tu aurais eu
honte.

Hij zoude zich geschaamd hebben, il aurait eu honte.

Wij zouden ons geschaamd hebben, nous aurions eu honte.

Gij zoudet u geschaamd hebben, vous auriez eu honte.

Zij zouden zich geschaamd hebben, ils auraient eu honte.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Dat ik mij schame, que j'aie honte.

Dat gij u schamet, que tu aies honte.

Dat hij zich schame, qu'il ait honte.

Dat wij ons schamen, que nous ayons honte.

Dat gij u schamet, que vous ayez honte.

Dat zij zich schamen, qu'ils aient honte.

IMPARFAIT.

Dat ik mij schaamde, que j'eusse honte.

Dat gij u schaamdet, que tu eusses honte.

Dat hij zich schaamde, qu'il eût honte.

Dat wij ons schaamden, que nous eussions honte.

Dat gij u schaamdet, que vous eussiez honte.

Dat zij zich schaamden, qu'ils eussent honte.

PARFAIT OU PRÉTERIT INDEFINI.

Dat ik mij hebbe geschaamd, que j'aie eu honte.

Dat gij hebt geschaamd, que tu aies eu honte.

Dat hij zich hebbe geschaamd, qu'il ait eu honte.

Dat wij ons hebben geschaamd, que nous ayons eu honte.

Dat gij u hebt geschaamd, que vous ayez eu honte.

Dat zij zich hebben geschaamd, qu'ils aient eu honte.

PLUSQUE-PARFAIT.

Dat ik mij hadde geschaamd, que j'eusse eu honte.

Dat gij u haddet geschaamd, que tu eusses eu honte.

Dat hij zich hadde geschaamd, qu'il eût eu honte.

Dat wij ons hadden geschaamd, que nous eussions eu honte.

Dat gij u haddet geschaamd, que vous eussiez eu honte.

Dat zij zich hadden geschaamd, qu'ils eussent eu honte.

IMPERATIF.

Schaam gij u, aie honte.

Schaamt gij u, ayez honte.

§ 120. Le verbe impersonnel **DONDEREN**,
TONNER.

INFINITIF.**PRÉSENT.***Donderen*, tonner.**PASSÉ.***Gedonderd hebben*, avoir tonné.**FUTUR.***Te zullen donderen*, devoir tonner. (Voy. § 112.)**PARTICIPES.****PRÉSENT.***Donderende*, tonnant.**PASSÉ.***Gedonderd hebbende*, ayant tonné.**FUTUR.***Zullende donderen*, devant tonner, (Voy. § 112.)**INDICATIF.****PRÉSENT.***Het dondert*, il tonne.**IMPARFAIT.***Het donderde*, il tonnait.**PARFAIT OU PRÉTÉRIT****INDÉFINI.***Het heeft gedonderd*, il a tonné.**PLUSQUE-PARFAIT.***Het had gedonderd*, il avait tonné.**PREMIER FUTUR.***Het zal donderen*, il tonnera.**SECOND FUTUR OU FUTUR****PASSÉ.***Het zal gedonderd hebben*, il aura tonné.**CONDITIONNEL.****PRÉSENT.***Het zoude donderen*, il tonnerait.**PASSÉ.***Het zoude gedonderd hebben*, il aurait tonné.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Dat *he^s dondere* , qu'il tonne.

IMPARFAIT.

Dat *het donderde* , qu'il tonnât.

§ 121. Le verbe impersonnel **BEROUWEN**,
SE REPENTIR.

INFINITIF.

PRÉSENT.

Berouwen , se repentir.

PASSÉ.

Berouwd hebben , s'être repenti.

FUTUR.

Te zullen berouwen , devoir se repentir. (Voy. § 112.)

PARTICIPES.

PRÉSENT.

Berouwende , se repentant.

PASSÉ.

Berouwd hebbende , s'étant repenti.

PARFAIT OU PRÉTÉRIT

INDÉFINI.

Dat *het hebbe gedonderd* , qu'il ait tonné.

PLUSQUE-PARFAIT.

Dat *het hadde gedonderd* , qu'il eût tonné.

FUTUR.

Zullende berouwen , devant se repentir. (Voyez § 112.)

INDICATIF.

PRÉSENT.

Het berouwt mij , je me repens.

Het berouwt u , tu te repens.

Het berouwt hem , il se repent.

Het berouwt ons , nous nous repentons.

Het berouwt u , vous vous repentez.

Het berouwt hun , ils se repentent.

IMPARFAIT.

Het berouwde mij , je me repentai.

Het berouwde u , tu te repen-
tais.

Het berouwde hem , il se
repentait.

Het berouwde ons , nous
nous repentions.

Het berouwde u , vous
vous repentiez.

Het berouwde hun , il se
repentaient.

PARFAIT OU PRÉTERIT

INDÉFINI.

Het heeft mij berouwd ,
je me suis repenti ,

Het heeft u berouwd , tu
t'es repenti ,

Het heeft hem berouwd ,
il s'est repenti.

Het heeft ons berouwd ,
nous nous sommes repentis.

Het heeft u berouwd , vous
vous êtes repentis.

Het heeft hun berouwd ,
ils se sont repentis.

PLUSQUE-PARFAIT.

Het had mij berouwd , je
m'étais repenti .

Het had u berouwd , tu
tu t'étais repenti .

Het had hem berouwd , il
s'était repenti .

Het had ons berouwd , nous
nous étions repentis .

Het had u berouwd , vous
vous étiez repentis .

Het had hun berouwd , ils
s'étaient repentis .

PREMIER FUTUR.

Het zal mij berouwen , je
me repentirai.

Het zal u berouwen , tu
te repentiras.

Het zal hem berouwen ,
il se repentira.

Het zal ons berouwen ,
nous nous repentirons.

Het zal u berouwen , vous
vous repentirez.

Het zal hun berouwen , ils
se repentiront.

SECOND FUTUR OU FUTUR

PASSÉ.

Het zal mij berouwd heb-
ben , je me serai repenti.

Het zal u berouwd heb-
ben , tu te seras repenti.

Het zal hem berouwd heb-
ben , il se sera repenti.

Het zal ons berouwd heb-
ben , nous nous serons

repentis.

Het zal u berouwd heb-
ben , vous vous serez

repentis.

Het zal hun berouwd heb-
ben , ils se seront repentis.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.

Het zoude mij berouwen ,
je me repentirais.

Het zoude u berouwen ,
tu te repentirais.

Het zoude hem berouwen ,
il se repentirait.

Het zoude ons berouwen, nous nous repentirions.

Het zoude u berouwen, vous vous repentiriez.

Het zoude hun berouwen, ils se repentiraient.

P A S S É.

Het zoude mij berouwd hebben, je me serais repenti.

Het zoude u berouwd hebben, tu te serais repenti.

Het zoude hem berouwd hebben, il se serait repenti.

Het zoude ons berouwd hebben, nous nous serions repentis.

Het zoude u berouwd hebben, vous vous seriez repentis.

Het zoude hun berouwd hebben, ils se seraient repents.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.

Dat het mij berouwe, que je me repente.

Dat het u berouwe, que tu te repentes.

Dat het hem berouwe, qu'il se repente.

Dat het ons berouwe, que nous nous repentions.

Dat het u berouwe, que vous vous repentiez.

Dat 'het hun berouwe, qu'ils se repentent.

IMPARFAIT.

Dat het mij berouwde, que je me repentisse.

Dat het u berouwde, que tu te repentisses.

Dat het hem berouwde, qu'il se repentit.

Dat het ons berouwde, que nous nous repentissions.

Dat het u berouwde, que vous vous repentissiez.

Dat het hun berouwde, qu'ils se repentissent.

PARFAIT OU PRÉTÉRIT
INDÉFINI.

Dat het mij berouwd hebbe, que je me sois repenti.

Dat het u berouwd hebbe, que tu te sois repenti.

Dat het hem berouwd hebbe, qu'il se soit repenti.

Dat het ons berouwd hebbe, que nous nous soyons repentis.

Dat het u berouwd hebbe, que vous vous soyez repentis.

Dat het hun berouwd hebbe, qu'ils se soient repentis.

PLUSQUE-PARFAIT.

Dat het mij berouwd hadde, que je me fusse repenti.

Dat het u berouwd hadde, que tu te fusses repenti.

| | |
|--|---|
| <p>Dat het hem <i>berouwd hadde</i>, qu'il se fût repenti.</p> <p>Dat het ons <i>berouwd hadde</i>, que nous nous fussions repentis.</p> | <p>Dat het u <i>berouwd hadde</i>, que vous vous fussiez repentis.</p> <p>Dat het hun <i>berouwd hadde</i>, qu'ils se fussent repentis.</p> |
|--|---|

Des Verbes composés.

§ 122. Quelques verbes sont composés avec des noms substantifs, par exemple : *handhaven*, maintenir ; *kielhalen*, donner la cale, etc. D'autres avec des adjectifs, comme : *weerlichten*, éclairer ; *liefkozen*, caresser ; etc. D'autres avec des prépositions, comme : *aanspreken*, haranguer ; *bijblijven*, rester ; *ontvangen*, recevoir ; *verliezen*, perdre ; etc. Dans les deux premiers verbes composés avec des prépositions, l'accent tombe sur la préposition : *áanspreken*, *bijblijven*, etc. ; et dans les derniers, l'accent ne se place pas dans la prononciation sur la préposition, mais sur la partie essentielle du verbe : *ontvángen*, *verliézen*, etc. Les prépositions qui reçoivent l'accent sont appelées *séparables*, parce qu'elles peuvent être séparées des verbes. *Aanspreken* a, dans l'imparfait, *ik sprak aan*, *ik sprak den koning aan*, je haranguais le roi. On ne pourroit pas dire : *ik aansprak*

den koning. Celles qui n'ont pas l'accent sont nommées *inséparables*, parce qu'elles ne se séparent jamais du verbe : *ontvangen* a dans tous ses tems la préposition *ont* devant le verbe *vangen* ; ainsi on dit : *ik ontving*, je recevais ; etc.

§ 123. Les verbes qui sont composés de prépositions séparables, forment leur participe passé en y intercalant *ge* ; par exemple, le participe passé de *aanspreken* est *aan-ge-sproken*, etc. ; et ils ont souvent à l'infinitif le mot *te*, entre la préposition et le verbe ; par exemple, *aan-te-spreken* etc., tandis que les verbes composés de prépositions inséparables, n'ont pas ce *ge* au participe passé, et qu'ils ont le *te* toujours devant le verbe, par exemple, *beminnen*, aimer ; *bemind*, aimé ; *te beminnen*, à, de, pour aimer, etc.

§ 124. Quelques verbes, composés de substantifs et d'adverbes, ne se séparent point de leurs prépositions (*voorvoegselen*) quoique celles-ci reçoivent l'accent ; par exemple : *dagdieven*, voler sa journée ; *kielhalen*, donner la cale ; *liefkozen*, chérir ; *weerlichten*, faire des éclairs, etc. à l'imparfait : *dagdiefde*, *kielhaalde*,

G

liefkoosde, *weerlichtte*, etc., et tous les verbes de cette espèce prennent la préposition *ge* au participe passé, et ont *te* avant l'infinitif, par exemple: *handhaven*, maintenir; participe passé, *gehandhaafd*, *te hândhaven*; *kortwieken*, rogner les ailes; participe passé *gekortwiekt*; *te kortwieken*; *liefkozen*; *geliefkoosd*; *te liefkozen*, etc.

§ 125. Dans quelques verbes composés de prépositions, l'accent tombe tantôt sur la préposition, tantôt sur la partie essentielle du verbe; et c'est par cette raison que tantôt la préposition est transposée, et tantôt elle ne l'est pas. Ainsi on dit, par exemple: *ondergaan*, subir; *ik onderging*, je subissais, *ik heb ondergaan*, j'ai subi; *te ondergaan*, à, de, pour subir; mais *óndergaan*, passer dessous; *ik ga onder*, je passe dessous; *ik ging onder*, je passais dessous; *ik ben onder gegaan*, je suis passé dessous; *onder te gaan*, à, de, pour passer dessous. On observe la même différence dans les verbes *onderhouden*, entretenir; et *ónderhouden*, tenir dessous; *omgêven*, entourer; et *ómgeven*, distribuer; *overlêggen*, concerter, et *óverleggen*, mettre

dessus , couvrir ; *overwégen* , réfléchir , et *óverwegen* , peser de nouveau ; *overwinnen* , vaincre , et *óverwinnen* , gagner ensus , *voorzéggén* , prédire , et *vóórzeggen* , dire une chose dans l'intention qu'elle soit répétée ; *voldóén* , satisfaire , et *voldóén* , remplir ; *misdóén* , mal faire , pécher ; et *mísdóén* , dire la messe , *misgrijpen* , se méprendre , et *mísgrijpen* , manquer son coup ; etc. , ainsi que dans tous les autres verbes de cette espèce.

DES PETITES PARTIES DU DISCOURS

I. DES NOMBRES.

§ 126. Les nombres se divisent en nombres cardinaux et en nombres communs. Les *nombres cardinaux* sont en partie des mots primitifs : *een* , un ; *twæe* , deux ; *drie* , trois , jusqu'à *tien* , dix ; en partie des mots dérivés : *twintig* , vingt ; *dertig* , trente , etc. ; en partie des mots composés : *elf* , onze ; *twaaílf* , douze ; *dertien* , treize ; *veertien* , quatorze , etc.

§ 127. *Een* , un , se décline comme l'article *een* , et prend l'accent , *één man* , un homme ; précédé de *de* , le , ou *deze* , ce , cette , il prend un *e* : *de eene* , *het eene* ,

l'un ; deze eene , dit eene , cet un (1) ; des eenen , de l'un ; der eene , de l'une , etc. , conséquemment aussi , de eene en de andere , l'un et l'autre ; de même , mijn eene , mon un ; mijne eene , mon une ; zijn eene , son un ; uw eene , votre un ; uwe eene , votre une , etc. , mijn eene kind , l'un de mes enfans ; uw eene broeder , l'un de vos frères , etc ; mais au lieu de cela , il est mieux de dire een mijner kinderen , un de mes enfans , etc.

§ 128. Quelquefois ils se déclinent : *met ons vieren , nous quatre ; na zessen , après six heures , etc. , d'autres fois ils s'emploient substantivement : de drie , le trois ; eene twee , un deux ; drie zessen , trois six , etc. , het twintig , les vingt , etc. , een zestiger , une pièce de soixante ; een acht en veertiger , une pièce de quarante-huit , etc.* Ils se composent aussi avec le mot *half*, demi, moitié ; *anderhalf*, un et demi ; *derd-half*, deux et demi ; *zesthalf*, cinq et demi , etc.

§ 129. Les nombres communs servent à

(1) Quoique cette expression ne soit pas française , ainsi que celles qui suivent : *mon un , votre un , son un* etc. , j'ai cru cependant devoir m'en servir pour rendre littéralement le terme hollandais.

marquer le nombre d'une manière générale : *al*, tout ; *ieder*, *iegelijk*, *elk*, chaque, chacun ; *geen*, aucun ; *weinig*, peu ; *menig*, beaucoup ; *eenig*, unique ; *ettelijke*, *sommige*, quelques-uns.

§ 130. *Al*, *alle*, tous, s'emploie avec des substantifs et des pronoms au pluriel : *alle menschen*, tous les hommes ; *zij allen*, eux tous ; *u aller vriend*, l'ami de vous tous ; *ons aller moeder*, la mère de nous tous, etc. ; de même sans substantifs ou pronoms, *voor aller oogen*, aux yeux de tous ; *allen zeggen het*, tous le disent, etc., et au singulier : *alle hoop op herstel*, tout espoir de rétablissement, etc ; *zich aan allen wellust overgeven*, se livrer à toutes sortes de volupté. Quand des noms substantifs au singulier ont la signification plurielle, *alle* ne se décline pas : *aan alle kant*, de tous côtés ; *onder alle volk*, parmi toutes sortes de peuples ; *alle dag*, tous les jours ; c'est comme s'il y avait *aan alle kanten*, etc. *Al* est aussi indéclinable devant l'article défini, et les pronoms possessifs : *Zij deed al den arbeid*, il fit tout le travail ; *al de menschen*, tous les hommes ; *in al uwen wijsheid*, dans toute

voire conduite; *in al mijne bekommeringen*, dans tous mes soucis, etc.

§ 131. *Elk*, *ieder*, chaque; *eenig*, unique; *menig*, beaucoup; *geen*, aucun, se déclinent comme des adjectifs devant un nom substantif. La déclinaison de *elk*, *ieder*, chaque; de *elkeen*, *iedereen*, chacun, et de *een ieder*, chacun, quand ces mots sont employés comme substantifs, se fait de la manière suivante: *elks*, *ieders*, *elkeens*, *iedereens eens ieders*; *eens iederen*, etc.: il en est de même de *iekelijk*, *een ielijk*, chacun: aucun de ces mots n'a de pluriel; *veel*, beaucoup, et *weinig*, peu, ne se déclinent pas, et sont accompagnés d'un deuxième cas: *ik heb niet veel tijds*, je n'ai pas beaucoup de temps; *hij is niet veel mans*, il n'est pas très-viril; *veel hoofden*, *veel zinnen*, autant d'hommes, autant de sentimens; *het kost mij weinig moeite*, il me coûte peu de peine; *voor weinig dagen*, il y a peu de jours, etc. On dit cependant *de weinige moeite*, le peu de peine, etc.; *het weinige geld*, le peu d'argent; *om deze weinige redenen*, pour ce peu de raisons, etc.; mais aussi ~~*water met een weinig wijns*, de *veel* avec un peu de vin, etc.,~~

il en est de même du comparatif de *veel*, beaucoup, et *weinig*, peu ; par exemple : *meer gelds*, plus d'argent ; *minder vreugd*, moins de joie ; *meer menschen*, plus d'hommes ; *minder zorgen*, moins de soins, etc. , mais il faut dire au contraire : *ik schrijf den minderen indruk zijner redenen daaraan toe*, j'attribue à cela l'impression plus faible de ses raisons, etc. *Meest*, le plus ; *minst* ou *weinigst*, le moins, suivent la déclinaison des adjectifs. *Velen*, plusieurs ; et *weinigen*, peu ; *meerderen*, une plus grande partie ; et *minderen*, une plus moindre partie, sont substantifs : *velen willen, dat*, plusieurs prétendent que, etc. *Meerderen zeggen*, d'autres, en plus grand nombre, disent, etc.

DES ADVERBES.

§ 132. Les adverbes se joignent aux verbes, pour exprimer une qualité ou une circonstance de l'action, de la passion, ou de l'existence : *vroeg komen*, venir tôt ; *wel lezen*, lire bien, etc. Ils se divisent en adverbes de temps : *heden*, aujourd'hui ; *morgen*, demain, etc. ; de lieu : *daar*, là ;

hier, ici, etc.; de quantité : *veel*, beaucoup ; *weinig*, peu, etc. ; de qualité : *wel*, bien ; *kwalijk*, mal, etc. ; d'affirmation : *ja*, oui ; *gewis*, certes, etc. ; de négation : *neen*, non ; *geenszins*, aucunement, etc. ; de doute : *misschien*, *mogelijk*, peut-être ; d'encouragement : *welaan*, eh bien ; *voort*, ça donc ; d'assemblage : *te gelijk*, en même temps ; *gezamenlijk*, ensemble, etc. ; de séparation : *alleen*, seulement ; *bijzonderlijk*, particulièrement, etc. ; de comparaison : *als*, *gelijk*, comme, de même que, etc. ; de diminution : *naauwelijks*, à peine, *schier*, presque, etc. ; de choix : *veel meer*, plutôt ; *vooral*, surtout, etc. ; de démonstration : *zoo*, ainsi ; *namelijk*, savoir, etc. ; d'interrogation : *hoe*, comment, *waarom*, pourquoi, etc. ; d'ordre : *eerst*, d'abord ; *daarna*, ensuite, etc. ; de répétition : *eens*, une fois ; *dikwerf*, souvent, etc. Outre ces adverbes, il y a plusieurs expressions qui s'emploient adverbialement : *ten eerste*, premièrement ; *op nieuw*, de nouveau, *van dag tot dag*, de jour en jour ; *naar binnen*, vers le dedans ; *naar buiten*, vers le dehors ; *van alle zijden*, de tous côtés, etc.

§ 133. Quelques adverbes sont de deuxièmes cas ou des génitifs : *vergeefs*, envain ; *hedendaags*, aujourd'hui ; *links*, à gauche ; *regts*, à droite, etc. ; plusieurs d'entr'eux se changent en adjectifs par l'addition de *ch* : *vergeefsche moeite*, peine inutile ; *hedendaagsche gewoonte*, habitude d'aujourd'hui, etc. Quelques autres adverbes s'emploient aussi comme adjectifs, sans subir de changement : *tegenwoordig*, présent ; *vroeg*, précoce ; *eerlijk*, honnête ; *langzaam*, lent, etc. ; *de tegenwoordige tijd*, le temps présent, etc. ; quelques adverbes ont aussi un comparatif et superlatif : *na*, *nader*, *naast*, proche, plus proche, le plus proche ; *hoog*, *hooger*, *hoogst*, haut, plus haut, le plus haut ; *ver*, *verder*, *verst*, loin, plus loin, le plus loin, etc.

§ 134. Les adverbes déterminent proprement l'action exprimée par le verbe : *de wond bloedt sterk*, la blessure saigne fort ; *de vogel vliegt hoog*, l'oiseau vole haut. Ils marquent aussi la qualité des adjectifs : *een regt vrolijk kind*, un enfant vraiment gai ; ici *regt* appartient, non à *kind*, mais à *vrolijk*, et le sens est : *een kind, dat regt vrolijk is*, un enfant qui est vraiment gai.

DES PRÉPOSITIONS.

§ 135. Les prépositions , qui se joignent tant aux noms qu'aux verbes , désignent les rapports qui existent entre les premiers et les seconds. Elles se divisent en deux sortes , en *inséparables* et *séparables*. Celles de la première sorte sont *be* , *ge* , *her* , *ont* , *ver* , comme : *bedenken* , penser ; *geleiden* , conduire ; *herkennen* , reconnaître ; *ontvangen* , recevoir ; *vergeven* , pardonner. A celles-ci on peut joindre encore *ant* , *mis* (qui cependant n'est pas toujours inséparable) *on* et *wan* , comme dans *antwoorden* , répondre ; *mis-kennen* , méconnaître ; *ontrouw* , infidélité ; *wanhopen* , désespérer. Celles de la dernière sorte sont *aan* , *naar* , *bij* , *door* , *uit* , *met* , *in* , *naast* , *rondom* , etc. Nous avons , en traitant des verbes composés , parlé de ces deux sortes de prépositions , en tant qu'elles se lient aux verbes. Nous dirons encore quelque chose ici de celles qu'on appelle *séparables*.

§ 136. Les prépositions empruntent leur nom de ce qu'elles se placent ordinairement avant les mots , ce qui , à l'égard des *inséparables* , est sans exception ; mais

quant aux *séparables*, elles se placent souvent aussi après les mots auxquels elles appartiennent, par exemple : *ik reed door de stad*, et, *ik reed de stad door*, je traversais la ville, à cheval ou en voiture.

§ 137. Quoiqu'anciennement les prépositions s'employassent presque toujours avec le deuxième cas ou le génitif, comme on le voit par les expressions *voor 's hands*, devant la main ; *binnen 's lands*, dans l'intérieur du pays ; *in der daad*, en effet, etc., et qu'il faille conserver l'ancien usage dans ces locutions et autres semblables, l'usage actuel ne permet cependant pas de les construire autrement qu'avec le quatrième cas, ou l'accusatif ; le deuxième et le troisième cas, ou le génitif et le datif, se formant ou par déclinaison, ou par des prépositions qui régissent le quatrième cas ou l'accusatif. Ainsi on dit, par exemple : *het bevel des konings*, ou *van den koning*, l'ordre du roi ; et non pas *het bevel van des konings* ; et au pluriel : *ik heb het den kinderen*, ou *aan de kinderen gegeven*, non pas *aan den*, je l'ai donné aux enfans, etc. *Dit is sommigen menschen*, ou *voor sommige menschen nadeelig*, non pas

voor sommigen, cela est nuisible à quelques personnes, etc. On dit donc : *de hoed hangt aan den wand*, le chapeau pend à la muraille ; et : *ik hing den hoed aan den wand*, je pendis le chapeau à la muraille ; et dans ces deux expressions, quoique l'une marque le repos, et l'autre le mouvement, la préposition *aan* est suivie d'un quatrième cas.

DES CONJONCTIONS.

§ 138. Les conjonctions sont des mots qui désignent les rapports qu'il y a d'une phrase à une autre, ou que les parties d'une phrase ont entr'elles. Telles sont *en*, et ; *ook*, aussi ; *maar*, mais ; *want*, car ; *insgelijks*, de même ; *schoon*, quoique ; *niet alleen*, non-seulement ; etc. Par rapport à leur signification, on peut les diviser en différentes classes ; celles qui servent à marquer la liaison : *en*, et ; *ook*, aussi, etc. ; à marquer un récit : *dat*, que ; *hoe*, comment ; à marquer l'intention : *op dat*, pour que ; *ten einde*, afin que, etc. ; à rendre raison : *dewijl*, vu que ; *want*, car, etc. ; à marquer l'ordre d'un discours : *ten eerste*, d'abord ; *verder*, ensuite ; à

expliquer : *als* , comme ; *dat is* , c'est ; etc. ; à conclure : *zoo* , donc ; *derhalve* , par conséquent , etc. ; à marquer opposition : *daarentegen* , au contraire ; *nogtans* , cependant ; etc. ; à marquer exception : *behalve dat* , outre que ; *uitgezonderd* , excepté , etc. ; à marquer une condition : *indien* , si ; *ten zij* , à moins que , etc. ; à marquer le consentement : *toch* , certes , pourtant , cependant , etc. ; à marquer le temps : *terwijl* , tandis que ; *zoo dra als* , aussitôt que ; etc.

Il faut observer que *doch* , mais , sert à marquer opposition , et *toch* , à accorder. Exemple : *ik had u beloofd te komen , doch ik kan nu niet , ik zal morgen toch mijn woord houden* , je vous avais promis de venir , mais je ne puis pas à présent , je tiendrai cependant ma parole pour demain. Il faut remarquer en outre que *dewijl* est une conjonction qui sert à rendre raison , et *terwijl* à marquer le temps , par exemple : *dewijl ik ziek werd , vertrok ik niet* , comme je devenois malade , je ne partis pas ; *terwijl ik met hem sprak , dacht ik daaraan niet* , tandis que je causais avec lui , je ne songeais pas à cela , etc.

DES INTERJECTIONS.

§ 139. Les interjections expriment, non des idées, mais certaines sensations de l'âme; et comme telles, elles ne peuvent proprement pas être mises au nombre des parties du discours; elles sont invariables.

§ 140. On distingue les sensations en *internes* et *externes*, et par conséquent aussi les mots qui servent à les exprimer. A la première espèce se rapportent celles qui marquent la joie : *ha*, ah ! *heisa*, courage ; la tristesse : *ach*, ah ! *helaas*, hélas ! l'étonnement : *o*, o ! le mépris : *fi*, *foei*, fi ! celles qui servent à appeler : *he*, eh ! *hollo*, hola ! *hem*, hem ! à faire arrêter : *hei*, hé ! *hou*, arrête ! *sus*, paix ! celles qui marquent un souhait : *och*, oh ! *och of*, oh si ! celles dont on se sert pour prier : *ei*, hé ! *ei lieve*, de grâce ! Les expressions *gave God*, plutôt à Dieu que ! *God verhoede*, à Dieu ne plaise que ! donnent une idée claire de ce qu'on éprouve, et ne peuvent par conséquent être rangées parmi les interjections que dans un sens très-étendu. A la dernière espèce d'interjections appartiennent celles qui désignent,

:

..

par imitation de ce qu'on entend dans la nature, une impression reçue du dehors: *bons*, *klets*, *krak*, *plomp*, etc. Quoiqu'elles portent le nom d'interjections, elles ne se mettent cependant pas toujours au milieu d'une phrase, mais elles se placent souvent aussi au commencement ou à la fin; comme on le verra dans la Syntaxe.



SECONDE PARTIE.

DE LA SYNTAXE.

CHAPITRE I.^{er}

COUP-D'ŒIL GÉNÉRAL.

§ 141. La *Syntaxe* est une des parties les plus importantes de la Grammaire. Elle enseigne la manière de joindre ensemble des mots isolés pour exprimer un sens suivi, et démontre les rapports mutuels et le régime de ces mots, conformément à l'ordre naturel et aux rapports que les idées ont dans l'esprit humain, ainsi qu'aux idiotismes et aux lois particulières de chaque langue.

SUR L'EMPLOI DES ARTICLES.

142. L'article s'emploie pour nommer une chose déterminément, et la montrer,

pour ainsi dire, au doigt : *geef mij de kaas*, donnez-moi le fromage ; mais il est supprimé devant un nom pris dans un sens général et indéterminé : *geef mij kaas*, donnez-moi du fromage ; de même que devant les noms propres : *daar is Jan*, voilà Jean ; *ik ging naar Frankrijk*, j'allai en France. Cependant s'ils sont modifiés par quelque autre mot, l'article est nécessaire : *de held Washington*, le héros Washington ; *het volkrijke Amsterdam*, la populeuse Amsterdam, etc.

§ 143. Dans plusieurs façons de parler, qui ont une signification générale, l'article est supprimé : *op roof uitgaan*, aller butiner ; *geduld hebben*, avoir patience ; *buit maken*, faire du butin ; *adem halen*, prendre haleine, etc. De même dans plusieurs expressions proverbiales et figurées : *nood breekt wet*, nécessité n'a point de loi ; *armoede is listig*, pauvreté est artificieuse, etc. Comme aussi quand on fait quelque énumération, et surtout dans le style passionné : *goed, eer, leven, ja alles is verloren*, biens, honneur, vie, tout est perdu.

§ 144. Les articles se placent devant les noms substantifs et leurs adjectifs, et

s'accordent avec les premiers en genre, en nombre et en cas : *ik heb het gróote huis van N. gekocht*, j'ai acheté la grande maison de N. ; *wij wandelden in eenen fraaijentuín*, nous nous promenâmes dans un beau jardin. Devant des mots composés de deux substantifs, ils prennent le genre du dernier : *het hulpmiddel*, le remède.

§ 145. Quand il y a plusieurs noms substantifs consécutifs, l'article défini ne se met souvent que devant le premier : *de gierigheid, hoogmoed en argwaan van dezen man*, l'avarice, l'orgueil et la défiance de cet homme, etc. Mais si les noms substantifs sont de différens genres, l'article doit être répété : *de dood en het leven*, la mort et la vie : surtout dans les cas qui se déclinent : *voor den tijd en de eeuwigheid*, pour le temps et l'éternité. De même quand l'un des substantifs est au singulier, et l'autre au pluriel : *ik bezag de boekerij en de kunstkâmers van*, etc., je visitai la bibliothèque et les cabinets d'arts de, etc.

§ 146. On répète souvent les articles pour donner plus d'énergie à la phrase ;

quoique les noms soient du même genre: *zoude ik het ambt, het goed, het leven in de waagschaal zetten*, hasarderai-je l'emploi, la fortune et la vie? Cependant la répétition fréquente du mot *het*, quand il n'est pas joint à des noms substantifs, peut causer de la cacophonie, comme dans l'exemple suivant, où il est de trop les deux premières fois: *veroorloof het mij, het u te zeggen, dat ik het niet gelooven kan*, permettez-moi de vous dire que je ne puis pas le croire. L'article indéfini doit, dans la plupart des cas, être répété: *eene tulp en eene roos*, une tulipe et une rose, etc.

§ 147. Quoiqu'on ait coutume d'abrégier souvent l'article défini, et d'écrire *d'*, au lieu de *de*, ou *den*, *'t*, au lieu de *het*, et *'s*, au lieu de *des*, comme: *d'ondergang*, la ruine; *'t geluk*, le bonheur; *'s menschen*; de l'homme, au lieu de *de* ou *den ondergang, het geluk et des menschen*, il est cependant mieux de ne se servir que rarement de cette manière d'écrire, si ce n'est dans ces expressions généralement reçues: *buiten 's lands*, hors du pays, à l'étranger; *binnen 's monds*, entre les dents; *onder 's hands*, sous main, etc.

SUR L'EMPLOI DES NOMS SUBSTANTIFS.

§ 148. Deux ou plusieurs noms substantifs s'emploient souvent pour désigner une seule et même chose, et se mettent au même cas, sans être régis l'un par l'autre : *mijn vader de koning*, le roi mon père ; *de stad Rotterdam*, la ville de Rotterdam, etc. Souvent de deux noms, le dernier modifie ou explique l'autre : *Amsterdam, de grootste stad van het koninkrijk der Nederlanden*, Amsterdam, la plus grande ville du royaume des Pays-Bas ; *uw broeder, mijn vriend*, votre frère, mon ami ; *de boeken, onze uitspanning*, les livres, notre récréation. De même avec *als* : *Karel, als opperste veldheer*, Charles, en qualité de général en chef, etc.

§ 149. Le plus souvent, cependant, les noms substantifs sont dépendans d'autres substantifs ou adjectifs, verbes et prépositions qui les régissent à tel ou tel cas. Nous n'avons vu ici que de la liaison des mots, qui se fait par des prépositions ou par déclinaison, ou en laissant le dernier mot invariable. Exemples : *de zegen van den hemel*, la bénédiction du ciel ; *een*

rok van zijde, un habit de soie ; *hoop op betere tijden*, espoir de temps plus heureux ; *de kortheid des levens*, la brièveté de la vie ; *een bos druiven*, une grappe de raisins , etc. ; mais quant à ce dernier exemple , il faut observer que le signe du deuxième cas est sous-entendu devant le nom substantif décliné : ainsi *een stapel boeken*, un tas de livres , est la même chose que : *een stapel van boeken* ; *drie gulden winst* , un gain de trois florins , la même chose que : *winst van drie guldens* etc.

§ 150. Quand deux noms sont tellement joints ensemble qu'ils ne présentent à l'esprit qu'une seule idée , alors on ajoute le *s* , comme signe du deuxième cas , seulement au dernier mot ; *koning Lodewijks dood* , la mort du roi Louis ; *graaf Hendriks lotgevallen* , les aventures du comte Henri ; *oom Jakobs knecht* , le domestique de l'oncle Jacques , etc.

§ 151. Lorsque deux génitifs se suivent , l'un est régi par l'autre : *de kracht der wetten der natuur* , la force des lois de la nature. Si deux ou plusieurs génitifs causent de la cacophonie , il faut ,

au lieu de l'un d'eux, se servir de *van*: *het uitwerksel des ijvers mijns vaders*, mieux *van den ijver mijns vaders*, l'effet du zèle de mon père.

§ 152. Si plus de deux noms substantifs sont joints ensemble par les conjonctions *en*, *et*, ou *noch*, *ni*, on n'exprime ces conjonctions que devant le dernier: *oorlog*, *pest en hongersnood ontvolkten het land*, la guerre, la peste et la famine dépeuplaient le pays; *hij vreest God, menschen, noch wetten*, il ne craint ni Dieu, ni les hommes, ni les lois. Pour exprimer un sentiment vif, on supprime souvent *en*: *hoogmoed*, *wellust*, *ontrouw vergiftigden de lucht*, l'orgueil, la volupté, la perfidie empoisonnaient l'air, etc. Quelquefois au contraire, pour donner plus de force à la phrase, on répète *en* et *noch* devant chaque substantif: *en oorlog*, *en pest*, *en hongersnood ontvolkten het land*, et la guerre, et la peste, et la famine dépeuplaient le pays. *Hij vreest noch God, noch menschen, noch wetten*, il ne craint ni Dieu, ni les hommes, ni les lois. La liaison se fait aussi à l'aide d'autres conjonctions: *zoo wel geluk, als eer en roem*, tant

le bonheur que l'honneur et la gloire ;
niet de menschen , maar God vreezen ,
 craindre non les hommes mais Dieu, etc.

SUR L'EMPLOI DES NOMS ADJECTIFS.

§ 153. Les noms adjectifs se placent devant les substantifs , et s'accordent avec eux en genre , en nombre et en cas : *het onzekere geluk* , le bonheur incertain. Avec des noms propres , cependant , ils se mettent après , pour mieux distinguer les personnes , et prennent l'article *de* : *Karel de twaalfde* , Charles douze ; c'est-à-dire : *de twaalfde Karel* , le douzième Charles ; *hij streed tegen Alexander den Grooten* . Il combattit contre Alexandre-le-Grand , c'est-à-dire : *hij streed tegen den Grooten Alexander* . Si les adjectifs , non accompagnés d'article , suivent les substantifs , ils ne se déclinent pas et s'emploient comme adverbes : *wij bewonderen in Washington eenen held , even menschlievend als dapper* , nous admirons en Washington , un héros aussi humain que brave. De même après les verbes *zijn* , être ; *worden* , devenir ; *blijven* , demeurer. On dit , par exemple : *een dikke lucht* , un air épais ;

mais : *de lucht blijft dik* , l'air reste épais ; *dit is zoete wijn* , voici du vin doux ; mais : *de wijn is zoet* , le vin est doux ; *het worden stoute jongens* , ils deviennent de méchants garçons , mais : *de jongens worden stout* , les garçons deviennent méchants , etc.

§ 154. Il y a deux cas où un adjectif peut être employé sans substantif ; 1.° quand il se rapporte à un nom qui précède ou qui suit : *fransche koopwaren* , en niet *duitsche* , des marchandises françaises et non pas allemandes ; *zij draagt water in de eene* , en *vuur in de andere hand* , elle porte de l'eau dans une main , et du feu dans l'autre ; etc. 2.° quand on peut facilement deviner le mot sous-entendu : *voor den tienden dezer maand* , avant le dix de ce mois , c'est-à-dire , *voor den tienden dag* , avant le dixième jour etc.

§ 155. Quand un mot est composé de deux noms , c'est toujours le dernier qui en détermine le genre et l'adjectif doit seulement s'y conformer ; exemple : *de kunstige uurwerkmaker* , l'habile horloger , c'est-à-dire : *de uurwerkmaker de kunstig is*. Mais on dit aussi : *de gouden uurwerkmaker* ,

uurwerkmaker, et on entend par-là celui qui fait des montres d'or ; cependant , selon le génie de notre langue , cela ne peut signifier autre chose que : l'horloger en or. L'usage cependant a si généralement consacré ces expressions et autres semblables , tant dans la conversation que dans le style , qu'il faut bien s'y conformer ; quoique , pour éviter en quelque manière l'équivoque , on puisse mettre un trait d'union entre les deux mots , et écrire : *gouden-uurwerkmaker*, *zijden-kousenwever*, celui qui fait des bas de soie ; *oude-vrouwenhuis*, hospice de vieilles femmes ; *hoogduitsche-boekhandelaar*, marchand de livres allemands ; etc. Le trait d'union est également d'usage pour indiquer la suppression de la terminaison d'un adjectif , joint par la conjonction *en* à un autre adjectif , qui se termine de même : *een goud-en vischrijke rivier*, une rivière abondante en or et en poisson ; *eene uit-en inwendige gewaarwording*, une sensation extérieure et intérieure.

156. S'il y a deux adjectifs de suite , dont l'un modifie l'autre , le premier s'emploie adverbialement et ne se décline pas : *eene*

H.

zacht ruischende beek, un ruisseau qui murmure doucement ; *donker bruine oogen*, des yeux brun-foncé, etc. Ce sont certainement deux choses bien différentes que : *eene buitengewoon groote som*, une somme extraordinairement grande, et *eene buitengewone groote som*, une grande somme extraordinaire, etc. *Gansch, geheel*, tout ; *half*, demi ; *vol*, plein ; *enkel*, simple ; *louter*, pur ; s'emploient aussi quelquefois comme adverbes, quoique joints à des substantifs : *zij was enkel vreugd*, elle était toute joie ; non *enkele* ; *wij waren geheel aandacht*, nous étions tout attention ; non *geheele*, etc.

157. Les noms adjectifs régissent aussi des cas. *Magtig*, capable ; *zat*, saoul ; *gedachtig*, qui se souvient ; *bewust*, qui sait ; *schuldig*, coupable ; *waardig*, digne ; *moede*, las ; *kundig*, habile ; etc. et leurs contraires, formés par la préposition *on*, *onwaardig*, indigne, etc. demandent le génitif : *des verbonds gedachtig*, qui se souvient de l'alliance ; *der zake kundig*, qui a connaissance de la chose, etc. Quelques uns, cependant, se construisent aussi avec l'accusatif : *den dood schuldig*, qui a mérité la mort, etc. Les adjectifs *gelijk*, semblable ; *aangenaam*, agréable ; *bekend*,

connu ; *duidelijk*, évident ; *dienstig*, utile ; *gehoorzaam*, obéissant ; *gevaarlijk*, dangereux ; *nuttig*, utile ; etc. , et leurs contraires , *onaangenaam*, désagréable ; etc. , demandent le datif : *de knecht is , als mensch , zijnen heer gelijk*, le valet , comme homme , est égal à son maître ; etc. : ceux qui marquent la mesure , le poids , l'âge et la valeur , régissent l'accusatif : *tien pond zwaar*, du poids de dix livres ; *dertig jaren oud*, âgé de trente ans , etc. Les participes régissent les mêmes cas que les verbes d'où ils dérivent : *een hart versterkende drank*, un breuvage cordial , ou qui fortifie le cœur ; etc.

§ 158. Au lieu des deuxième et troisième cas , ou du génitif et du datif , on peut aussi , avec quelques-uns des adjectifs précédens , se servir de prépositions : *van zijne onschuld bewust*, qui a la conscience de son innocence ; *aan het verbond gedachtig*, se souvenant de l'alliance ; *twee maal een is gelijk aan twee*, deux fois un est un égal à deux ; etc. De même on dit : *rijk in deugd*, riche en vertu ; *arm van geest*, pauvre d'esprit ; *klein van persoon*, petit de stature ; etc.

§ 159. Après le comparatif on se sert de *dan* et non de *als* : *zoeter dan honig*, plus doux que du miel ; *sterker dan een paard*, plus fort qu'un cheval ; le superlatif doit être suivi du deuxième cas (génitif) ou d'une des prépositions *van*, de ; *uit*, hors de ; *onder*, parmi ; *de rijkste inwoner der stad*, le plus riche habitant de la ville ; *de aanzienlijkste uit de buurt*, le plus considérable du voisinage ; etc.

SUR L'EMPLOI DES PRONOMS.

Des Pronoms personnels.

§.160. Relativement aux pronoms personnels, nous remarquerons que la première et seconde personne *ik*, je ; et *gij*, tu ; s'emploient sans distinction de genre, tandis que la troisième a trois genres différens, comme : *hij*, *zij*, *het*, il, elle. Le substantif s'accorde avec le pronom personnel en nombre et en cas. *Ik vertrouwde op hem*, *dien aartsschelm*, je me fiaï à lui, cet archicoquin. Si le pronom de la troisième personne a rapport à un nom de personne, il suit le genre de cette personne, et non celui du nom qui la re-

présente : *ik zag de min (Cupido), toen hij zijne pijlen geschoten had, je vis l'amour (Cupidon), lorsqu'il eut tiré ses flèches ; non, toen zij, ni : ik zag den min, toen hij, etc. Hij keerde zich van het wijf, het vrouws persoon, het meisjē, af, en liet haar staan, il se détourna de la femme, de la fille, et la laissa là.*

§. 161. Quand l'action d'un verbe retombe sur l'agent, on emploie le pronom réfléchi *zich, soi; hij beroemt zich, il se vante, non hem; zij bedenken zich, ils se ravisent, non hen, etc.* Cependant si, à cette première action, il s'en joint encore une autre, alors le pronom personnel occupe, près du second verbe, la place du pronom réfléchi : *hij eigende het zich niet toe, maar wenschte dat het hem gegeven wierde, il ne se l'approprias pas, mais il souhaita qu'il lui fût donné. On se sert souvent de *zich*, mal-à-propos; ex. : *zij hebben zich daar gesproken, au lieu de : zij hebben elkander daar gesproken, ils s'y sont parlé.**

§ 162. Quand deux ou plusieurs personnes précèdent, il peut être douteux à laquelle se rapporte le pronom personnel;

exemple : *de veldheer viel in den slag, en toen de heelmeeſter hem wilde verbinden, kreeg hij eenen kogel door het hoofd*: le général tomba dans la mêlée, et lorsque le chirurgien voulut le pauser, une balle vint fracasser la tête à ce dernier, etc. ; ici, *hij* se rapporterait à *veldheer*, et comme c'est, au contraire, à *heelmeeſter* qu'on veut le faire rapporter, il est mieux, en pareil cas, de se servir de *die*, ou *dezelve*, au lieu de *hij*, et de dire : *kreeg dezelve eenen kogel*, etc.

§ 163. Il faut encore remarquer que le pronom *men*, on, ne détermine ni le genre, ni la personne : *men speelt*, on joue, etc. ; et que l'abréviation de *m'* pour *men*, par exemple : *dewijl m'ons verzekerde*, parce qu'on nous assurait, pour *dewijl men*, doit être rejetée ; en outre, que *niemand* personne, de même que *niets*, rien, *nergens*, nulle part ; *nooit*, jamais ; *anders*, autrement ; demande *dan* et non pas *als* après eux : *niemand dan hij was daar*, il n'y avait que lui.

Des Pronoms possessifs.

§ 164. Les pronoms possessifs se pla-

ent aussi devant les substantifs , et s'accordent avec eux en genre et en nombre ; et comme ceux de la troisième personne signifient le genre du possesseur , aussi bien que celui de la chose possédée ; on dit , par exemple , en parlant d'un roi , *zijne majesteijt* , sa majesté ; et en parlant d'une reine , *hare majesteit* , etc. Les pronoms possessifs de la troisième personne se conforment aussi au genre de la personne elle-même , et non à celui du mot qui la représente : *de min (Cupido) schiet zijne pij'en* , l'amour tire ses flèches , non *hare pijlen*. *Het meisje viel en brak haar been* , la fille tomba et se cassa la jambe ; non *zijn been*. C'est par la même raison qu'on dit à un prince : *uwe hoogheid leeft voor zijne onderdanen* , votre altesse vit pour ses sujets ; et à une princesse : *uwe hoogheid leeft voor hare onderdanen* , etc.

§ 165. L'emploi d'un pronom possessif , au lieu du deuxième cas , est contraire au génie de notre langue ; ex. : *mijn vader zijn broeder* ; *mijne moeder hare zuster* , etc. ; au lieu de *mijns vaders broeder* , le frère de mon père ; *mijner moeder zuster* , la sœur de ma mère , etc.

§ 166. Quand le pronom possessif pourrait donner lieu à quelque équivoque , alors il faut , en sa place , se servir de *deszelfs* , ou *derzelver*. Si , par exemple , l'on dit : *Titius meldt zijnen vriend , dat hij zijn huis verkocht heeft* , Titius mande à son ami qu'il a vendu sa maison ; alors on entend parler de la maison de Titius ; mais si l'on dit , au contraire : *Titius meldt zijnen vriend dat hij deszelfs huis verkocht heeft* , alors il s'agit de la maison de son ami.

§ 167. Les pronoms possessifs s'emploient aussi comme adverbess , et par conséquent sans qu'ils se déclinent : *nu is hij mijn* ; à présent il est le mien , c'est-à-dire *de mijne* , *de bezitting is uw* , la possession en est à vous ; de même au commencement d'une phrase : *uw is het rijk* , c'est à vous qu'appartient le royaume , etc.

Des Pronoms interrogatifs.

§ 168. Pour ce qui regarde l'emploi des pronoms interrogatifs , on en a dit dans la première partie tout ce qu'il est nécessaire d'en savoir. Nous remarquerons seulement encore ici , que le mot de la ré-

ponse doit-être au même cas que celui de la demande : *van wien is dit boek*, à qui est ce livre ? *van mij*, à moi. *Wien behoort dit*, à qui appartient cela ? *Onzen vriend*, à notre ami ; en outre, qu'au lieu des pronoms interrogatifs, on se sert quelquefois de *waar* : *waarvan spreekt gij*, de quoi parlez-vous ? c'est-à-dire *van welke zaak*. Cependant si l'on parle des personnes, on ne dit pas *waarvoor*, mais *voor wien* : *voor wien houdt gij mij*, pour qui me prenez-vous ?

Des Pronoms démonstratifs.

§ 169. Les pronoms démonstratifs, ainsi nommés, parce qu'ils démontrent les objets, s'emploient soit joints ou relatifs à des substantifs, soit seuls et d'une manière absolue : *die man heeft het gezegd, kent gij denzelven*, (c'est-à-dire *man*), cet homme l'a dit, le connaissez-vous ? *zulken, die altoos wat te verhalen hebben, moet men geene geheimen toevertrouwen*, il ne faut pas confier des secrets à ceux qui ont toujours quelque chose à raconter.

§ 170. Le pronom *die, dat*, celui-ci ; s'emploie souvent surabondamment, par

exemple : *mijn paard , dat kan hard loopen* , au lieu de : *mijn paard kan hard loopen* , mon cheval court fort. Quelquefois , cependant , l'emploi en est nécessaire pour donner plus d'énergie à la phrase : *de onwaardige , welken ik zoo vele weldaden bewezen heb , die is mijn verrader geworden* , l'indigne , à qui j'ai rendu tant de services , m'a trahi.

§ 171. Par *deze* , celui-ci , on désigne une personne , ou une chose proche ou présente , par *gene* , celui-là , une personne ou une chose plus éloignée : *aan deze zijde van het huis* , de ce côté-ci de la maison ; *in gene gelukkige tijden* , dans ces heureux temps-là. Et par rapport à un substantif : *leg u op lijdzaamheid en onschuld toe , want gene (de lijdzaamheid) leert u de wederwaardigheden verdragen , deze (de onschuld) dezelve overwinnen* , tâchez d'acquiescer la patience et l'innocence ; car celle-là apprend à supporter les disgrâces , celle-ci à les vaincre. En parlant de trois choses éloignées l'une de l'autre , on emploie *deze* , celle-ci , pour la plus proche , *die* , celle-là , pour celle qui est à une distance moyenne , et *gene* , l'autre , pour la plus éloignée ;

ik zat in deze kamer, zij in die, en hij in gene, j'étais dans cette chambre-ci, elle dans celle-là, et lui dans l'autre. Au lieu de *deze* et *die*, on se sert aussi de *hier* et *daar*, mais seulement en parlant des choses, et non des personnes : *hiervan (van deze zaak) sprak hij'*, voilà de quoi il parla ; *daarnaar (naar die zaak) vraag ik*, voilà ce que je demande.

§ 172. Souvent on emploie *degene*, celui qui ; *het gene*, ce qui, comme pronom relatif, mais à tort ; car on peut bien dire : *degene die dat gezegd heeft*, celui qui a dit cela, etc., mais non : *die, degene dat gezegd heeft*, etc. De même on ne dit pas : *het verdriet, hetgeen mijn hart verscheurt*, etc., au lieu de *het verdriet, dat, ou hetwelk*, etc. ; le chagrin qui dévore mon cœur. *Hetgene*, ou *hetgeen*, au lieu de *hetgene dat*, est autorisé par l'usage : *hetgene ik zeg is waarheid*, ce que je dis est la vérité.

§ 173. *Dezelve*, le même, et *dezelfde*, le même, différent entr'eux en ce que le premier, qui s'emploie seulement avec rapport à un substantif, s'applique à une chose qui précède, tandis que le dernier qui

se joint aussi à un substantif, est plus énergique, et marque qu'on n'a rien autre chose en vue, *hij wist niet welke hond hem gebeten had, ik wees hem denzelven*, il ne savait pas quel chien l'avait mordu, je le lui montrai. *Het was dezelfde hond, die*, c'était le même chien, qui, etc. Pour renforcer encore l'énergie, on ajoute quelquefois *even*, précisément; ou *een*, un, devant *dezelfde*: *hij is nog even dezelfde*, il est toujours le même; *wij bedoelen juist eene en dezelfde zaak*, nous visons précisément à une seule et même chose.

Des Pronoms relatifs.

§ 174. Les pronoms relatifs s'accordent avec l'objet, auquel ils se rapportent, en genre et en nombre, mais ils sont, quant à leur cas, sous le régime de quelque autre mot: *wie is hij, die daar komt*, qui est-ce qui vient là? *De man, wiens goed karakter aan elk bekend is*, l'homme dont le bon caractère est connu à chacun. *De vrouw, over welke ik u gesproken heb*, la femme, dont je vous ai parlé, etc.

§ 175. Si le pronom se rapporte à deux ou plusieurs substantifs, alors il se met

au pluriel. Dans ce cas on fait souvent rapporter le pronom relatif seulement au dernier substantif, mais à tort, principalement, lorsque les noms sont de différens genres. C'est pourquoi on dit : *de achting en het genoegen, welke hij daar genoot*, l'estime et la satisfaction dont il y jouissait, non *hetwelk*. Si une expression a rapport à tout un membre de phrase, le pronom relatif se met au neutre : *hij heeft mij niet betaalt, dat ik wel verwacht heb*, il ne m'a pas payé, ce à quoi je m'étais bien attendu. *Welke* est plus en usage dans le style relevé, *die* dans le style familier.

§ 176. Quand *die* est relatif à *wie*, alors ce premier mot peut souvent se retrancher, ex. : *wie geleerd wil worden moet zich vroegtijdig op de letteroefeningen toeleegen*, quiconque veut devenir savant, doit s'appliquer de bonne heure à l'étude. Cependant quelquefois on l'exprime, pour donner plus d'énergie à la phrase : *wie met zijn lot tevreden is, die is de rijkste*, celui, qui est content de son sort, est le plus riche ; ou mieux, le plus riche est celui qui, etc. ; de même dans les cas qui se déclinent : *wie zoo denkt en handelt als hij, dien houd*

ik voor een eerlijk man, quiconque pense et agit comme lui, je le regarde comme un honnête homme.

§ 177. On emploie souvent *waar* au lieu de *walke*, qui, tant pour les pronoms relatifs que pour les pronoms interrogatifs, mais seulement quand on parle des choses; et non des personnes : *de pen, waarmede ik schrijf*, la plume avec laquelle j'écris, etc.

SUR L'EMPLOI DES VERBES.

Des Personnes.

§ 178. Les pronoms de la première et de la seconde personne s'expriment toujours devant les verbes, comme : *ik lees*, je lis ; *gij leest*, tu lis, et la suppression de ces pronoms est contraire au génie de notre langue ; on ne pourrait donc pas dire : *vriend ! meent, dat ik u geen goeden raad gegeven heb ?* au lieu de : *meent gij, dat ik*, etc. ; ami, pensez-vous que je ne vous aie pas donné un bon conseil ? Le pronom de la troisième personne peut seul se supprimer, lorsqu'on nomme la personne ou la chose elle-même, et l'on peut, au lieu de *hij leest*, dire aussi *Jacob leest*, Jacques lit, etc. Et comme la seconde

personne de l'impératif, celle à qui l'on parle, est déjà assez déterminée, elle ne prend point de pronom, à moins qu'on ne veuille l'énoncer avec force; ex. : *vriend! geef mij uw woord*, ami, donnez-moi votre parole; et : *vriend! verlaat mijn broeder mij*, *help gij mij dan*, ami, si mon frère m'abandonne, soyez alors mon soutien.

§ 179 Quelquefois le pronom personnel est séparé de son verbe par l'intercalation de quelque autre mot, comme : *ik, ellendig mensch, hoop vergeefs op uitkomst*, malheureux, j'espère en vain trouver quelque ressource. Dans le cas où cette séparation est produite par tout un membre de phrase, alors il faut répéter le pronom : *ik, die, schoon onschuldig, van elk veracht en verlaten ben, ik hoop vergeefs op uitkomst*, moi, qui, quoiqu'innocent, suis méprisé et abandonné de tout le monde, j'espère en vain trouver quelque ressource.

§ 180. Quand deux ou plusieurs verbes appartiennent à la même personne, le pronom ne s'exprime qu'une fois : *hij kwam, bezag de stad, verwonderde zich over hare schoone ligging, en vertrok weder*, il ar-

riva, visita la ville, admira sa belle position, et repartit. Dans le cas, cependant, où le verbe est séparé de la conjonction, la répétition du pronom personnel devient encore nécessaire : *hij onderneemt het, en vermoedelijk zal hij gelukkig slagen*, il l'entreprend, et peut-être réussira-t-il.

§ 181. Quand un nom et un verbe exposent une chose d'une manière générale, ils ne se répètent point, lorsqu'ensuite on la détermine d'une manière plus précise, exemple : *hij en zijn broeder hebben veel geschreven, de eene over de natuurkunde, de andere over de godgeleerdheid*, lui et son frère ont beaucoup écrit, l'un sur la physique, l'autre sur la théologie. Souvent aussi, quand un verbe a rapport à deux personnes, on ne l'exprime qu'une fois ; exemple : *gij verlangt dit, hij dat*, vous désirez ceci, lui cela. *Deze bemint de letteroefeningen, gene den koophandel*, l'un aime l'étude, l'autre le commerce. *Hij is een man van groot vermogen, zij eene vrouw van uitmuntende hoedanigheden*, il est un homme d'un grand pouvoir, elle une femme douée d'excellentes qualités.

*Des Nombres, ou du Singulier et
du Pluriel des Verbes.*

182. Les verbes se conforment toujours, à l'égard du singulier et du pluriel, aux personnes ou aux choses auxquelles ils se rapportent : *de klok slaat*, la cloche sonne ; *de hanen kraaijen*, les coqs chantent. Si deux ou plusieurs objets du singulier et de la troisième personne se joignent ensemble au moyen de la conjonction *en*, et, le verbe se met au pluriel : *heldenmoed en menschlievendheid waren onafscheidbaar met hem vereenigd*, la valeur et l'humanité étaient inséparables de lui. Quelquefois cependant on met, en pareil cas, le verbe au singulier, exemple : *daar was een regtsgeleerde en een krijgsman*, il y avait un jurisconsulte et un militaire ; même quand un des noms est au pluriel : *daar was een regtsgeleerde en twee krijgslieden*, il y avait un jurisconsulte et deux militaires ; pareillement dans l'arithmétique : *zes en een is zeven*, six et un font sept ; *zes en acht is veertien*, six et huit font quatorze ; etc. On dit encore : *er is meer dan een geleerde geweest*, il y

a eu plus d'un savant ; c'est-à-dire *er zijn verscheidene geleerden geweest* , il y a eu plusieurs savans ; car *meer dan een* marque pluralité : c'est par cette raison qu'on dit aussi : *er is meer dan een geleerde geweest , die dit beweerd hebben* , il y a eu plus d'un savant qui ont prétendu cela. *Alles* ; au contraire, régit le verbe au pluriel , quand le substantif suivant est au même nombre : *dat alles zijn onschuldige vermaken* , tout cela sont d'innocens plaisirs.

§ 183. Quoique le sujet de la phrase soit au singulier , s'il désigne différentes sortes d'objets ou de rapports , le verbe se met au pluriel , exemple : *de gematigde en overdreven godsdienstijver komen daarin overeen* , le zèle modéré et le zèle outré pour la religion s'accordent en cela , etc. *Daar is er* , au lieu de : *daar zijn er* , est une expression ancienne , souvent employée , comme une beauté , par de bons auteurs : *daar is er , die zeggen* , il y en a qui disent , etc.

§ 184. Quand différentes personnes sont jointes à un verbe , la première l'emporte sur la seconde , et la seconde sur la troisième ; de manière que , si la première

est accompagnée de la seconde ou de la troisième, ou de toutes deux, le verbe doit se mettre à la première du pluriel, exemple : *gij en ik*, ou *ik en gij*, *hij en ik*, ou *ik en hij weten dat niet*, vous et moi, lui et moi, nous ne savons pas cela : *ik, gij en hij weten dat niet*, vous, lui et moi, nous ne savons pas cela. Et si un des pronoms est de la seconde personne, l'autre de la troisième, le verbe se met à la seconde du pluriel : *gij en hij*, ou *hij en gij hebt dat niet geweten*, vous et lui, vous n'avez pas su cela.

Des Temps des Verbes.

§ 185. Un temps s'emploie souvent pour un autre, par exemple, le présent pour le parfait : *mijn broeder zegt, dat hij morgen bij u zal komen*, mon frère dit qu'il viendra vous voir demain, c'est-à-dire *mijn broeder heeft gezegd*, mon frère a dit. De même, le présent pour le futur : *ik spreek u morgen nader*, je vous parle demain ultérieurement, c'est-à-dire *ik zal u morgen nader spreken*, je vous parlerai demain ultérieurement, ou plutôt, je vous en dirai demain davantage.

§ 186. Il est surtout d'usage, dans des

récits animés , et lorsqu'on veut , en quelque sorte , mettre sous les yeux des choses passées , d'employer le présent pour l'imparfait : *voor eenige dagen doe ik eene wandeling , struikel over eenen steen , en verwrik mijnen arm , gelukkig komt , op dat tijdstip , een heelmester langs dien weg , ik verhaal hem mijn ongeluk , en hij brengt mijnen arm weder in het lid , enz.* Je fais , il y a quelques jours , une promenade , je heurte contre une pierre , et me démet le bras ; heureusement en ce moment vient de ce côté un chirurgien , je lui raconte mon malheur , et il me remet le bras , etc. Cependant cette manière de s'exprimer appartient , en partie , au langage familier , en partie au style poétique.

§ 187. Enfin , une proposition doit être continuée en faisant usage du même temps qu'on a employé en la commençant ; ex. : *ik gaf alles wat ik had* , je donnais tout ce que j'avais , et non , *wat ik heb* , ni , *wat ik gehad heb*. C'est pourquoi , il faut aussi que la réponse soit au même temps que la demande : *hebt gij den nieuwen keizer gezien* , avez-vous vu le nouvel empereur ? *ik heb hem gezien* , je l'ai vu.

Des Modes des Verbes.

§ 188. Il paraît quelquefois douteux s'il faut mettre le verbe à l'indicatif, ou au subjonctif. On peut cependant établir comme règle générale, que quand on énonce une chose comme positive et certaine, il faut employer l'indicatif, exemple : *hij slaapt*, il dort ; *wij vielen*, nous tombâmes ; *zult gij komen*, viendrez-vous ? *Ik zeg, dat het waar is*, je dis que c'est vrai, etc. ; mais que si l'on énonce une chose comme douteuse et incertaine, il faut, en ce cas, faire usage du subjonctif avec ou sans conjonctions, comme nous l'avons fait voir par plusieurs exemples, dans le chapitre précédent, en traitant des modes des verbes. (Pag. 87.)

§ 189. Ce n'est cependant pas des conjonctions, mais du sens douteux et indéterminé de la proposition que dépend le subjonctif ; c'est ce qui se voit assez clairement, en ce qu'une chose n'est pas plutôt énoncée comme certaine, que ces mêmes conjonctions, au moins quelques-unes, qui auparavant régissaient le subjonctif, exigent alors l'indicatif. Ex-

emple : *al kwame hij nu , zou het reeds te laat zijn* , quand même il viendrait à présent , il serait déjà trop tard , et : *al lijd ik gebrek , vraag ik echter niet om ondersteuning* , quoique je sois dans le besoin , je ne demande cependant pas de soutien. *Ik vrees dat hij reeds overleden zij* , je crains qu'il ne soit déjà mort , et : *ik zie , dat het goed gedaan is* , je vois que c'est bien fait.

§ 190. L'imparfait du subjonctif exprime une chose incertaine , en partie présente , et en partie future : *dat hij het maar dede* , s'il le faisait seulement. Le parfait de ce mode signifie une chose passée , mais comme incertaine : *Ik twijfel , of hij daaraan wel moeite genoeg besteed hebbe* , je doute qu'il y ait donné assez de soin. Le plusque-parfait du même mode indique qu'une chose serait arrivée , si une autre condition possible eût été remplie : *hij ware een beroemd man geworden , hadde hij langer geleefd*. Il serait devenu un homme célèbre , s'il eût vécu plus longtemps.

§ 191. Quant à l'emploi de l'impératif , il en a été parlé dans le chapitre précé-

dent. Nous remarquerons seulement encore ici, qu'on s'en sert aussi souvent pour exprimer brièvement un cas possible : *wees zonder vriend, hoe veel verliest uw leven*, soyez sans ami, quelle perte pour votre vie ; c'est-à-dire, *wanneer gij zonder vriend zijt*, quand vous êtes sans ami.

§ 192. L'infinitif désigne une action d'une manière vague et indéterminée : *ik wil gaan*, je veux aller ; *ik moet lagchen*, je ne puis m'empêcher de rire, etc. ; et il s'emploie aussi comme substantif : *het zingen is eene aangename uitspanning*, chanter est un agréable délassement ; *ik werd door haar zingen verrukt*, je fus ravi de son chant ; *hoog zingen kan voor de borst schadelijk zijn*, chanter haut peut nuire à la poitrine ; *geheele verhalen zingen is niet eigenaardig* ; chanter des récits entiers n'est pas naturel.

§ 193. Il a été parlé avec détail des participes dans le chapitre précédent ; nous nous bornerons ici aux remarques suivantes : les participes actifs peuvent être accompagnés du cas que régissent les verbes auxquels ils appartiennent. Ex. : *de*

vrucht dragende aarde, la terre qui porte des fruits ; *de zich zelven behagende dwaas*, le fou qui se plaît à lui-même. Les participes passés s'emploient aussi quelquefois dans un sens actif, comme : *de ingebeelde zieke*, le malade imaginaire ; *die zich inbeeldt ziek te zijn*, qui s'imagine être malade ; *uirgediende soldaten*, des soldats qui ont fait leurs années de service, *die uitgediend hebben* ; *een godvergeten mensch*, un homme qui oublie Dieu, *die God vergeet*, etc.

§ 194. Enfin nous avons encore à parler de l'emploi des participes, dans une certaine façon de parler, qui consiste en un nom et un participe, lesquels n'ont, pour ainsi dire, point de liaison avec le reste de la phrase, et forment une espèce d'ablatif absolu. Ex. : *dit afgedaan zijnde*, *ging men tot andere zaken over*, cela fait, on passa à d'autres affaires, *de koning gestorven zijnde*, *verkoos men eenen anderen*, le roi étant mort, on en choisit un autre, etc. Quelques-uns prétendent que c'est proprement du sixième cas, ou plutôt du troisième qu'il faut se servir ici :

den

den koning gestorven zijnde, etc., cependant le contraire est démontré, parce qu'on dit : *hij gesproken hebbende, zal ik beginnen*, lorsqu'il aura parlé, je commencerai, et non *hem gesproken hebbende*. Toutefois cette locution paraît provenir d'une mauvaise imitation des latins ; il est donc mieux de l'éviter dans notre langue, et de se servir d'une périphrase, comme, par exemple : *toen dit afgeduan was, ging men*, etc., *nadat hij*, ou *nadat de koning gestorven was, verkoos men*, etc., *als hij gesproken heeft*, *zal ik*, etc.

Des Auxiliaires.

§ 195. Au lieu de répéter l'auxiliaire avec chaque verbe, lorsqu'il y en a plusieurs, on ne l'exprime qu'une fois : *ik hoop, dat hij eerlang tot inkeer komen, met schaamte naar zijn vorig gedrag terug zien, en zijn leven verbeteren zal*, j'espère qu'il rentrera bientôt en lui-même, considérera sa conduite passée, et se corrigera ; *het is iets, het welk ik nooit vermoed, ja, waaraan ik nooit gedacht heb*, c'est ce que je n'ai jamais soupçonné, c'est à

quoi je n'ai jamais pensé. *Hij zal vervolgd, gevangen en gestraft worden*, il sera poursuivi, saisi et puni. Quelquefois cependant il est nécessaire de répéter l'auxiliaire, comme par exemple, quand on veut renforcer le sens et marquer une gradation : *ik zal hem spreken, ik zal mij voor zijne voeten werpen, ik zal hem door mijne tranen bewegen*, je lui parlerai, je me jetterai à ses pieds, et je le fléchirai par mes larmes.

§ 196. Souvent on redouble l'auxiliaire *hebben*, avoir, mais mal-à-propos, par ex. : *zij heeft het mij verzekerd gehad*, au lieu de, *zij heeft het mij verzekerd*, elle me l'a assuré. *Wij hebben met hem gesproken gehad*, au lieu de : *wij hebben met hem gesproken*, nous lui avons parlé. Il en est tout autrement, quand *hebben* s'emploie pour *bezitten*, posséder, comme : *ik heb geld ledig liggen gehad*, j'ai eu de l'argent en caisse. Dans le sens qui indique obligation, on dit aussi : *ik heb heden veel te schrijven gehad*, j'ai eu aujourd'hui beaucoup à écrire : et dans le sens d'avoir du débit, avoir à faire : *ik heb gisteren veel te doen gehad*, j'ai eu hier beau-

coup à faire ; ce qui peut signifier aussi : *ik heb gisteren veel moeten doen*, il m'a fallu faire beaucoup hier ; c'est le rapport avec l'ensemble de la phrase qui doit en marquer le sens.

De la liaison d'un Verbe avec un autre.

§ 197. Cette liaison se fait, ou par le moyen des conjonctions, comme : *hij kwam, en vertrok weder*, il vint et s'en retourna : *ik wist het wel, maar wilde het niet zeggen*, je le savais bien mais je ne voulais pas le dire ; ou en plaçant deux verbes de suite, dont l'un est, soit un participe appartenant en quelque sorte au premier verbe, soit un infinitif, avec ou sans la particule *te*. C'est de cette dernière liaison que nous allons parler ici.

§ 198. Les participes se lient aux verbes, de cette manière : *ik vond hem schreiende, en zag de rust zijner ziel gestoord*, je le trouvai qui pleurait, et je vis que le repos de son âme était troublé. De même on dit avec le participe passé : *hij kwam gereden*, il vint à cheval ; *daar komt hij aangelooopen*, le voilà qui accourt, etc. ; pareillement : *wij gaan verloren*, nous nous perdons ; *ik wil hem niet geslagen hebben*, je ne

veux pas qu'on le frappe ; *ik wil het gelezen hebben*, je veux qu'on le lise ; c'est-à-dire, *ik wil niet dat men hem sla*, *ik wil dat het gelezen worde*.

§ 199. L'infinitif, sans la particule *te*, se lie :

1.° Aux verbes qui désignent seulement une circonstance vague, l'action elle-même étant exprimée par l'infinitif. Tels sont *durven*, oser ; *kunnen*, pouvoir ; *laten*, laisser ; *mogen*, avoir la permission ; *willen*, vouloir ; *moeten*, devoir ; *zullen*, signe du futur ; comme : *ik darf spreken*, j'ose parler ; *hij kan niet loopen*, il ne peut pas courir, etc.

2.° A quelques autres, après lesquels l'infinitif suivant tient lieu de substantif. Ces verbes sont *voelen*, sentir ; *helpen*, aider ; *hooren*, entendre ; *leeren*, apprendre ; *zien*, voir ; *noemen*, nommer ; et *heeten*, appeler. Exemple : *ik voel mijn hart kloppen*, je sens palpiter mon cœur ; *hij hielp mij arbeiden*, il m'aida à travailler ; *dat heet ik zingen*, voilà ce que j'appelle chanter ; (quand *heeten* est employé dans la signification d'ordonner, il régit l'infinitif avec la particule *te*) etc. De même *blijven*, rester :

hij bleef zitten, il resta assis ; etc. ; *gaan*, aller : *gaan zien*, aller voir ; etc., et dans le style familier : *gaan eten*, aller manger ; *gaan schrijven*, aller écrire ; *gaan zitten*, aller s'asseoir ; etc. ; *komen*, employé pour marquer la proximité de quelque chose : *ik kom morgen bij u eten*, je viens demain dîner chez vous, etc. ; *vinden* : *ik vond hem bij zijnen broeder zitten*, je le trouvai assis auprès de son frère, etc.

§ 200. Il faut encore remarquer ici, que les verbes susmentionnés *hooren*, entendre, et *zien*, voir, peuvent souvent donner lieu à des équivoques, attendu que les infinitifs qui leur sont joints peuvent être pris dans un sens actif ; exemple : *ik hoor hem roepen*, je l'entends appeler ; c'est-à-dire, j'entends qu'il appelle, ou qu'il est appelé. *Ik zag hem slaan*, je le vis frapper ; c'est-à-dire, je vis qu'il frappa ou qu'il fut frappé, etc. Il faut éviter ces équivoques en employant une périphrase.

§ 201. D'autres verbes régissent l'infinitif avec la particule *te*, lorsque cet infinitif désigne l'objet de l'action, comme : *hij begeert u te spreken*, il désire vous parler ; *het behage u mij te hooren*, qu'il

vous plaise de m'écouter ; *ik hoop* , *wensch* , *verlang u te zien* , j'espère , je désire , je souhaite vous voir ; et plusieurs autres. De même avec le participe passé : *hij scheen door den slaap overmeesterd te zijn* , il parut accablé par le sommeil ; *hij bekende het gedaan te hebben* , il avoua l'avoir fait ; etc. *Zijn* , être , et *hebben* , avoir , demandent aussi l'infinitif avec *te* ; exemple : *hij is daar altoos te vinden* , il s'y trouve toujours , c'est-à-dire , *kan daar altoos gevonden worden* , etc. *Ik heb nog veel te doén* , j'ai encore beaucoup à faire ; c'est-à-dire , *ik moet nog veel doen* , etc. Afin de faire voir plus clairement le but , ou le motif d'une action , on y ajoute la particule *om* , pour : *ik kwam om u te zeggen* , je suis venu pour vous dire ; etc. ; *alleen om u te zien* , *ben ik hier gekomen* , c'est seulement pour vous voir que je suis venu ici , etc.

§ 202. Le mot *zonder* , sans , est également suivi de l'infinitif avec *te* : *hij vertrok zonder afscheid te nemen* , il partit sans dire adieu ; de même que plusieurs adjectifs , comme : *begeerig* , désireux ; *moeijelijk* , difficile ; *waardig* , digne , etc. Dans le cas où l'infinitif est le sujet de la

phrase, il se construit avec *te* : *God te dienen is de eerste pligt*, servir Dieu est le premier devoir ; et en tournant la phrase, *de eerste pligt is God te dienen*, le premier devoir est de servir Dieu, etc.

§ 203. Les verbes qui prennent après eux l'infinitif sans *te*, conservent au parfait et au plusque-parfait, la forme de l'infinitif ; exemple : *Ik heb helpen dragen*, j'ai aidé à porter ; *hij heeft zien vallen*, il a vu tomber, etc. ; ceux, au contraire, qui prennent après eux l'infinitif, précédé de *te*, se conjuguent dans les temps précités comme d'ordinaire ; exemple : *Ik heb getracht, wetenschap te verkrijgen*, j'ai tâché d'acquérir de la science ; non : *Ik heb wetenschap trachten te verkrijgen*, etc. *Staan*, être debout ; *liggen*, être couché ; *zitten*, être assis, font exception : *Ik heb staan wachten*, j'ai attendu ; *ik heb liggen slapen*, je suis resté au lit ; *ik heb zitten schrijven*, j'ai continué à écrire, etc. *Komen*, venir, employé pour *gebeuren*, arriver, conserve la forme de l'infinitif, quoique celui-ci soit précédé de la particule *te* : *hij is komen te overlijden*, il est venu à mourir, etc.

*De la liaison d'un Verbe avec un
Substantif.*

§ 204. La liaison d'un verbe avec un substantif se fait de deux manières : premièrement , quand le substantif régit le verbe ; secondement , quand le substantif est régi par le verbe.

§ 205. Dans le premier cas , le verbe s'accorde en nombre et en personne avec le substantif , comme : *Jan leest* , Jean lit ; *de klokken slaan* , les cloches sonnent ; *gij lieden hebt het gezegd* , vous autres , vous l'avez dit. Si le régime est un infinitif , cet infinitif est précédé des particules *te* , *om te* , ou *van* ; exemple : *heb ik het geluk* , *u wel te zien* , ai-je le bonheur de vous voir en bonne santé ? *Gij hebt vrijheid te vertrekken* , ou *om te vertrekken* , il vous est libre de partir. *Hij sprak met kracht van zeggen* , il parla avec force , ou énergie.

§ 206. Dans le second cas , le régime est indiqué par la déclinaison du substantif ou de son article , et , si elle n'est pas suffisante , par le moyen des prépositions. Exemple : *Ik sloeg den hond* , je frappai

le chien ; *zich zijner roekeloosheid schamen*, ou *over zijne roekeloosheid*, avoir honte de sa témérité, etc.

§ 207. Les noms régis par un verbe actif, au quatrième cas ou accusatif, peuvent seuls, avec un verbe passif, se mettre au premier cas ou nominatif. Exemple : *ik sloeg den hond*, je frappai le chien, et *de hond werd geslagen door mij*, le chien fut frappé par moi. Quand un nom est régi par un verbe actif, au troisième cas ou datif, il reste à ce cas, et ne peut se mettre à un autre, lorsque le verbe se présente sous la forme passive ; exemple : *men boodschapt mij, gaf mij te kennen dat*, etc., on m'annonça, on me notifia, que, etc., et au passif : *mij werd geboodschapt, te kennen gegeven dat*, etc., il me fut annoncé, notifié que, etc., non : *ik werd geboodschapt*, etc. De même : *men leert, onderwijst mij de aardrijkskunde*, on m'apprend, on m'enseigne la géographie, où *mij* est encore au troisième cas ; on dira donc aussi au passif : *mij wordt de aardrijkskunde geleerd*, non : *ik word*, etc. Un verbe a-t-il, à l'actif, deux quatrième cas, ou deux accusatifs, alors

il faut qu'au passif , il ait aussi deux premier cas ou nominatifs ; exemple : *men noemt hem vader*, on l'appelle père , et au passif : *hij wordt vader genoemd*, il est appelé père , etc.

§ 208. Les verbes *zijn*, être ; *worden*, devenir, être ; *blijven*, demeurer ; *heeten*, appeler ; et *schijnen*, paraître , peuvent également avoir deux premier cas. Exemple : *Salomo was een koning*, Salomon était un roi ; *hij wordt een man*, il devient un homme , etc. De même plusieurs autres verbes avec la particule *als* ; exemple : *hij bloeit als eene roos*, il fleurit comme une rose ; *hij sneuvelde als een held*, il périt en héros , etc.

§ 209. Avec les verbes réfléchis , le substantif , précédé de *als*, se règle sur le pronom personnel. Ainsi on dit : *hij gedroeg zich als een held*, il se comporta en héros, non *als eenen held*, attendu que c'est comme si l'on disait : *hij gedroeg zich, zoo als een held zich gedraagt*. Il en est de même des verbes réfléchis employés impersonnellement : *het behaagde u, als eenen vader, die, etc.*, il vous plaisait , comme à un père , qui , etc.

§ 210. Quelques verbes se construisent aussi avec un deuxième cas ou génitif; exemple : *gedenk, onzer*, souvenez-vous de nous; *ontferm u onzer*, ayez pitié de nous, etc. Cependant aujourd'hui ils sont ordinairement employés avec des prépositions; exemple : *aan iemand gedenken*, penser à quelqu'un, *zich over iemand ontfermen, erbarmen*, avoir pitié, compassion de quelqu'un, etc.

§ 211. Plusieurs verbes, tant actifs que neutres, régissent le troisième cas ou le datif; verbes actifs : *iemand iets onthouden, betalen*, retenir quelque chose à quelqu'un, payer quelque chose à quelqu'un, etc.; verbes neutres : *dat geviel mij*, cela me plut; *de haren vallen hem uit*, les cheveux lui tombent; *u geschiedt onregt*, on vous fait tort, etc.

§ 212. Tout verbe actif veut proprement un quatrième cas ou accusatif, comme l'objet sur lequel l'action porte immédiatement, lequel quatrième cas se change en premier, dès que le verbe se présente sous la forme passive : *ik zag hem*, je le vis; *hij werd door mij gezien*, il fut vu de moi; *de storm vernielde mijne woning*,

l'orage détruisit ma demeure ; *mijne woning werd door den storm vernield*, ma demeure fut détruite par l'orage, etc. Il en est de même du verbe *laten*, laisser, mais seulement à l'égard de l'actif, et lorsqu'il est accompagné de l'infinitif d'un autre verbe : *laat hem loopen*, laissez-le courir ; *laat mij gaan*, laissez-moi aller ; *laat ons bidden*, laissez-nous prier, etc., non *laat ik*, *laat hij*, *laten wij*.

§ 213. Avec les verbes réfléchis, le pronom réfléchi se met aussi au quatrième cas : *ik bezin mij*, je me rappelle ; *gij verheugt u*, vous vous réjouissez, etc. (1) De même avec plusieurs verbes impersonnels : *het betreft u*, cela vous regarde, *het berouwt mij*, je me repents, etc.

§ 214. Plusieurs verbes neutres se construisent aussi quelquefois avec un quatrième cas ; exemple : *zich eenen bogchel lagchen*, pâmer de rire, littéralement se

(1) Il n'en est pas ainsi dans *zich iets herinneren*, se rappeler quelque chose ; *iemand iets toevertrouwen*, confier quelque chose à quelqu'un ; où la chose est placée au quatrième, et la personne au premier cas.

rire une bosse ; *bloed zweeten* , suer du sang ; *de trappen op- en afloopen* , monter et descendre les escaliers , etc. Comme aussi quelques impersonnels ; exemple : *het sneeuwt groote vlokken* , il tombe de gros flocons de neige ; *het hagelt heele steenen* , il tombe de gros grêlons.

§ 215. Enfin la fixation du temps s'exprime aussi par un quatrième cas ; 1.° à la question quand ? *Hij kwam den tienden dag na zijn vertrek weder te huis* , il revint à la maison le dixième jour après son départ ; 2.° à la question combien de temps ? *Ik heb den ganschen dag naar hem gewacht* , je l'ai attendu toute la journée ; 3.° à la question combien de fois ? *Ik zie hem elken dag* , je le vois chaque jour ; de même la grandeur , la largeur , la pesanteur , la valeur et le prix d'une chose : *hij is eenen duim gegroeid* , il est grandi d'un pouce ; *het kost eenen gulden* , cela coûte un florin ; *het weegt een pond* , cela pèse une livre , etc. Dans plusieurs autres cas , l'accusatif dépend des prépositions. (Voyez la première partie des *Prépositions.*)

DE L'EMPLOI DES PETITES PARTIES
DU DISCOURS.

Des Noms de nombre.

§ 216. Les noms de nombre se placent ordinairement devant les substantifs ; exemple : *acht stuivers*, huit sous ; *vier dagen*, quatre jours ; quelquefois cependant ils se mettent aussi après : *in het jaar een duizend acht honderd en zes*, l'an mil huit cent six. De même, mais en chiffres : *boek 1*, *hoofdstuk 4*, *vers 6*, *livre 1*, *chapitre 4*, *vers 6*, etc. A l'égard des nombres d'heures, il faut observer que le pluriel *uren*, heures, est toujours accompagné d'un verbe au singulier : *het is vier*, *vijf uren*, il est quatre heures, cinq heures, c'est-à-dire : *het is zoo laat, dat de klok vier, vijf uren slaat*, il est si tard que la cloche sonne quatre, cinq heures. Quelquefois le mot *uur* se supprime : *het slaat*, ou *de klok slaat drie, half vier*, trois heures, trois heures et demie sonnent, etc. De même : *hijkwam voor vijven, na vieren*, il vint avant cinq heures, après quatre heures, etc. Si l'on exprime

uren, heures, il faut dire: *voor vier uren*, avant quatre heures, *om, na vijf uren*, sur les cinq heures, après les cinq heures, *te zes uren*, à six heures, etc

§ 217. Un nom de nombre pluriel est naturellement accompagné d'un substantif pluriel; exemple: *dertien brooden*, treize pains; *honderd kazen*, cent fromages, etc., mais si le nombre est d'un au-dessus de cent ou de mille, alors le substantif se met au singulier; exemple: *drie honderd en eene pen*, trois cent une plumes; *vier duizend en een jaar*, quatre mille et un ans, etc.; c'est comme s'il y avait: *honderd pennen en eene pen*, cent plumes et une plume, etc. Quand des mesures, des sommes et des poids sont considérés comme réunis, ils se mettent au singulier, quoiqu'ils soient précédés d'un nom de nombre pluriel; ainsi on dira: *daar is vier last tarw*, voilà quatre lasts de froment, si l'on veut représenter cette quantité comme mise en tas. De même: *daar is honderd gulden*, il y a cent florins; lorsqu'on veut uniquement énoncer la somme, et non l'espèce particulière de monnaie. Si, au contraire,

on veut représenter ces lasts comme séparés , et cette somme de cent florins comme autant de pièces de vingt sous , alors il faut dire : *daar zijn vier lasten tarw , daar zijn honderd guldens*. Par la même raison on dira aussi : *tien ponden koffij*, dix livres de café, chaque livre étant pesée et empaquetée séparément , et : *een baaltje koffij van honderd pond*, un petit ballot de café de cent livres. Les noms de nombre composés du mot *half*, quoiqu'ils signifient toujours pluralité , veulent aussi le nom suivant au singulier ; exemple : *anderhalf jaar*, un an et demi ; *in vierdhalven dag*, dans trois jours et demi , etc.

§ 218. Quand on emploie *aller* avec le superlatif des adjectifs , comme : *de allerbeste*, *de allergrootste*, le meilleur, le plus grand , c'est-à-dire, *de beste*, *de grootste van allen*, le meilleur, le plus grand de tous , alors il faut qu'il soit question de plusieurs personnes ou de plusieurs choses , au moins de trois , dont une est la meilleure, la plus grande de toutes , *de allerbeste*, *de allergrootste*, ce qui ne peut se dire de deux.

Des Adverbes.

§ 219. C'est toujours mal-à-propos qu'on se sert d'un adverbe, quand le sens de la phrase demande un adjectif. On dit, par exemple, très-bien : *hij heeft den mond vol*, il a la bouche remplie ; *ik gaf hem de handen vol*, je lui remplis les mains, parce que l'adverbe *vol* se rapporte proprement au verbe *hebben*, avoir, et *geven*, donner ; mais ce sera mal s'exprimer que de dire : *hij heeft de wangen rood*, au lieu de : *hij heeft roode wangen*, il a les joues rouges, attendu que *rood* se rapporte à *wangen*, joues, et non à *hebben*, avoir.

§ 220. Quelquefois l'adverbe peut être rapporté à l'objet régi aussi bien qu'au verbe ; exemple : *hij beschrijft hem eenvoudig*, il le décrit simplement, ou d'une manière simple. Mais quand on veut faire rapporter l'adverbe *eenvoudig*, non à *beschrijven*, décrire, mais à *hem*, lui, alors il est mieux de faire disparaître l'équivoque en employant quelque autre tour, et on dira, *hij beschrijft hem als eenvoudig*, ou *als eenen eenvoudigen man*. Il le décrit ou le dépeint comme un homme simple.

§ 221. Les adverbes se placent toujours

là où leur effet est requis, comme : *het is een altoos werkzaam man*, c'est un homme toujours actif, et non : *het is altoos een werkzaam man*, c'est toujours un homme actif. *Het is ons niet geoorloofd, dit te doen*, il ne nous est pas permis de faire cela, et non : *het is ons geoorloofd, dit niet te doen*, ce qui signifie, il nous est permis de ne pas faire cela.

§ 222 Pour énoncer une égalité dans la manière d'agir, on emploie les particules *zoo* et *als*, aussi que, de même que ; *hij zingt zoo fraai als zij*, il chante aussi joliment qu'elle. Pour signifier un degré inégal d'action, on se sert de la particule *dan*, que : *hij zingt liefelijker dan zij*, il chante plus agréablement qu'elle. Elève-t-on un objet, relativement à cette action, au-dessus de tout autre, on fait usage du superlatif : *hij zingt het beste*, il chante le mieux, ou avec *ten* et *op het* : *ten ernstigste, ten sterkste*, le plus sérieusement, le plus fortement, etc.

§ 223 L'adverbe négatif *niet*, ne pas, ne peut point s'employer avec un verbe qui renferme déjà une négation ; exemple : *hij ontkende het niet gedaan te hebben*,

au lieu de : *hij ontkende het gedaan te hebben*, il nia l'avoir fait; même quand la négation n'est pas si marquée : *wacht u, het niet te zeggen*, au lieu de : *wacht u, het te zeggen*, gardez-vous de le dire. Quelquefois *niet* sert à renforcer l'expression affirmative : *o! wat heb ik van hem niet al gehoord!* oh! que n'ai-je pas entendu dire de lui!

Des Prépositions.

§ 224. Quand deux ou plusieurs substantifs sont accompagnés de la même préposition, on peut, ou la répéter chaque fois, ou ne l'exprimer qu'une fois; exemple : *door list, bedrog en veriaad*, par ruse, tromperie et perfidie, ou *door list, door bedrog*, etc. Lorsqu'on dit quelque chose avec énergie, la répétition peut être nécessaire; exemple : *ik heb niet alleen over mijne, maar ook over uwe, en over uws broeders zaak gesproken*, j'ai parlé non seulement de mon affaire, mais aussi de la vôtre et de celle de votre frère.

§ 225. Deux prépositions, qui se suivent immédiatement, rendent ordinairement la diction dure et désagréable, comme : *met van inkt doortrokkene pennen*

kan men niet wel schrijven, avec des plumes remplies d'encre, on ne peut pas bien écrire, on dit mieux : *met pennen, welke van inkt doortrokken zijn, kan men*, etc.

§ 226. Quelques prépositions se placent toujours après les mots, comme : *vriendschapshalve*, par amitié ; *ambtswege*, en vertu de la charge ; *stadwaarts*, vers la ville ; *oostwaarts*, vers l'orient ; *mijwaarts*, vers moi, etc.

§ 227. La préposition *te* se joint à quelques substantifs qui, par-là, deviennent une espèce d'adverbes, comme : *te moede* ; *blijd, droef te moede zijn*, être gai, triste, etc. C'est ainsi que s'écrivait ci-devant *te vrede*, content ; mais ce mot a déjà pris la nature et la forme d'un adjectif, et l'on écrit *tevreden* : *een met zijn lot tevreden mensch*, un homme content de son sort, non *te vrede*. De même *tevredenheid*, contentement ; *ontevreden*, mécontent, etc.

Des Conjonctions.

§ 228. Les noms entre lesquels se placent les conjonctions copulatives, disjonctives et exclusives, s'accordent toujours

en cas , mais non en genre ni en nombre , comme : *dat is hem en ons gebeurd* , cela est arrivé à lui et à nous ; *ik heb noch hem , noch haar gezien* , je n'ai vu ni lui , ni elle. *Ik gaf het den vader en zijnen kinderen* , je le donnai au père et à ses enfans.

§ 229. On dit ordinairement que certaines conjonctions régissent l'indicatif et d'autres le subjonctif ; mais nous avons vu plus haut que cette assertion n'est pas fondée , et nous avons vu en même temps que le mode où un verbe doit être mis , dépend uniquement de la certitude ou de l'incertitude de la proposition. Malgré cela , il y a plusieurs conjonctions qui ne prennent jamais le subjonctif , tandis que d'autres le demandent toujours , et c'est à la première cathégorie qu'appartiennent : *want* , car ; *omdat* , parce que ; *dewijl* , attendu que ; *vermits* , puisque ; *naardien* , vu que ; *zoo dat* , de sorte que ; *waarom* , c'est pour-quoi , et bien d'autres qui ne conviennent point à des propositions incertaines : *dewijl de dag voorbij is* , attendu que le jour est passé ; *vermits ik het goed reeds ontvangen heb* , puisque j'ai déjà reçu les

marchandises , etc. A la seconde espèce se rapportent *opdat* , pour que ; *ten einde* , afin que ; *mits* , pourvu que , et *ten zij* , à moins que ; exemple : *ik zal hem helpen* , *opdat hij zijn oogmerk moge bereiken* , je l'aiderai pour qu'il puisse atteindre son but ; *ten einde hij zijn oogmerk bereike* , afin qu'il atteigne son but ; *mits bij mijnen raad volge* , pourvu qu'il suive mon conseil ; *ten zij hij het zich geheel onwaardig make* , à moins qu'il ne s'en rende tout-à-fait indigne , etc.

Des Interjections.

§ 230. Comme les interjections expriment seulement certaines sensations , et non des propositions claires , et ne sont par conséquent pas susceptibles de liaison entr'elles , dès - lors elles ne peuvent ni régir un mot , ni en être régies. Elles se présentent cependant avec des cas , mais ceux-ci sont seulement déterminés par le rapport sous lequel on présente les personnes , ou les choses , comme : *Ach ! ik ellendige ! Ah ! malheureux que je suis ! wal hem ! puisse-t-il être heureux ! bien-*

heureux qui, etc. ; *wee u*, malheur à vous, etc. Elles se placent au commencement, au milieu et à la fin d'une phrase ; exemple : *ach ! hoe klopt mij het hart !* ah ! comme le cœur me bat ! *ben ik dan , helaas ! voor het ongeluk geschapen !* suis-je donc, hélas ! né pour le malheur ! *wat zal ik zeggen ; ach !* que dirai-je , ah !

CHAPITRE SECOND.

DE L'ORDRE DANS LEQUEL SE DISTRI-
BUE UNE PHRASE.



De l'arrangement des mots en général.

§ 231. Quand nous parlons ou écrivons, il n'est pas indifférent où nous plaçons les mots. Leur arrangement dépend de la manière dont nous nous proposons et concevons les choses, et à cet égard, la langue hollandaise a adopté pour principe de procéder de ce qui est moins déterminé à ce qui l'est davantage ; de sorte que la

phrase offre une véritable gradation , conforme à la nature et à la marche de l'esprit humain, qui ne se propose pas les idées tout d'un coup dans toute leur étendue , mais les développe peu-à-peu et successivement.

§ 232. L'ordre naturel des mots est celui dans lequel on énonce d'abord le sujet de la phrase avec ses différentes modifications , ensuite l'action et l'attribut du sujet , consistant en un verbe avec ses modifications , comme : *mijn vriend*, mon ami ; *mijn goede vriend*, mon bon ami ; *de waarlijk wijze man volgt de voorschriften der deugd*, l'homme vraiment sage suit les préceptes de la vertu.

§ 233. Tous les mots qui servent à déterminer ultérieurement un substantif , se placent avant ce substantif dans cet ordre-ci : *drie paarden*, trois chevaux ; *onze drie paarden*, nos trois chevaux ; *deze onze drie paarden*, nos trois chevaux que voici ; *alle deze onze drie paarden*, tous nos trois chevaux que voici. S'il s'y joint une préposition , elle se met avant tous les autres mots : *in alle mijne drukkende omstandigheden*, dans toutes mes tristes circonstances.

§ 234.

§ 234. Si c'est un substantif qui sert à déterminer ultérieurement un autre substantif, le premier se place ordinairement après : *mijn vader de koning*, mon père le roi, ici c'est le mot *koning*, roi, qui détermine ultérieurement le mot *vader*, père. Si l'on dit, *de koning mijn vader*, le roi mon père, alors le mot *vader*, père, détermine ultérieurement le mot *de koning*, roi.

§ 235. Un verbe a ordinairement après lui le mot qui le détermine ultérieurement; exemple : *die vogel zingt fraai*, cet oiseau chante joliment, et non : *die vogel fraai zingt*. Si, cependant, au lieu d'un substantif, on se sert d'un pronom qui ait rapport à un substantif précédent, alors c'est le verbe qui se met après : *een vogel die fraai zingt*, un oiseau qui chante joliment. De même avec quelques conjonctions : *ik kocht dien vogel omdat hij fraai zingt*, j'ai acheté cet oiseau parce qu'il chante joliment.

§ 236. Quand un verbe est suivi d'un troisième cas ou datif qui représente la personne, et d'un quatrième cas ou accusatif qui représente la chose, alors le datif

K

se met ordinairement avant l'accusatif : *die zoon doet zijnen vader eer aan*, ce fils fait honneur à son père. Si, cependant, le quatrième cas est accompagné d'un pronom, alors il précède ordinairement le troisième : *hij heeft zijn huis eenen vreemdeling verkocht*, il a vendu sa maison à un étranger. *Geef dezen raad aan alle menschen*, donnez ce conseil à tous les hommes. Mais si l'on veut fixer l'attention sur le troisième cas plus que sur le quatrième, alors on dit, par ex. : *geef uwen broeder dezen raad*, donnez à votre frère ce conseil. Si l'un des cas est un pronom, il suit immédiatement le verbe : *geef hem dezen raad*, donnez-lui ce conseil ; *geef hetzelfde uwen broeder*, donnez-le à votre frère.

§ 237. Si un verbe est accompagné de deux quatrième cas, alors celui qui exprime le pronom personnel se place le premier ; ex. : *men heeft hem eenen verrader genoemd*, on l'a appelé traître. Si un verbe, outre un régime direct, a encore un substantif précédé d'une préposition, alors ceux-ci se mettent ordinairement les derniers ; ex. : *dat maakte eenen*

diepen indruk op onze gemoederen, cela fit une profonde impression sur nos esprits. Le tems et le lieu se placent presque toujours en avant, ex. : *dat maakte, in dat oogenblik, eenen diepen indruk op onze gemoederen*, cela fit, dans ce moment, une profonde impression sur nos esprits.

§ 238. Si un verbe est accompagné de plusieurs substantifs précédés de leurs prépositions, alors le substantif qui a le plus de rapport au verbe, se met le dernier. Le temps et le lieu précèdent les autres modifications : *de ongevoelige bleef op dien dag, in het verrukkendste oord, bij al de bekoorlijkheden der lagchende natuur, geheel zonder aandoening*, en ce jour, dans un lieu ravissant, au milieu des charmes de la belle nature, l'insensible n'éprouva point d'émotion. Lors cependant que par de trop longues périodes, le substantif serait trop éloigné du verbe, alors on peut aussi le placer en avant, ou auprès du verbe ; exemple : *de ongevoelige bleef, op dien dag, in het verrukkendste oord, geheel zonder aandoening, terwijl de lagchende natuur al hare bekoorlijheden rondom hem ten toon spreidde*, l'in-

sensible n'éprouva point d'émotion en ce jour, dans un lieu ravissant, tandis que la belle nature répandait tous ses charmes autour de lui.

§ 239. Tous les adverbes se placent également après le verbe, de manière que ceux qui marquent le temps et le lieu tiennent le premier rang, et précèdent ceux qui marquent la qualité; exemple: *de wind waait hard*, il fait grand vent; *de wind waait verschrikkelijk hard*, il fait un vent terrible; *de wind woei, gisteren morgen, verschrikkelijk hard*, il fit, hier matin, un vent terrible; *de wind woei, gisteren morgen, bij ons, verschrikkelijk hard*, il fit hier matin, chez nous, un vent terrible. De même avec un verbe actif: *ik zag hem, nog dezen morgen, hier, geheel opgeruimd*, je l'ai encore vu ici, ce matin, de la meilleure humeur du monde. Et avec l'infinitif d'un verbe: *ik zag gisteren, tegen den avond, de zwarte onweerswolken schielijk over het bosch heendrijven*, je vis hier, vers le soir, les noirs nuages passer rapidement au-dessus de la forêt.

§ 240. Si un verbe est conjugué à l'aide

de quelque auxiliaire, alors toutes les modifications se placent entre l'auxiliaire et le participe ou l'infinitif; exemple : *wij zijn gisteren ongemeen vriendelijk door hem ontvangen geworden*, nous fûmes reçus hier par lui d'une manière extrêmement obligeante. *Hij zal, waarschijnlijk, heden nog in de stad komen*, il viendra vraisemblablement aujourd'hui même en ville. Il en est de même quand il y a deux infinitifs; exemple : *ik heb hem, terstond na die gewichtige ontdekking laten gaan*, je l'ai laissé aller immédiatement après cette importante découverte. De même encore quand il y en a trois : *ik heb hem die zaak met al mijn vermogen willen helpen uitvoeren*, j'ai voulu l'aider de tout mon pouvoir à exécuter cette affaire. Toutefois, comme cela produit souvent de l'obscurité, il faut, autant que possible, l'éviter, et tourner la phrase d'une autre manière.

§ 241. L'infinitif avec *te* se place après le verbe et les phrases incidentes : *ik beval hem, dezen morgen, in allen ernst te gaan*, je lui ai, tout de bon, enjoint aujourd'hui d'aller. Quelquefois cet infinitif est accompagné d'un autre infinitif;

alors celui qui est précédé de la particule *te*, se met avant l'autre ; exemple : *ik wenschte hem te leeren kennen*, je voudrais bien le connaître , ou je voudrais bien faire sa connaissance.

De la construction expositive , interrogative et copulative.

§ 242. Quand on communique aux autres , ce qu'on a éprouvé et ce qu'on sait , comme on l'a éprouvé et comme on le sait ; quand on expose avec calme , d'une manière simple et sans art , ses sensations et ses idées , c'est la construction *expositive*. On énonce d'abord le sujet de la phrase avec ses différentes modifications et déterminations , ensuite l'action et l'attribut du sujet , consistant en un verbe et ses déterminations ; exemple : *het regent*, il pleut ; *men spreekt daarvan*, on en parle ; *de waarlijk wijze man volgt de voorschriften der deugd*, l'homme vraiment sage suit les préceptes de la vertu ; *uw naam worde geheiligd*, que votre nom soit sanctifié !

§ 243. La plupart des conjonctions changent , à la vérité , l'ordre *expositif* des mots , comme : *ik vraagde naar hem , dewijl ik hem noodzakelijk moest spreken*, je demandai après lui , attendu que je devais né-

cessairement lui parler, etc ; cependant il y en a quelques-unes qui ne changent point cet ordre , quand elles ne se trouvent pas au commencement de la phrase, telles que : *want*, car ; *maar*, mais ; *doch*, toutefois , mais : *echter*, néanmoins ; *daarom*, c'est pourquoi ; *evenwel*, pourtant ; *gevolgelyk*, conséquemment ; *anders*, autrement ; *veelmeer*, plutôt ; *nogtans*, cependant ; *toch*, pourtant, et *daarentegen*, au contraire ; ex. : *ik had hem meer moeten geven*, *maar ik kon niet*, j'aurais dû lui donner davantage, mais je ne le pouvais pas. *Men verwachtte dat hij zich stil zoude houden*, *en hij heeft daarentegen alles in rep en roer gebragt*, on s'attendait qu'il se serait tenu tranquille, et il a, au contraire, mis tout en alarme.

§ 244. L'autre sorte de construction est l'*interrogative*, ainsi nommée, parce qu'elle est principalement usitée dans les demandes, quoiqu'elle s'emploie aussi dans d'autres cas. Elle exige que le verbe prenne la place du sujet, qui autrement le précède toujours, comme nous avons vu dans les exemples précités.

§ 245. Cette construction s'emploie, 1.^o dans les demandes directes : *yndt men*

wel rozen zonder doornen ? Trouve-t-on des roses sans épines ? Is hij het ? Est-ce lui ? Wat gaat hij doen ? Que va-t-il faire ? Watvoor eene misdaad heeft hij begaan ? Quel crime a-t-il commis ? Remarquez ici que les mots *wat voor*, s'écrivent mieux comme ne faisant qu'un seul mot. *Hoe veel geeft gij daarvoor ?* Combien en donnez-vous ? Si l'on répète les mots d'un autre, alors on fait usage de la construction *expositive*, et le ton seul de la voix doit indiquer la demande: *hoe ! hij heeft het gedaan ?* Comment, il l'a fait ?

§ 246. 2.° La même construction a lieu, quand on ordonne, encourage, etc, lorsque cela se fait par l'impératif des verbes; ex. : *zeg gij het*, dites-le vous-même; *laat ons gaan*, allons. Si, au lieu d'un pronom, on se sert d'un substantif, il se met au commencement, au milieu, ou à la fin : *o God ! wees mij genadig !* ô Dieu ! soyez-moi propice ! Ou, *wees, o God !* Soyez, ô Dieu ! etc. Mais si l'on définit la personne à qui l'on parle, alors elle se met en tête : *o God, die een ontfermende vader der menschen zijt, wees mij genadig !* ô Dieu, qui êtes le père mi-

séricordieux des hommes , soyez-moi propice !

§ 247. 3.° Quand une exclamation s'énonce sous la forme d'une demande ; ex. : *hoe gelukkig zijn zij, die weinig behoeven!* Qu'ils sont heureux , ceux qui ont besoin de peu ! De même , lorsqu'un souhait s'exprime par un imparfait , et sans conjonction : *gave God, dat het alzoo geschiede!* Plût à Dieu , que cela arrivât ainsi ! Au présent on dit : *God geve* , plaise à Dieu , etc.

§ 248. 4.° Quand dans une phrase , les conjonctions *indien* , si ; *wanneer* , quand ; *schoon* , quoique ; et autres se suppriment : *komt hij, dan is het goed* , s'il vient , c'est bon ; c'est-à-dire , *wanneer of indien hij komt. Ware ik ook arm, zoo zoude ik echter niet stelen* , quand même je serais pauvre , je ne volerais cependant pas ; c'est-à-dire , *schoon ik ook arm ware.*

§ 249. Enfin cette construction a lieu après les adjectifs *zulk* , tel ; *zulk een* , un tel ; et après tous les adverbes qui commencent une phrase , ex. : *zulk eenen dag heb ik nooit beleefd* , je n'ai jamais

vu un pareil jour ; *daar wil ik wezen* , c'est là que je veux être ; *morgen zal ik komen* , je viendrai demain ; *misschien kom ik heden nog* , peut-être viendrai-je encore aujourd'hui ; etc.

§ 250. La troisième sorte de construction est la *copulative*. Elle a lieu , lorsque les membres d'une phrase sont liés entr'eux à l'aide des conjonctions , ou des pronoms relatifs , le verbe occupant la dernière place ; ex. : *ik zal het u geven* , *zoodra ik het heb* , je vous le donnerai , aussitôt que je l'aurai. *Hij doe wat hij wil* , *nogtans zal het hem niet baten* , qu'il fasse ce qu'il voudra , il n'en sera pas plus avancé. *Het is een man die alleen op zijn eigen voordeel ziet* , c'est un homme qui ne considère que son propre intérêt.

251. La même construction s'emploie avec les questions *waar* , où ; *van waar* , d'où ; *waarom* , pourquoi ; *wat* , quoi ; *hoe* , comment ; etc. , lorsqu'on ne s'en sert pas pour interroger ; ex. : *hij schreef mij waar ik hem konde spreken* , il m'écrivait où je pourrais lui parler ; *ik weet niet , waarom hij mij dit gezegd heeft* , je ne sais pas pourquoi il m'a dit cela ; etc.

Des inversions ou tours qui s'écartent de la construction ordinaire.

§ 252. Nous ne sommes pas , pour ainsi dire, astreints aux trois sortes de construction dont nous venons de parler , mais nous pouvons et nous devons bien souvent nous en écarter , et donner à nos mots tel ordre qui convienne le mieux à la fin que nous nous proposons en parlant ou en écrivant. Si nous voulons , par exemple , faire remarquer une idée plus que toutes les autres qui l'accompagnent , nous pouvons l'ôter de sa place ordinaire , et la transporter là où elle attirera le plus l'attention. Et ceci a lieu particulièrement lorsque nous faisons prendre à cette idée la place du sujet de la phrase. Si , par ex. , j'ai été hier à Delft avec mon fils , et que quelqu'un me demande : *wat hebt gij gisteren gedaan ?* qu'avez-vous fait hier ? je réponds : *ik ben gisteren met mijnen zoon naar Delft gereden* , j'ai été hier à cheval à Delft avec mon fils. Si l'on me demande ensuite : *met wien zijt gij naar Delft gereden ?* avec qui avez-vous été à cheval à Delft ? ma réponse est : *met*,

mijnen zoon ben ik gereden, c'est avec mon fils que j'y ai été. La demande est-elle : *wanneer zijt gij naar Delft gereden?* quand avez-vous été à cheval à Delft ? alors je réponds : *gisteren ben ik met mijnen zoon*, etc. Veut-on savoir, où j'ai été à cheval, *waar heen ik gereden ben* ; je dis : *naar Delft ben ik gisteren*, enz., c'est à Delft que j'ai été hier, etc. Enfin si l'on s'enquiert de quelle manière j'y ai été, par eau, à pied, ou à cheval, alors je dis : *gereden ben ik gisteren*, c'est à cheval que j'ai été hier ; etc.

§ 253. Par les exemples précédens, on voit que c'est toujours le mot dont l'idée est la plus importante et la principale, qui occupe le premier rang ; d'après cette règle, on dira aussi : *zij, die alles opmerken en zelden spreken, zijn gevaarlijk*, ceux qui remarquent tout et parlent rarement, sont dangereux ; et *gevaarlijk zijn zij, die*, etc., ils sont dangereux, ceux qui, etc. ; *ik mag niet stelen, en wil niet bedelen*, il ne m'est pas permis de voler, et je ne veux pas mendier ; et : *stelen mag ik niet, en bedelen wil ik niet*, voler c'est ce qui ne m'est pas permis, et mendier c'est

ce que je ne veux pas ; *de stervende onschuld geniet zulk eene rust*, l'innocence mourante jouit d'un tel repos ; et : *zulk eene rust geniet de stervende onschuld*, tel est le repos dont jouit l'innocence mourante ; *zoude ik hem gehoorzaam zijn*, lui obéirais-je ? et : *hem zoude ik gehoorzaam zijn*, obéirais-je à lui ? et encore : *ik zoude hem gehoorzaam zijn*, j'obéirais à lui ? Cette transposition a lieu aussi dans des membres de phrases entiers : *ik begrijp niet, waarom hij het gedaan heeft*, je ne conçois pas pourquoi il l'a fait ; et : *waarom hij het gedaan heeft, begrijp ik niet*.

§ 254. Quelquefois on emploie, mais mal à propos, des inversions qui rendent le quatrième cas méconnaissable, et le sens de la phrase obscur et douteux ; ex. : *eens beweent uw graf de liefde*, au lieu de : *eens beweent de liefde uw graf*, l'amour pleurera un jour sur votre tombe. De même : *ligtzinnige jongelingen overrompelen de bekoorlijkheden der ondeugd*, au lieu de : *de bekoorlijkheden der ondeugd overrompelen ligtzinnige jongelingen*, les appas du vice surprennent les jeunes gens étourdis.

De la construction vicieuse.

§ 255. La construction demande beaucoup d'attention, attendu que c'est principalement la place que les mots occupent dans le discours, qui en désigne les rapports. En plaçant mal, par exemple, les adverbes *alleen*, seulement; *voornamelijk*, surtout; *ten minste*, au moins; *niet*, ne pas; *althans*, au moins, etc., on peut rendre le sens douteux et même méconnaissable. Autre chose est de dire : *ik alleen heb hem gezien*, seul je l'ai vu, et : *ik heb hem alleen gezien*, je l'ai vu seul; *het staat u vrij niet te zweren*, il vous est libre de ne pas jurer, et : *het staat u niet vrij te zweren*, il ne vous est pas libre de jurer.

§ 256. Les mots qui sont liés ensemble naturellement ou par une conjonction, ne peuvent être séparés par l'insertion de quelque autre mot; exemple : *teeder ziet hij haar en zuchtend aan*, au lieu de : *teeder en zuchtend ziet hij haar aan*, il la regarde tendrement et en soupirant; *Ter neder geslagen en in droefheid verzonken hebt gij, o vrede! het mensdrom weder vertroost en opgebeurd*, au lieu de :

gij hebt, o vrede ! het ter neder geslagen en in droefheid verzonken menschdom weder vertroost, etc. Tu as, ô paix ! consolé et relevé l'humanité abattue et plongée dans la douleur ; *het is dwaasheid, zich tegen de ongevallen des levens te willen wapenen, door de opeenstapeling van schatten, tegen welke ons niets kan beveiligen, dan de goede voorzienigheid van God, au lieu de : het is dwaasheid, zich door de opeenstapeling van schatten, tegen de ongevallen des levens te willen wapenen, tegen welke, etc., c'est folie que de vouloir, en entassant trésor sur trésor, s'armer contre les accidens de la vie, dont rien, que la sage providence de Dieu, ne peut nous garantir.*

Des Phrases.

§ 257. L'objet relativement auquel on assure ou nie quelque chose, s'appelle le sujet du discours, et ce qu'on en assure ou en nie, est son action ou attribut ; et tous deux ensemble forment une phrase : *het kind slaapt*, l'enfant dort ; *regeren is eene moeilijke kunst*, c'est un art difficile que de régner ; *groot en klein zijn betrekkelijke denkbeelden*, grand et petit sont des

idées relatives, etc. Une phrase est composée quand je dis : *Sempronius is dood en Caius leeft*, Sempronius est mort, et Caius vit. Elle est déterminée ultérieurement lorsqu'on dit : *de goede Sempronius is gisteren gestorven, maar de brave Caius leeft nog*, le bon Sempronius est mort hier, mais le vertueux Caius vit encore ; et elle l'est encore davantage, lorsqu'on dit : *de goede Sempronius, de eenige zoon van Caius is gestorven*, etc., le bon Sempronius, fils unique de Caius, est mort.

§ 258. Les phrases composées peuvent être aussi multipliées qu'il existe de rapports entre deux et plusieurs phrases, lesquels rapports peuvent être désignés par des conjonctions ; exemple : *hij is niet alleen roekeloos, maar hij is in der daad ook slecht*, il est non-seulement téméraire, mais méchant. *De vorst wilde, dat overal opzieners over de scholen benoëtid zouden worden*, le prince voulut qu'il fût nommé partout des inspecteurs d'écoles ; *ik had pen, papier, noch inkt, gevolgelyk konde ik niet schrijven*, je n'avais ni plume, ni encre, ni papier ; par conséquent je ne pouvais pas écrire. Il en est de même des autres conjonctions.

§ 259. Quelquefois, dans certaines phrases, la particule *dat*, que, se répète d'une manière fort désagréable; exemple : *zou mijn broeder niet weten dat het ons smert dat hij niet wil dulden, dat zijn zoon met ons gaat*, mon frère ne saurait-il pas que son refus de ce que son fils aille avec nous, nous cause de la peine? Quelquefois, cependant, cette répétition est nécessaire, comme par ex., lorsque les expressions des autres membres de la phrase dépendent du premier; par ex. : *ik weet dat gij het gedaan hebt, dat gij het echter ontkend hebt, dat gij er geen berouw over gevoelt*, je sais que vous l'avez fait, que cependant vous l'avez nié, que vous n'en avez point de repentir.

De la jonction des phrases.

§ 260. Deux phrases se joignent quelquefois ensemble pour n'en former qu'une, par le moyen d'adjectifs employés adverbialement, ainsi que par les participes tant présents qu'e passés; par ex. : *al'toos is de deugd eene bron van gelukzaligheid, rijk in troost, vol van strelende verwachtingen*, la vertu est toujours une source

de félicité, riche en consolations, pleine de riantes perspectives, c'est-à-dire, *zij is rijk in troost*, elle est riche en consolations; etc. *Moede van de reis viel hij in slaap*, las du voyage, il s'endormit; c'est-à-dire, *hij was moede van de reis en viel in slaap*, il était las du voyage et s'endormit. *Eene verordening, den menschen heilzaam, der Godheid waardig*, une ordonnance, salutaire aux hommes, digne de la divinité; c'est-à-dire, *welke den menschen heilzaam en der godheid waardig is*, qui est salutaire aux hommes et digne de la divinité. *Te arm om iets groots te kunnen ondernemen*, *zag hij van zijn ontwerp af*, trop pauvre pour pouvoir entreprendre quelque chose de grand, il renonça à son projet, c'est-à-dire, *dewijl* ou *daar hij te arm was*, attendu que, ou comme il était trop pauvre; etc. *Hij kwam ongenoodigd*, il vint non invité, c'est-à-dire, *zonder dat hij genoodigd was*, sans être invité. *Genomen (aangenomen)*, *men spreekt daarvan*, supposé qu'on en parle; c'est-à-dire, *wanneer men aanneemt, dat men daarvan spreekt*, quand on suppose qu'on en parle. *Lagchende*

kwam hij in de kamer, il vint dans la chambre en riant; c'est-à-dire, *hij kwam in de kamer en lachte*, il entra dans la chambre et rit. *De vleijer, laag voor u bukkende*, *houdt intusschen den dolk op u gerigt*, le flatteur, se courbant servilement devant vous, tient cependant le poignard levé sur vous; c'est-à-dire, *de vleijer bukt laag voor u*, *en houdt intusschen den dolk op u gerigt*, le flatteur se courbe servilement devant vous, en même tems qu'il tient le poignard levé sur vous.

§ 261. Cette jonction des phrases se fait cependant souvent à tort, dans le cas, par ex., où il y a plus d'un sujet, comme: *mijn vader het begeerende, zal ik het doen*, au lieu de: *wanneer mijn vader het begeert, zal ik het doen*, si mon père le désire, je le ferai. Elle est encore vicieuse, lorsqu'elle donne lieu de douter à quoi se rapporte l'adjectif ou le participe, comme: *vlied de ondeugd, zwart als de duisternis der nacht*, au lieu de: *vlied de ondeugd, welke zwart is als de duisternis der nacht*, fuyez le vice, qui est noir comme les ténèbres de la nuit. *In*

diepen rouw gedompeld, zag ik haar bij het lijk van haren echtgenoot neder knielen; au lieu de: *ik zag haar, in diepen rouw gedompeld*, je la vis, plongée dans la douleur, s'agenouiller près de la tombe de son époux; etc.

Des Périodes.

§ 262. Une phrase d'une certaine étendue, ou plusieurs phrases réunies, font une période. C'est ainsi qu'en développant cette phrase simple: *het gezigt is de voortreffelijkste onzer zinnen*, la vue est le plus excellent de nos sens; on en fait la période suivante: *het gezigt verschaft aan de ziel de rijkste verscheidenheid van denkbeelden, het houdt zich bezig met zijne voorwerpen op den versten afstand, en blijft den langsten tijd werkzaam, zonder van zijn eigen genot vermoeid of verzadigd te worden, en dus is het gezigt het volmaaktste en aangenaamste van alle onze zintuigen*, la vue procure à l'ame la plus riche variété d'idées; elle s'occupe de ses objets à la plus grande distance, et agit le plus longtemps, sans se lasser ou se rassasier de son action; elle est donc le plus parfait et le plus agréable de tous nos sens.

§ 263. Les périodes composées sont aussi nombreuses, que le sont les phrases composées dont une période est formée. Cependant on présume bien qu'elles peuvent facilement devenir trop longues, et par leur trop grand nombre de membres fatiguer l'attention aussi bien que l'œil ou l'oreille du lecteur ou de l'auditeur. De l'enlacement des propositions incidentes, naît l'impossibilité de suivre le fil des différentes parties, et d'embrasser le tout d'un coup-d'œil. On tâche souvent de remédier à ce défaut par ce qu'on appelle des parenthèses (), ou par un *zegge ik*, dis-je ; mais les parenthèses ne sont proprement que des moyens de placer certaines pensées, pour lesquelles on ne peut pas trouver une place convenable, et l'insertion de *zegge ik* doit être considérée, là où elle se présente, comme la marque d'une construction défectueuse. Cependant ces réflexions et bien d'autres appartiennent proprement à la pureté du style et à l'éloquence. D'ailleurs, la connaissance du nombre et de l'élégance des périodes ne peut être que le produit d'un goût sûr et d'un sentiment délicat.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

Introduction. Page 1.

PREMIÈRE PARTIE.

DE L'ORTHOGRAPHE.

CHAPITRE PREMIER.

Des lettres de l'Alphabet hollandais, et
de leur formation en mots. 3.

DES VOYELLES.

Leur nombre et la manière dont elles
sont formées. 4.

Des diphthongues et triphthongues. 5.

De l'orthographe des voyelles simples
et doubles. 7.

De l'orthographe de l'*ij* et de l'*ei*. 13.

De la prolongation ou du redouble-
ment des voyelles. 14.

DES CONSONNES.

De quelques lettres placées à tort parmi
les consonnes hollandaises. 17.

Des consonnes reçues dans la langue

VI TABLE DES MATIÈRES.

| | |
|--|----------|
| hollandaise , et de leur prononciation. | Page 18. |
| Du doublement des consonnes. | 21. |
| De l'union des lettres pour en former des syllabes et des mots. | 23. |
| RÈGLES GÉNÉRALES D'ORTHOGRAPHE. | |
| De la prononciation , de l'étymologie , de l'usage , et de l'euphonie. | 26. |
| Des homonymes , ou mots qui ont la même prononciation , mais une signification différente. | 32. |
| Des mots qui tirent leur origine d'une langue étrangère. | 33. |

CHAPITRE SECOND.

DES PARTIES DU DISCOURS.

| | |
|---|-----|
| Du Nom. | 37. |
| Du nombre , ou du singulier et du pluriel des noms substantifs. | 39. |
| Du genre des noms substantifs. | 42. |
| Noms substantifs du genre masculin. | 43. |
| Noms substantifs du genre féminin. | 45. |
| Noms substantifs du genre neutre. | 47. |
| Des cas , ou déclinaison des noms substantifs. | 49. |
| Exemples de déclinaison de noms substantifs. | 49. |
| Observations sur les cas. | 50. |

| | |
|---|----------|
| Des Articles. | Page 52. |
| Des Adjectifs. | 54. |
| Du comparatif et superlatif. | 58. |
| Exemples de déclinaison d'adjectifs. | 60. |
| Des Pronoms. | 63. |
| Des Verbes. | 75. |
| Des verbes actifs, passifs, neutres, réfléchis, et impersonnels. | 80. |
| Des modes des verbes. | 85. |
| Des tems des verbes. | 88. |
| Exemples de conjugaisons. | 93. |
| Des verbes composés. | 120. |
| DES PETITES PARTIES DU DISCOURS. | |
| Des Nombres. | 123. |
| Des Adverbes. | 127. |
| Des Prépositions. | 130. |
| Des Conjonctions. | 132. |
| Des Interjections. | 154. |

SECONDE PARTIE.

DE LA SYNTAXE.

CHAPITRE PREMIER.]

| | |
|------------------------------------|------|
| Coup-d'œil général. | 136. |
| Sur l'emploi des articles. | 136. |
| Sur l'emploi des noms substantifs. | 140. |
| Sur l'emploi des noms adjectifs. | 143. |
| Sur l'emploi des pronoms. | 148. |
| Des pronoms personnels. | 148. |

| | |
|---|-----------|
| Des pronoms possessifs. | Page 150. |
| _____ interrogatifs. | 152. |
| _____ démonstratifs. | 153. |
| _____ relatifs. | 156. |
| Sur l'emploi des verbes. | 158. |
| Des personnes. | 158. |
| Des nombres, ou du singulier et du pluriel des verbes. | 161. |
| Des temps des verbes. | 162. |
| Des modes des verbes. | 165. |
| Des auxiliaires. | 169. |
| De la liaison d'un verbe à un autre. | 171. |
| De la liaison d'un verbe avec un sub- stantif. | 176. |
| De l'emploi des petites parties du dis- cours. | 182. |
| Des Noms de nombre. | 182. |
| Des Adverbes. | 185. |
| Des Prépositions. | 187. |
| Des Conjonctions. | 188. |
| Des Interjections. | 190. |

CHAPITRE SECOND.

| | |
|---|------|
| De l'ordre dans lequel se distribue une phrase. | 191. |
| De l'arrangement des mots en général. | 191. |
| De la construction expositive, inter- rogative et copulative. | 198. |
| Des inversions ou tours qui s'écartent de la construction ordinaire. | 203. |
| De la construction vicieuse. | 206. |
| Des phrases. | 207. |
| De la jonction des phrases. | 209. |
| Des périodes. | 212. |

FIN.



